

DG

Interface

LA REVUE DES DGS ET DGAS
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 87

Décembre 2013

PROFESSION

Retour sur le Congrès national

FONCTION PUBLIQUE

L'IPAG : un partenariat exemplaire
avec l'Université

VIE DES REGIONS

Lorraine : relations élus-
fonctionnaires

DOSSIER

Intervention d'Anne-Marie
Escoffier, ministre déléguée auprès
de la réforme de l'Etat

GRAND ANGLE



Daniel Delaveau
président de l'Assemblée
des communautés de France (AdCF)



SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRALX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



UNION DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX DE L'EUROPE

ÊTRE UTILE À LA VILLE DE SAUMUR

EN S'ENGAGEANT À SES CÔTÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

GDF SUEZ Énergies France conseille et accompagne les collectivités locales en leur apportant des solutions sur mesure. C'est le cas notamment avec la Ville de Saumur, pour qui GDF SUEZ Énergies France a mis en place un diagnostic territorial de précarité énergétique. Retour sur ce partenariat avec le Maire de Saumur, Michel Apchin, et l'expert GDF SUEZ Énergies France.



INTERVIEWS

Michel Apchin
Maire de Saumur

Pourquoi avoir choisi GDF SUEZ Énergies France pour vous accompagner ?

M. A. : Pour aider la population de Saumur à lutter contre la précarité énergétique, nous avons besoin d'identifier les familles concernées. Pour cela, GDF SUEZ Énergies France dispose d'un outil d'analyse puissant qui permet de cerner les habitats entrant dans le champ de notre action. Et au-delà de cet outil, GDF SUEZ nous aide à convaincre nos partenaires du bien-fondé de la démarche et de son efficacité.

Comment ce programme est-il perçu ?

M. A. : Les familles sont très satisfaites et même étonnées qu'une municipalité fasse une telle démarche. D'autant plus qu'elle est proactive ; nous n'attendons pas que les gens demandent de l'aide. C'est nous, grâce à l'outil de GDF SUEZ Énergies France qui leur proposons. Et c'est évidemment très bien perçu.



Christophe Larapied
Responsable commercial
GDF SUEZ Énergies France

En quoi consiste votre diagnostic territorial de précarité énergétique ?

C. L. : Il s'agit d'un outil innovant qui permet de cartographier à la maille de l'IRIS* la précarité énergétique d'un territoire et de dénombrer les personnes éligibles au tarif spécial de solidarité (TSS).

Quelle est la nature de votre partenariat avec la Ville de Saumur ?

C. L. : Nous travaillons main dans la main avec la ville et l'ensemble de ses partenaires (Conseil général, CCAS, bailleurs, associations). Au-delà de cette cartographie, un plan de bataille avec l'ensemble des acteurs est mis en œuvre pour engager les actions permettant d'éradiquer, ou du moins de stabiliser, la précarité énergétique.

* Ilot Regroupé de l'Information Statistique (INSEE).

LES POINTS FORTS DE LA MÉTHODOLOGIE GDF SUEZ ÉNERGIES FRANCE

- * Consommations annuelles de gaz constatées de nos clients
- * Extrapolation des consommations de gaz aux autres énergies de chauffage
- * Évaluation des dépenses d'énergie en intégrant tous les usages
- * Localisation des ménages bénéficiaires du tarif spécial de solidarité
- * Expertise en matière d'analyse statistique et géomarketing
- * Rapidité d'exécution (4 à 6 semaines tout compris)

Retrouvez nos solutions sur collectivites.gdfsuez-energiesfrance.fr

Regardez la VIDÉO de l'interview en flashant ce code



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GDF SUEZ
Energies France

Être utile aux Hommes

EDITORIAL

Stéphane Pintre 5

GRAND ANGLE

Daniel Delaveau 6

PROFESSION

Retraites, la vigilance demeure 8

GDF-SUEZ, 20 ans de partenariat 10

Formation, libérez les données ! 11

Dalloz soumis à la question 13

Avis de naissance Efficience Territoriale 14

Retour de Congrès, Didier Bonnefoy 15

Gilbert Bourguignon, le gout des autres 16

Congrès de Marseille, extrait du rapport moral, Stéphane Pintre 17

Les commissions au rapport, Anne Fennerich 19

Retour sur les Assises, Dominique Legrand 22

FONCTION PUBLIQUE

Le syndicat invité du cercle Colbert et de l'université d'Avignon, Jean-Luc Bertoglio 26

Les dirigeants aquitains dans l'attente de l'Acte 3, Stéphane Bussone 28

Libre propos :Quelle direction pour le management territorial, Emmanuel Gros 30

Bulletin d'adhésion au SNDGCT 32

Formation : réunis pour innover, Clotilde Deffigier et Christophe Verger 33

DOSSIER

Une ministre chez les DGS, Anne Marie Escoffier au congrès de Marseille 35

Une table ronde sur la nouvelle gouvernance 37

EUROPE & INTERNATIONAL

Audience en Cour de justice européenne : suite et fin 42

Coopération : au cœur de la relation Québec-France, Jean-Marc Perier 44

Un ministère dans le viseur, (Israël), Richard Delpierre 45

Marseille était leur dernier congrès (Wallonie), Jean-Marc Perier 46

PORTRAIT

Jacques Billet 47

VIE DES REGIONS

Région Centre 49

Picardie 51

Limousin 51

Lorraine 53

Nord Pas de Calais 53

Auvergne 54

Haute Normandie 55

Pays de Loire 55

Poitou-Charentes 56

Aquitaine 56

Bretagne 57

Basse Normandie 58

Paca 58

DG Interface N° 87 décembre 2013

Directeur de la Publication : Stéphane Pintre • Rédacteur en Chef : Gérard Prodom • Comité éditorial : Bernard Bézard, Stéphane Bussone, Laurence Chenkier, Anne Fennerich, Frédéric De Koninck, Pierrick Lozé, Alain Macé, Jean-François Maisonneuve, Jean-Marie Marco, Jean-Marc Perier, Gilles Raynard, Patrick Rémy et tous les DGS, universitaires et formateurs qui se reconnaîtront...

Edition-publicité

Media Contact Services - 21/23, rue Saint Pierre 92200, Neuilly sur Seine - Tel : 01 47 45 17 08 - info@mediacontactservices.com

Coordination éditoriale : Médéric Petit, Tanneguy des Rieux, Bruno Leprat - Maquette : Sophie Guimelchain - Crédits photos : Valérie Dayan, Alain Serra - Impression : Imprimerie Vert Village - Abonnements : Gilles Raynard - gillesraynard@sndg.info - ISSN 1266 1902

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines



Bouygues Bâtiment Ile-de-France Délégations & Partenariats Publics : une solution globale pour chaque projet

Le nouveau Vélodrome National représente l'aboutissement d'une démarche partenariale initiée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le choix d'un montage global a permis à la collectivité de piloter ce projet en fonction de ses intérêts et de ceux de son territoire.

Mobiliser plusieurs modes de financement (subventions, crédits bancaires, programme immobilier d'accompagnement, recettes annexes...), concevoir le premier parcours du BMX couvert en Europe, construire la piste la plus large au monde en pins de Sibérie, exploiter simultanément des événements sportifs et culturels : Délégations & Partenariats Publics a orchestré les meilleures compétences pour répondre aux multiples enjeux d'un tel équipement.

Adaptés à tout projet d'équipement public, les montages en offre globale constituent des opportunités pour chaque collectivité d'assurer la pérennité de leurs infrastructures tout en garantissant la performance et la qualité du service public rendu.

Contact : jc.levis@bouygues-construction.com



Bâtir une Vie Meilleure



Nous voici en 2014

- C'est d'abord une année anniversaire. Celui des trente ans de la création de la Fonction Publique Territoriale, à laquelle nous nous honorons d'appartenir, et qui se voit aujourd'hui attaquée de nombreuses parts, alors que sans elle la décentralisation n'aurait été qu'une belle idée politique, sans réalisation concrète !

- C'est ensuite une année électorale. Comme nous les aimons dans notre pays, avec trois scrutins successifs : municipales, européennes et sénatoriales.

En ce qui nous concerne, nous serons bien évidemment très impliqués dans la préparation de ces échéances et très attentifs aux résultats et aux conséquences des élections municipales sur la situation des emplois fonctionnels de direction des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Votre syndicat, ses instances nationales et locales, ainsi que son réseau de médiation, seront encore plus mobilisés pour conseiller et assister celles et ceux parmi nos collègues qui seront confrontés à un incident de carrière où qui souhaiteront évoluer professionnellement, dans le respect de notre déontologie, dans le cadre de ce désormais habituel "mercato" postélectoral.

Après le renouvellement des conseils municipaux et des intercommunalités

viendra, en fin d'année, le temps des élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale. Notre organisation syndicale sera présente partout où, seule ou en partenariat avec une autre organisation syndicale, elle sera en capacité de présenter des listes de cadres territoriaux déterminés à défendre le service public territorial et celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

- C'est enfin une nouvelle année décisive pour le devenir de la décentralisation. Après le vote le 19 décembre 2013 de la loi d'affirmation des métropoles qui entrera progressivement en vigueur, et dont nous serons très attentifs à la mise en œuvre notamment dès 2014 dans les agglomérations concernées, le Gouvernement souhaite présenter au Parlement le second volet de sa réforme territoriale (on ne doit plus parler d'Acte III !) qui sera consacré à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi, et à la promotion de l'égalité des territoires. Ce sera l'occasion pour notre Syndicat et pour sa commission "Organisation territoriale et management" de faire de nouvelles propositions pour enrichir et amender un projet de loi que nous jugeons indispensable pour donner une nouvelle dynamique à la décentralisation.

Très bonne année 2014 à toutes et tous !

Stéphane Pintre,
président national du SNDGCT

Nous avons le devoir de rendre l'action publique plus lisible et réactive

Interrogé sur le projet de loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM), Daniel Delaveau, maire de Rennes et président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), approuve la création d'instances favorisant le dialogue entre les collectivités et l'Etat. Insistant sur l'état d'esprit "collaboratif" qui doit régner entre communes et EPCI, il réaffirme le rôle "essentiel" des dirigeants territoriaux dans la réussite de la décentralisation.



La France est un des rares pays d'Europe à ne pas avoir de structure de dialogue entre l'Etat et les collectivités. Haut Conseil des Territoires, Conférence territoriale de l'action publique... estimez vous nécessaires ces instances, et quelle place y prendront les intercommunalités ?

L'ADCF s'est montrée très favorable à l'institution de ces cadres préfigurés par la Conférence nationale des exécutifs et les Conférences régionales d'exécutifs (CRE). Ces dernières nécessitaient d'être structurées et pérennisées, avec des prérogatives définies par la loi. A cet égard, le projet de Haut conseil des territoires (HCT), auquel l'ADCF a été associée, est une bonne chose. L'ADCF a demandé à ce que sa création soit fixée dès le premier volet législatif et soutient les députés sur ce point. Ce sera une bonne idée de le lier au Comité des finances locales et aux Commissions qui en dépendent. Il permettra de formaliser le dialogue de plus en plus nécessaire entre le gouvernement et les collectivités, sur l'ensemble des politiques. Il ne dépossèdera en rien le Parlement. Il contribuera à rationaliser la multitude d'instances de concertation thématiques qui fonctionnent de manière

inégal et dans lesquelles les collectivités se sentent parfois diluées. Au niveau régional, les Conférences territoriales d'action publique (CTAP) vont rénover les CRE, inégalement structurées, mais en recentrant leur objectif sur la coordination des collectivités entre elles. La définition de "chefs de file" par grande filière de politique est une bonne chose. L'ADCF souhaite que l'on puisse rationaliser les différents schémas régionaux de planification autour de trois ou quatre thématiques, afin de leur donner plus de force. Nous avons tous le devoir de rendre l'action publique plus lisible et plus réactive. Les intercommunalités seront parties prenantes de ces instances et l'ADCF s'en félicite. Elles ont un rôle majeur dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques qui seront traitées dans ces instances. La participation de plein droit des métropoles, communautés urbaines et d'agglomération semble désormais assurée. Il faut trouver un mode d'association satisfaisant des territoires périurbains, sans doute à travers des porte-parole par grands secteurs (ex. SCOT, pays, PNR...).

Les débats sur la métropolisation et la scission en trois volets du projet de loi ont repoussé, à une date ultérieure, la question de la "clarification" des compétences. Faut-il imposer ces transferts de compétences au sein du bloc local par la loi, ou laisser les territoires s'organiser librement ?

L'organisation de notre territoire doit reposer sur de larges libertés locales mais il faut des impulsions législatives qui fixent des principes, incitent et parfois imposent. L'intercommunalité n'aurait jamais progressé sans impulsions législatives. Pensons à la taxe professionnelle unique : qui la remet en cause aujourd'hui ? Ce sera à l'avenir la mutualisation des services. Depuis 20 ans, beaucoup a été fait via les incitations financières mais le contexte actuel ne le permet plus. L'ADCF souhaite que soit préservée une souplesse dans la définition des

compétences, notamment via l'intérêt communautaire, mais des compétences stratégiques doivent à l'avenir relever d'un exercice intercommunal. L'élaboration des plans locaux d'urbanisme fait pour nous partie de ces compétences que les communes doivent exercer ensemble, à l'instar des plans locaux de l'habitat ou de déplacements urbains. Nous nous félicitons que l'Assemblée nationale comme le Sénat aient souscrit à cet objectif même si le Sénat a réintroduit une capacité pour une minorité de blocage - beaucoup trop faible à nos yeux - de s'y opposer. Nous souhaitons que l'Assemblée nationale revienne à des seuils plus acceptables, mais le principe du transfert sauf opposition d'une majorité qualifiée de communes peut être un bon compromis. Nous avons la conviction que, sur le terrain, les choses vont beaucoup évoluer au cours du prochain mandat. 250 communautés exercent déjà la compétence, en bonne intelligence avec leurs communes. Cela va se multiplier, j'en suis sûr. Le principal est de convaincre du bienfondé du PLU-I car nous ne ferons pas de bons documents sans une forte implication des communes.

Quant à la scission du projet de loi initial en trois textes, vous savez combien l'ADCF a été la première association à la déplorer. A qui la faute ? Maintenant, nous voyons bien qu'il n'y aura peut-être que deux textes, nombre de dispositions prévues dans le troisième ayant été réintégrées dans le premier au cours des débats. Le Sénat lui-même a fait remonter des dispositions, comme cette compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations confiée aux intercommunalités qui, de notre point de vue, nécessiterait plus de concertation. Des zones d'ombre demeurent sur le financement de cette compétence. Et peut-on donner cette responsabilité aux intercommunalités sans leur confier un vrai rôle en matière d'urbanisme ? Des incohérences nous surprennent. Faisons avec.

“ Voir l’intercommunalité comme un système par essence collaboratif entre les élus bien sûr mais aussi les équipes techniques. ”

Dans le cadre du projet de loi de modernisation de l’action publique, l’ADCF plaide pour une harmonisation des compétences des communautés d’agglomérations et communautés urbaines. Pouvez-vous nous en dire plus ? De plus, le projet donne l’impression de rebattre les cartes intercommunales pour aller vers des EPCI plus étoffés, y compris en milieu rural, sur des compétences plus ciblées, quitte à en renvoyer certaines vers les communes. Partagez-vous cette impression ?

Nous avons soutenu dès 2010 et en 2013 l’objectif de créer des métropoles. Maintenant cela ne doit pas être qu’un label. Il faut que le statut offre des avancées en matière de simplification de l’action, de lisibilité mais aussi de solidarité financière. L’ADCF a soutenu des amendements en ce sens. Dès lors que les grandes communautés urbaines - celles pour lesquelles le statut avait été conçu en 1966 - se transforment en métropoles, nous pensons qu’il n’y aura pas d’intérêt à préserver deux catégories de communautés pour les agglomérations intermédiaires. Nous avons un impératif des simplifications. Nous plaidons donc pour une convergence des statuts de CU et de CA. De même que les districts et communautés de villes se sont fondus dans la catégorie des CA à partir de 1999, il faudra faire pareil entre CU et CA - bien sûr, à dotations constantes.

Pour ce qui est du milieu rural, nous pensons qu’il faut tendre vers des communautés solides et intégrées, capables de porter un projet. Beaucoup le sont déjà d’ailleurs. La petite taille des communes rend encore plus nécessaire ce processus. L’ADCF ne propose pas de modèle unique, en revanche, en matière de périmètre. Certains constituent de vastes communautés pour porter une stratégie de développement économique et mieux peser dans l’espace régional. D’autres demeurent sur des périmètres plus resserrés pour porter de nombreux services de proximité, et s’associent avec des communautés voisines dans le cadre d’un SCOT ou d’un pays. Les

stratégies ont leur légitimité et doivent être respectées. A partir d’une certaine taille, on voit bien qu’il est plus difficile de transférer certaines compétences. L’ADCF ne plaide pas pour un modèle mais pour des périmètres cohérents, proches des espaces de vie des citoyens. Les schémas départementaux seront revisités en 2015. Ce sera l’occasion de progresser.

Sur les projets de métropoles intégrées, quelle est la position de l’ADCF ?

Ne vont-ils pas contre-courant de la construction par subsidiarité née des lois de décentralisation ?

Les oppositions qui s’expriment à Paris et Marseille ne résultent pas tant d’un rejet du concept de métropole que du périmètre retenu et de la fusion obligatoire des intercommunalités existantes. L’ADCF pense qu’il est fondé de trouver des solutions particulières pour les très grandes agglomérations, en premier lieu en Ile-de-France. Elle a néanmoins considéré qu’il fallait veiller à ne pas créer des organisations intercommunales ingouvernables. Il faudra un niveau intercommunal de proximité. Le projet de loi le reconnaît en créant des conseils de territoire et essayant d’avancer sur le renforcement de leurs prérogatives. Sur l’aire urbaine marseillaise, le périmètre semble très vaste. Dans le Grand Paris, il est inéluctable que se pose la question du devenir des départements. Nous aurions pu, comme à Lyon, envisager des métropoles-départements et renforcer le rôle des intercommunalités à une échelle intermédiaire.

Les DGS et leurs adjoints constatent la montée du fait intercommunal, qui va pour eux le sens de l’histoire. Cela étant, il importe de ne pas créer un métier “à deux vitesses”. A ce titre, ils demandent à rester acteurs du système en étant associés aux transferts de compétences par le biais de la mutualisation des directions générales. Pensez-vous que cela serait une bonne chose ?

Pour l’ADCF, l’intercommunalité n’est

pas la reproduction de la commune à une échelle supérieure de type super-commune : c’est un système par essence collaboratif. Entre les élus bien sûr mais aussi les équipes techniques. Nous pensons que l’intercommunalité doit fédérer, impulser, coordonner. Ce n’est pas un donneur d’ordre pour autant. Les DGS d’intercommunalité doivent se concevoir comme des animateurs d’un réseau administratif décentralisé. Même dans les organisations unifiées, le management passe aujourd’hui davantage par des hiérarchies plates, des fonctions d’animation plus que de commandement. Il serait paradoxal que l’intercommunalité évolue en sens inverse des organisations modernes.

En tout état de cause, la mutualisation est pour nous, avant toute chose, un effort en vue de renforcer les synergies entre communauté et communes. Que des DGS de communes deviennent en même temps DGS ou DGA de communautés est une perspective intéressante dans l’évolution des métiers. C’est justement le moyen d’éviter un métier à deux vitesses ou la confrontation des cultures. Les dirigeants territoriaux seront toujours des acteurs essentiels du système. Chacun doit être dans son rôle. Ils sont là pour mettre en œuvre les décisions des élus. Mais lorsque l’on décide, il faut nous poser très en amont la question de la mise en œuvre. Les dirigeants territoriaux doivent aider à la prise de décision à ce stade.

Le métier de DGS et de DGA engage la responsabilité pénale de l’agent sans que cela se traduise par une reconnaissance légale ou réglementaire, le code général ne reconnaissant pas le statut du DGS précisément, ni même la loi du 26 janvier 1984. Le SNDGCT demande de longue date la clarification du statut des DG, au même titre que les directeurs d’hôpitaux ou d’offices d’HLM. Qu’en pensez-vous ?

Il est tard pour introduire de telles dispositions dans le projet de loi MAPAM qui arrive en fin d’examen mais le débat mérite d’être posé à l’occasion du second volet prévu en 2014. Il faudrait exposer aux parlementaires les attentes du syndicat. Il me semble que des précisions seraient possibles dans un cadre réglementaire. Mais si une loi est nécessaire, pourquoi pas ?

Retraites : la vigilance demeure

La Commission retraite a été très mobilisée ces derniers mois pour assurer sa mission de veille et porter aux parlementaires les propositions du Syndicat.

La réforme, annoncée dans la loi de 2010, a été débattue au Parlement en octobre et novembre.

La mobilisation de la commission n'a pas été le seul fait de ses membres, mais aussi de nombreux collègues. Alors que les dirigeants territoriaux ont des liens privilégiés avec les parlementaires, il est rare que nous les utilisions pour faire avancer nos propositions.

Lors du débat parlementaire sur la réforme des retraites, c'est ce qui a été fait et le retour que nous avons eu, en particulier sur la validation des années d'étude, montre qu'il faut continuer en ce sens.

Le travail de veille et d'intervention de la Commission est accompli en se basant toujours sur la réalité de la situation des DGS au regard des droits à pension.



Précieuses enquêtes

Les résultats des enquêtes menées auprès des retraités et actifs, ces dernières années, sont des outils précieux.

Ils permettent de mesurer précisément l'impact sur les retraites de l'évolution :

- de la structure de nos revenus, de plus en plus liés au régime indemnitaire,
- de la vie familiale, de plus en plus éclatée,
- du profil des retraités de plus en plus actifs, par choix ou obligation.

Ces enquêtes disent l'importance qu'il y a à être attentif aux questions des droits familiaux, de cumul emploi/retraite, de

validation des années d'études sans oublier la nécessité d'équilibrer les comptes. Ces points ont été abordés par le gouvernement dans son projet - mais sans apporter de véritables réponses.

Attachement à la répartition

Les membres de la commission, comme l'ensemble des adhérents, se réjouissent de la volonté du gouvernement de maintenir le système de répartition auquel ils sont attachés car c'est l'outil qui permet une solidarité si nécessaire aujourd'hui. Ceci étant, ils constatent que la réforme reste inachevée.

En effet, ce constat peut être dressé à l'examen de chaque axe du texte présenté :

Axe 1 :

L'allongement de la durée d'assurance

Les mesures prises pour équilibrer les comptes portent à la fois sur l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour percevoir une pension à taux plein et l'augmentation du taux des cotisations. Cet allongement sera progressif pour les agents nés entre le 01/07/1958 et ceux nés à compter du 01/01/1973. L'augmentation sera d'un trimestre tous les 3 ans pour atteindre 172 trimestres en 2035.

Concernant les taux de cotisation, l'augmentation sera de 0.15% en 2014 et de 0.05% en 2015, 2016 et 2017.

Il convient de rappeler que ces mesures destinées à réduire le déficit sont basées sur les prévisions les plus optimistes du Conseil d'orientation des retraites. Il est à

A la rencontre de la CNRACL

Comme chaque année, la commission s'est réunie en septembre dans les locaux de la CNRACL ; l'occasion de faire le point sur l'activité de la Caisse. Où il est apparu...

... un rapport démographique qui se dégrade : en 2012, la CNRACL a géré les dossiers de 46 896 employeurs représentant 2 171 826 cotisants (+0.9% par rapport à 2011) dont 1 337 294 territoriaux parmi lesquels 50% ont plus de 45 ans et les 2/3 sont des femmes.

La caisse verse les pensions de 1 081 709 ayants droits, soit 3,7% de plus qu'en 2011 - dont 569 943 territoriaux.

Le rapport démographique est de 2,01 alors qu'il était de 4,5 en 1984 et de 2,06 en 2011.

... un résultat comptable déficitaire : en 2012, la caisse a enregistré un résultat net s'élevant à -14,4 millions d'euros, sachant que la compensation entre régimes a représenté une dépense de 1,375 milliard d'euros. Pour mémoire, depuis 1974, cette compensation représente 68,3 milliards. Il est toujours surprenant de constater que cet effort de solidarité n'est jamais souligné lorsqu'est traité le dossier des retraites. Les économies demandées, à l'avenir, par les responsables de la CNRACL dans les charges de fonctionnement feront qu'il sera difficile d'assurer le niveau d'information auquel les assurés ont droit.

... une activité en croissance : les réformes ont institué un droit à l'information pour tous les assurés. Il répond à l'augmentation des carrières "complexes" et au changement régulier des règles qui amènent les agents à s'interroger toujours plus sur ce pan de leur vie. Le site de la CNRACL a connu une augmentation de fréquentation de 37,9% en 2012. L'institution a traité 201946 dossiers en un an.

craindre que de nouvelles mesures soient mises en œuvre à moyen terme faute d'avoir pris d'autres dispositions.

Axe 2 :

La réflexion engagée sur la durée d'assurance

Un rapport sera remis par le Gouvernement au Parlement avant le 1^{er} mars 2015 visant à étudier l'opportunité de ramener l'âge de départ à taux plein de 65 ans à 67 ans et de réduire le coefficient de minoration appliqué par trimestre.

Ce rapport examine en particulier les conséquences pour les femmes de la mise en place du taux minoré et du déplacement par la réforme des retraites de la borne d'âge de 65 ans à 67 ans.

Axe 3 :

La prise en compte de la pénibilité

La réforme comporte des mesures destinées à prendre plus en compte la pénibilité du travail dans les droits à la retraite.

Même si les DGS ne sont pas concernés, il est à souligner que ces mesures ne concernent pas le secteur public. Or, on peut se poser la question de la comparabilité entre le cadre posé et la situation des fonctionnaires classés en catégorie active.

Axe 4 :

Les mesures concernant les droits familiaux

S'il convient de se réjouir de l'engagement pris par le gouvernement de fixer comme objectif au régime de retraite le respect de l'égalité homme-femme, le travail est loin d'être achevé. Il convient de rester vigilant car comme l'a déclaré **Marisol Touraine** devant les députés "beaucoup de mesures vont être prises par voie réglementaire et n'apparaissent donc pas explicitement dans le texte."

L'agenda de Commission

A Marseille, trois propositions pour 2014 ont été validées et constitueront la "feuille de route" de la commission.

1 - Etre présent dans les réflexions engagées

Vu le nombre de rapports dont l'élaboration a été décidée par la loi de réforme des retraites, il conviendra de saisir les pouvoirs publics pour participer aux travaux. Il sera nécessaire de rester vigilant sur les décrets, en particulier ceux qui porteront sur les conditions de validation des années d'études et sur les règles de cumul. Ces interventions seront menées chaque fois que possible avec les autres associations du cadre A, l'AITF ayant exprimé son accord pour agir avec le Syndicat.

2 - Contribuer à l'information des adhérents

Vu la complexité - voire l'illisibilité - de la réglementation, il est indispensable d'améliorer l'information des adhérents. La commission a le projet de maintenir son lien avec la CNRACL, d'organiser un point information de la Caisse lors du prochain congrès, et de publier un guide pratique des retraites pour les adhérents.

Enfin en prenant en compte l'évidence qu'une nouvelle réforme sera engagée à moyen terme, le Syndicat doit participer aux travaux du CA de la CNRACL. Pour cela, une liste sera présentée aux élections qui suivront le renouvellement des exécutifs municipaux.

3 - Rester vigilant sur l'alignement public/privé

Les membres de la commission n'oublieront pas que le projet d'alignement des régimes public et privé reste dans la pensée des décideurs. En effet, même si le projet de loi ne comporte pas de mesures allant dans ce sens, même si le rapport Moreau rappelle que les fonctionnaires ne sont pas favorisés par rapport aux salariés de droit privé (puisque le régime indemnitaire n'est pas inclus dans l'assiette de calcul des pensions), il convient de ne pas relâcher l'attention sur ce point comme nous y invitent des interventions au Parlement par des députés ou sénateurs ayant une forte influence sur les décisions à prendre.

Première revendication

Citons Bernard Accoyer : "Peut-on franchement dire que le système des retraites français est juste quand on sait la différence qui existe entre les différents régimes... Le rapport Moreau a nié ces différences... Alors que la durée et les taux de cotisations sont en cours d'alignement sur les conditions applicables aux salariés du privé, il est opportun d'harmoniser les différentes périodes de référence. En effet, la période de 6 mois retenue pour les fonctionnaires est devenue le marqueur d'un sentiment d'injustice majeur".

Il faudra réaffirmer notre demande quant à la prise en compte du régime indemnitaire dans le calcul des pensions - qui reste notre première revendication.

Axe 5 :

La réflexion sur les droits familiaux

Art. 13 : "Dans les 6 mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évolution des droits familiaux afin de mieux compenser les effets de l'arrivée d'enfants au foyer sur les carrières et les pensions des femmes."

Art 13 bis : "Dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant les possibilités de faire évoluer les règles relatives aux pensions de réversion



dans le sens d'une meilleure prise en compte du niveau de vie des conjoints survivants et d'une harmonisation entre les régimes."

Axe 6 :

La prise en compte des années d'étude

L'allongement de la durée d'assurance affecte ceux et celles qui, comme l'immense majorité des DG, effectuent des études longues. La validation de ces années est une des propositions essentielles du Syndicat. L'action menée sur ce point avait abouti en 2010 au dépôt d'un amendement au Sénat par le groupe socialiste.

C'est pourquoi nous constatons avec satisfaction que, désormais, 4 trimestres d'études pourront être validés à tarif préférentiel dans un délai de 10 ans, précision étant faite que ce tarif sera fixé par décret. Deux trimestres de stage rémunéré en entreprise pourront être pris en compte dans ces 4 trimestres.

Axe 7 :

La réflexion sur la validation des années d'étude

Art 16 ter : un rapport du Gouvernement est transmis au Parlement avant le 15 juillet 2015 sur les modalités d'une ouverture pour les étudiants post-baccalauréat des droits à la retraite au titre des études. Contact a déjà été pris, lors du débat au Parlement, avec les parlementaires ayant déposé cet amendement pour que nous soyons associés au travail à venir.



Axe 8 :

Les règles concernant le cumul

Cette question a été largement débattue au Parlement. Les conditions permettant le cumul, et surtout le montant du plafond des revenus pouvant être perçus, seront fixés par décret. Des propos tenus à l'Assemblée laissent penser que ces conditions seront plus contraignantes pour tenir compte du besoin de libérer des emplois pour les jeunes.

Evoquée à Marseille la proposition du Syndicat sur ce point devra être revue en fonction des textes à paraître.

Axe 9 :

La gouvernance et le pilotage

Le droit à l'information, ouvert à tout assuré, est à nouveau exprimé dans la réforme par les articles 30 à 33 bis. Nous en prenons acte, mais force est de constater que la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application de ce droit est encore imparfaite. Le nombre de nos collègues qui, pendant des mois, restent sans réponse à une demande est très important. Les responsables de la CNRACL en sont conscients comme ils nous l'ont confirmé, lors de notre réunion annuelle.

En résumé de nombreuses mesures vont être prises par décret, d'autres sont dans la loi des finances, comme la fiscalisation de la majoration de pension de 10% accordée aux parents d'au moins 3 enfants (Exposé des motifs : PLF pour 2014). C'est pourquoi la vigilance reste de mise. Enfin, de nombreuses questions sont renvoyées à l'examen d'un rapport à venir, nous conduisant à nous inscrire dans ce travail pour exposer nos propositions. Certaines pourront être présentées en commun avec d'autres associations du cadre A, l'AITF en particulier.



GDF-SUEZ : 20 ans de partenariat

Dans le cadre du Salon des Maires, le 20 novembre 2013, le SNDGCT et GDF-SUEZ Energie France ont signé une nouvelle convention de partenariat pour 2014, prévoyant les actions communes de coopération au niveau national, régional et départemental. Autour des deux signataires, Michel VanhaesBroucke, directeur Entreprises et collectivités pour GDF-SUEZ Energie France, et Stéphane Pintre, président national du Syndicat, étaient réunis les membres du comité de pilotage du partenariat. Ce dernier est animé par Stéphane Cochepain, directeur adjoint Clients publics GDF-SUEZ Energie France, et Alain Gabriel, vice-président national du SNDGCT. Ce partenariat - qui fêtera en 2014 ses 20 ans - a démarré avec GAZ DE FRANCE, et s'est poursuivi avec GDF-SUEZ.

Alain Gabriel le mercredi 27 novembre 2013

Formation Libérez les données ! Oui, mais comment ?

Le 2 octobre 2013, le SNDGCT organisait sa 7^e journée de formation sur l'administration électronique et le numérique territorial. L'open data était à son programme.

Cette année, la journée innovait. En associant le CNFPT, l'Assemblée des départements de France et l'Université Pierre et Marie Curie, le Syndicat a fait profiter les adhérents d'intervenants de premier ordre pour réfléchir aux enjeux du numérique pour les territoires. La plupart de la journée porta sur l'ouverture des données publiques. Quels éléments retenir ? Les enjeux de "l'open data", d'abord, sont apparus doubles. D'une part, il faut

C'est le cas de tous les systèmes supposés analyser les données financières des collectivités et juger de la "bonne" utilisation de l'impôt sans tenir compte des spécificités de chaque collectivité (internalisation ou externalisation de compétences, appartenance à des structures intercommunales plus ou moins intégrées...).

La question de l'ouverture est un élément clé de l'évolution des communes vers les

L'évolution récente, qui a amené jusqu'à l'arrêté du 4 juillet 2013, cherche à ouvrir les données au maximum sans porter atteinte à la protection des données personnelles. La question que doit se poser le diffuseur: le service numérique à développer a-t-il besoin de données personnelles ?

Bien recenser

Lorsque le gouvernement via l'agence ETALAB, met en ligne plus de 350 000 informations gratuites et réutilisables sur le portail data.gouv.fr, il montre que c'est possible. La plupart du temps, la réponse peut être négative

En termes de gestion de projet, le travail préalable consiste à recenser les données susceptibles d'être mises à disposition du public, à auditer l'état documentaire des contenus, à vérifier l'adéquation des



un système de structuration des données numériques. Cela exige que les données produites le soient dans un cadre formalisé. D'autre part, les données doivent être réutilisables. Or sur ce point, il ya une difficulté qui tient à l'absence de modèle économique des applications mobiles locales. A l'exception des systèmes de géolocalisation, qui ont trouvé leur marché, le reste des données publiques est moins "vendable" même si leur utilité sociale est évidente. Les collectivités sont donc invitées à mettre en avant les innovations locales reprenant les données publiques.

Contrôle social

Il faut alors accepter un partage de la gouvernance de l'information et accepter la diffusion, par des opérateurs externes, qui peuvent agréger différemment les données que le souhaiterait la collectivité.

"smart cities" où le partage des données devient un gage d'efficacité. Mais cela se heurte à l'existence de systèmes "propriétaires" détenus par les délégataires de service public et, en particulier, les opérateurs de réseaux.

Droit de l'homme

Les données les plus couramment partagées sont les référentiels d'adresse. Ensuite, les données culturelles et patrimoniales, que ce soit dans un objectif de développement touristique ou d'animation avec la diffusion des agendas d'événements festifs.

Enfin, le cadre juridique de l'ouverture des données a été analysé. Le droit d'accès aux informations détenus par des acteurs publics est garanti depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Il a été organisé par la loi informatique et liberté du 17 juillet 1978.

Sur la "nouvelle mobilité" ...

Evoquant l'impact d'Internet sur les organigrammes, l'essayiste Joël de Rosnay a encouragé les employeurs à mieux accueillir la génération Y

La première partie de la journée a reposé sur l'intervention du scientifique et prospectiviste Joël de Rosnay, qui présenta son analyse de la "nouvelle mobilité" tant pour les usagers des services que pour les collaborateurs des collectivités. Son principe de départ est que "la société informationnelle qui s'installe, depuis l'avènement d'Internet en 1995, bouscule nos sociétés industrialisées". Il considère que nos structures institutionnelles ne pourront pas "tenir longtemps" face à la demande de fluidité et d'horizontalité : "le pouvoir pyramidal doit laisser place à des organisations plus transversales".

Il invite les collectivités à valoriser "l'intelligence collaborative" qui améliore l'efficacité des services "en trouvant un compromis entre la régulation par le haut et la co-création par le bas".

formats pour la production et la diffusion, mettre en place un calendrier et des modalités de mise à jour des données, préparer les métadonnées et vérifier l'anonymisation des données.

De la confidentialité...

La synthèse est à trouver dans une étude de Serdalab, qui signale que "la plus grande difficulté réside dans "l'identification des jeux de données à libérer". Chaque fois, il faut déterminer le degré de confidentialité ou de sensibilité. Résultat : 47% des personnes interrogées considèrent la mission comme problématique. S'en suivent des interrogations techniques (format de diffusion des données, solutions API)... et le manque de temps. Paradoxalement, les questions juridiques, les limites en ressources humaines et les contraintes budgétaires sont moins ressenties comme des freins à la bonne conduite du projet d'ouverture.

Mise à jour

Les collectivités doivent, selon lui, intégrer la "cyberdémocratie" si elles ne veulent pas voir émerger un véritable contre-pouvoir. Cela implique "la chose la plus difficile qui soit": "mettre à jour un système rigide". Le cœur de son analyse est que "l'écosystème numérique nous change autant que nous le modifions". Nous sommes devenus, d'après l'essaysite, des femmes et des hommes "augmentés". Mais il met en

garde sur le fait que l'internet en continu, les réseaux sociaux ne construisent pas forcément des communautés et que l'on peut tous être "seuls ensemble", expression de la sociologue Sherry Turkle.

Les nouvelles générations "défendent l'usage avant la propriété, s'identifient à de multiples communautés et utilisent l'intelligence connective et collaborative pour donner du sens à leur vie individuelle et communautaire".

Vive l'empathie !

Cette approche bouleverse car elle privilégie la pratique solidaire (de l'intelligence collective) à l'exercice solitaire du pouvoir électif. Les politiques doivent accompagner ces mutations. "Pour désirer l'avenir, il est nécessaire de le comprendre et d'accepter que le changement sans risque n'existe pas" a indiqué l'orateur.

Pour changer, il faut aider les collaborateurs à passer d'une relation fondée sur des rapports de force - qui conduit à la concurrence, à la compétition et à l'individualisme - à une situation de rapports de flux, privilégiant l'échange, le partage, la solidarité et l'empathie. Pour conclure, Joël de Rosnay a enjoint à accueillir les nouveaux collaborateurs en leur donnant l'opportunité de s'épanouir en apportant leurs nouvelles pratiques plutôt que de les enfermer dans d'anciens schémas d'organisation.

NOUVEAU sur notre site

Une rubrique "Emploi"
en expérimentation
sur le site internet
www.sndg.info

Afin de préparer au mieux l'année 2014 et les mobilités professionnelles qui l'accompagneront, la rubrique "Emploi" est désormais activée sur le site internet du Syndicat.

Classées par région, les offres d'emploi de DGS et de DGAS seront diffusées gratuitement durant cette phase expérimentale, afin de permettre une montée en puissance de ce nouvel outil au service des adhérents et des visiteurs. Dans un premier temps, pour alimenter ce nouvel espace, nous vous invitons à transmettre les offres d'emploi de DGS et DGAS de votre département ou de votre région, à : frederic.de.koninck@wanadoo.fr qui procèdera à l'insertion de l'offre d'emploi pour la durée souhaitée. <http://www.sndg.info/emploi/>



Dalloz soumis à la question

Le Syndicat est lié à la société de conseil et d'édition juridique Dalloz par un partenariat que des collègues ont expérimenté. Au menu, marchés publics et protocole transactionnel...

Notre Syndicat a signé, en 2012, un partenariat avec la société Dalloz en vue de produire des analyses ou des formations de nature juridique pour les DGS. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la "feuille de route" de la commission Management, il nous fut confié de mettre en œuvre ce partenariat.

Ainsi, Dalloz assure chaque semaine une analyse d'un point d'actualité diffusé ensuite à l'ensemble de la commission et mis en ligne sur le site du Syndicat.

La commission, grâce à la participation d'une cinquantaine de collègues, a aussi testé le service "Appel expert" mis en place par ce partenaire. Il vise à répondre à une question d'adhérent en apportant une expertise que l'on n'a pas forcément

dans sa collectivité. Le test a eu lieu du 3 au 26 avril. Les 50 collègues avaient la possibilité de tester le service et 82% ont posé une question.

L'obsession RH

Les thématiques touchaient à 70% à l'intercommunalité, à 75% à la passation et l'exécution des marchés, à 85% aux agents titulaires ou encore à 50% aux documents d'urbanisme (PLU et enquête publique).

Voici des exemples de questions posées : sur les marchés publics, "Modalités de retrait d'un dossier de consultation d'un MAPA", "Peut-on demander la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, alors que le prix est censé être ferme ?" ou "Un DGS d'une commune peut-il être

membre d'une CAO en qualité de personnalité compétente ?"

De même sur l'intercommunalité, "Seuil de population d'une commune pour les votes dans une communauté de communes", "Fusion d'intercommunalité et de communes isolées" ou "Répartition des biens lors de la dissolution d'un EPCI".



De la transparence

Sur des questions liées à la transparence, Dalloz a fourni des réponses que DG Interface vous propose. Jugez de leur pertinence.

1/ Sur la commande publique : "L'offre d'une société est-elle acceptable si la société s'est procuré le dossier de consultation hors des moyens mis à disposition par le pouvoir adjudicateur ?"

La réponse fournie par Dalloz : "Il faut d'abord rappeler le double impératif des documents de consultation :

- d'ordre juridique: principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats dans les procédures de passation des contrats
- d'ordre économique: principes relatifs à l'objectif d'optimisation et de rentabilité de la commande publique.

Objectif n°1: informer

Le mode de retrait du dossier de consultation est sans influence :

- sur le mode de transmission de la candidature
- sur l'offre
- sur la régularité de l'offre

La raison d'être de ces documents est d'informer les candidats de l'objet et des caractéristiques du marché. La pertinence de leurs réponses dépend en grande partie des précisions contenues dans ces documents.

Effets :

- Pas de rejet d'une offre sur le motif que le document de consultation a été obtenu par un autre moyen que celui proposé par le pouvoir adjudicateur.
 - Pas de rupture dans l'égalité de traitement des candidats tirée du seul moyen d'obtention du dossier de consultation
- Toutefois, il reste possible de rejeter une offre si elle ne respecte pas les termes prévus dans le dossier de consultation".

2/ Sur les actes administratifs : "Une commune est-elle tenue de lever la confidentialité d'un protocole transactionnel qu'elle a conclu pour mettre fin à un litige ?"

La réponse de Dalloz : "La circulaire du 6 avril 2011 sur le développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits rappelle 4 points clefs : la transaction doit avoir un objet licite, contenir des concessions réciproques, prévenir ou terminer une contestation effective, et ne doit pas avoir pour effet que la personne publique qui la signe se livre à une libéralité.

La signature du protocole transactionnel suppose l'adoption d'une délibération spécifique. Un arrêt de Conseil d'Etat précise que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur "tous les éléments essentiels du contrat, au nombre desquels la contestation précise que la transaction a pour objet de prévenir ou de terminer, et les concessions réciproques que les parties se consentent à cette fin" (CE, 11 sept. 2006, commune de Théoule-sur-Mer, n° 255273).

Gare à l'annulation

Il n'y a pas d'obligation d'examiner le texte du contrat de transaction avant d'accorder son autorisation. Mais les élus peuvent demander à consulter tous documents pertinents sur l'affaire y compris en cours de séance (CE sect. 23 avr. 1997, ville de Caen, n° 151852 : Lebon p. 158).

La méconnaissance de ces règles est susceptible d'entraîner l'annulation des délibérations (CE 29 juin 1990, commune de Guitrancourt, n° 68743, Lebon p. 609). La commune a l'obligation de mettre à la disposition de ses conseillers toute l'information nécessaire relative aux affaires qui font l'objet d'une délibération (CGCT, art. L 2121-13 et L 2121-13-1)".

Avis de naissance !

Dans le champ de la communication du Syndicat, et au-delà de celui-ci, une nouvelle revue professionnelle dédiée à tous les acteurs de la Fonction Publique vient de naître.

Deux lettres pour un nom

ID – Efficience Territoriale, l'idée est devenue réalité avec ce nouveau magazine, au service de l'efficience territoriale et à l'adresse des managers territoriaux. Pour vous le présenter, deux lettres suffiront pour en faire un nom.

Alors, prenons d'abord le **I**, comme identité, image, initiative, innovation, impact, ingénierie, interactivité, indépendance... Bref un **I** comme information. Puis le **D**, comme développement, démarche, diffusion, dynamisme, débat, définition... Bref un **D** comme décideur.

Un nom adoubé par ces 4 vertus cardinales, piliers de sa ligne éditoriale : Economie, Ecologie, Sécurité et Social. **ID** – Efficience Territoriale est un outil d'information pour la prise de décision. Un support conçu pour s'arrêter sur l'essentiel, dans une ligne de conduite, concise et enrichie de fiches de synthèse validées par un Comité d'Experts.

ID entend être ainsi le recueil des meilleures initiatives territoriales et participer à leur diffusion, auprès de celles et ceux entendant les reproduire ou du moins s'en inspirer. Bref, une information qui allie efficience territoriale au commentaire d'expertise et à la synthèse du journalisme.

Alors, chaque mois, retrouvez **ID** – Efficience Territoriale, le magazine de l'efficience territoriale.

Nous savons que votre temps est précieux, nous entendons être aussi efficaces, pour qu'**ID** apporte sa contribution au développement de vos territoires.

Sur le Web

Parallèlement à cette présentation "papier", le Top Manager s'installe sur le Web, à travers un reportage TV diffusé sur le site du SNDGCT (www.sndg.info) et également sur celui d'**ID**-Efficience Territoriale (www.id-territoriale.fr).

Comment participer ?

Envoyez vos propositions de projets à l'adresse mail suivante :

topmanagerterritorial@sndg.info

Contact : G. Prodom 06 71 58 09 84

Merci de décrire votre projet en quelques lignes et d'indiquer vos coordonnées directes.

Gérard Prodom
secrétaire général adjoint du SNDGCT
en charge de la Communication,
des Relations presse
et des Relations publiques



Retour de congrès “Une merveilleuse aventure humaine”

Marseille - et nos collègues de la région - ont accueillis le Congrès, ses temps forts et ses exposants, le temps d'une séquence ensoleillée de trois jours en octobre. Didier Bonnefoy témoigne du déroulement et de la préparation de cette édition.

Le 73^e Congrès national et les 11^e Assises professionnelles des directeurs généraux des collectivités territoriales ont eu lieu les 17, 18 et 19 octobre à Marseille, Capitale européenne de la Culture en cette année. Nous avons eu le plaisir d'accueillir l'ensemble des congressistes dans le site exceptionnel du Palais du Pharo, juché sur le plateau du Pharo, dominant le Vieux Port et la rade. La qualité des installations et la présence du soleil ont participé au succès du Congrès. Mais bien d'autres éléments ont contribué à cette réussite.

Sur un espace de 2 000 m², le Salon Expolis a accueilli plus de 70 partenaires exposants représentant de nombreux secteurs et métiers. Le salon a connu une fréquentation active et professionnelle non seulement des congressistes, lors des temps de pose et de convivialité que nous avons organisés, mais aussi des invités des exposants ainsi que des personnels des collectivités de la région.

Huit ateliers souvent pleins

Les huit ateliers programmés ont connu une forte fréquentation, certains atteignant la centaine de participants. Ils ont été animés, pour la plupart, par des collègues de la région et d'autres ayant des fonctions dans les instances nationales.

Pour les deux tables rondes, qui représentaient des temps forts de cette manifestation, les thèmes retenus collaient à l'actualité de l'année. Nous attendions beaucoup de la première table ronde et de la venue d'Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée, chargée de la Décentralisation. Malheureusement son long discours vantant la réforme de la décentralisation, ainsi que le contenu de la rencontre qu'elle eut au préalable avec nos responsables, n'ont pas été à la hauteur de nos espérances.

Heureusement, la deuxième partie de la

conférence a été d'une autre teneur grâce à la qualité des intervenants. J'en veux pour preuve la réaction de mon député-maire qui, à la sortie du Palais, m'avouait avoir été impressionné par la qualité des débats et le plaisir qu'il avait eu à échanger avec les autres participants.

Signatures et trophées

Lors de la table ronde “Culture, enjeu des territoires”, les intervenants, qu'ils soient universitaires, dirigeants ou élus locaux, ont pu exprimer leur vision des politiques culturelles au service des territoires ruraux ainsi que des grandes agglomérations.

Enfin, comment ne pas évoquer la présence de nos partenaires nationaux, qui s'est

créer des liens d'amitié qui ne sont pas près de s'effacer. Il n'était pas évident de réussir l'organisation d'une telle manifestation. Et pourtant nous avons su relever le défi grâce à tous les membres de l'équipe qui m'a entouré.

J'adresse un remerciement particulier à cette belle équipe d'amis qui a su mener à bien ce grand événement avec humilité et efficacité. Nous avons eu beaucoup de plaisir à accueillir nos collègues et ainsi, à rendre l'invitation à tous ceux qui se sont déjà investis dans l'organisation d'une telle manifestation.

Didier Bonnefoy,
président de l'Union régionale
PACA du SNDGCT
DGS
de Chateaurenard



notamment traduite par la signature de conventions avec la MNT et ERDF mais aussi, par la présentation des actions qu'ils n'ont cessé de mener, la remise des Prix Santé au Travail étant un exemple.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la soirée de gala, nous avons vécu une merveilleuse aventure humaine tout au long de la préparation de ce Congrès qui nous a permis de



Gilbert Bourguignon : le goût des autres

Homme de cœur et de réseau, doté d'un "sixième sens" - celui des relations aux autres -, Gilbert Bourguignon a contribué à la réussite du congrès de Marseille. Pour DG Interface, notre collègue Gérard Prodom dresse le portrait de cet ancien militaire et expert en communication hors pair.



Evoquer Gilbert Bourguignon, c'est aller à la rencontre d'un homme jovial, ouvert aux autres, actif et toujours à la recherche de relations humaines.

Enfant de la DDASS, né d'une mère qu'il n'a pas connue et, de plus, métis, il a toujours considéré ces éléments comme des obstacles. Mais personnalité volontaire, il fera du sport un facteur d'intégration. Gilbert sera plusieurs fois titré aux championnats d'Aquitaine de cross country dans les années 70, ce qui lui permettra de démontrer aux "autres" que tout en étant différent, il a le droit d'exister.

Après un CAP de magasinier chez Renault, il s'engage dans l'armée - sa vocation - et brigue un poste de moniteur de sport. Malheureusement, sportif incomplet du fait de lacunes en natation, il ne pourra intégrer l'inter sport des armées dans le bataillon de Joinville.

Aider les autres

Engagé en 1982 dans l'infanterie de marine, il conjugue sa carrière avec une carrière sportive, et développe un "sixième sens", celui des relations qui l'amène à toujours - et souvent - aider les autres.

L'armée et le sport lui permettent de trouver sa place. Il part

en mission en Centrafrique et au Tchad. Accessoirement, lorsqu'il est basé à Tahiti sur l'atoll de Mururoa en 1987, il devient chroniqueur d'une radio où il anime l'émission "Podium".

Son "goût des autres" le pousse vers les missions sanitaires, et il vit "de l'intérieur" des événements tels que le détournement de l'avion d'Air France à Marignane (avec les blessés du GIGN), l'effondrement de la tribune de Furiani ou la guerre du Golfe, qui lui vaudra d'être décoré par le président de la République de la Croix de guerre de la Force d'action rapide.

Dans le cadre de sa reconversion, en 1999, il quitte l'armée et rejoint la carrière de journaliste sportif où il commence à monter différents événements.

"Action et... réaction" - tels sont ses maîtres mots. Il devient LA voix du rugby au Stade Vélodrome. Il est choisi par les Australiens comme speaker pour la Coupe du monde de rugby en 2007. Il organise le Congrès de l'Union maçonnique méditerranéenne.

A 48 ans, il réussit un Master 2 en Management des organisations sportives, et exerce aujourd'hui en qualité de directeur sportif de radio. Il a également créé, l'an dernier, une société de communication par l'événementiel, basée à Marseille (1).

Appelé par Didier Bonnefoy

Gilbert ne connaissait pas les DGS avant son implication dans la préparation de

notre congrès. Intégré dans l'équipe projet par Didier Bonnefoy, président du Syndicat en PACA, il les découvrira au fil des mois.

Passionné, il écoute les explications de ces femmes et hommes qui travaillent auprès des élus. Il découvre, dit-il, des individus "rigoureux, pleins de bon sens - avec parfois des contradictions - , ouverts et sympathiques". Il se fond dans le groupe et "fonce" dans l'aventure : "L'aventure est belle quand il y a de l'harmonie" aime-t-il à dire.

La préparation du congrès devient, pour lui, un moyen de prendre un nouveau virage de carrière. Il devient le "facilitateur" de l'équipe, avec un carnet d'adresses exceptionnel qu'il ouvre au gré des demandes. Gilbert estime qu'au cours de l'année, les problèmes ont été "bien posés et surmontés tant avec les DGS qu'avec les individualités contactées". Il a apprécié notre professionnalisme, s'investissant immédiatement dans les décisions et défendant l'idée que "si un problème se pose, on le résoud dans les plus brefs délais".

Impressionné par le déroulement du Congrès, il a apprécié le charisme et l'humour de notre président, et la capacité de "meneur d'hommes" de Didier Bonnefoy.

L'expérience marseillaise fut aussi l'occasion, pour lui, de mettre en avant l'association Ovaale, présidée par son ami de longue date Georges Jullian, association qui a permis d'offrir aux congressistes le transport en véhicule. La devise de Gilbert Bourguignon ? "Relever les défis" : une devise où se mêlent l'ancien militaire et le passionné des autres.

Heureusement surpris par la rigueur des DGS, il les décrit désormais comme les "piliers" de l'institution territoriale.

(1) GB Events,
10 rue de la république
13001 Marseille
06 18 18 80 31
gbourguignon@gb-events.org

Derrière le portrait...

Quelles personnes vous ont marqué ?

- La mère qui m'a élevé, et dont je n'ai pas fait le deuil.
- Le colonel Baqué, un "père" pour moi, qui fut d'ailleurs le témoin de mon mariage.
- Christian Frémont, ancien préfet de région et directeur de cabinet du président de la République, pour son charisme et son amitié.
- Christian Carrère, rugbyman, premier capitaine de l'équipe de France qui, en 1968, a gagné le Grand Chelem.
- La rencontre avec ma femme Amandine, la naissance d'Auriane et de Mathieu.

Et les DGS ?

Le congrès m'a conduit vers de belles amitiés. Quand un événement se passe bien, on aimerait qu'il se poursuive. J'ai appris tant dans la préparation des réunions, dans la motivation, que dans la façon de trouver des solutions aux problèmes - mais sans y mettre du cœur, rien ne serait possible.

La déception ne doit pas l'emporter

En dépit d'une année marquée par les reculades sur le projet de loi de décentralisation, le Syndicat a réussi quelques prouesses d'organisation et de communication. Il doit se montrer toujours plus solidaire pour affronter une année 2014 sur laquelle s'amoncellent "les nuages sombres".



A Toulouse, le président **Stéphane Pintre** indiquait que la création d'un ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la fonction publique aux attributions renforcées apparaissait un signe très positif de la volonté du président de la République et du Premier ministre de poursuivre la réforme de l'Etat et d'engager un nouvel acte de la décentralisation.

Hélas, cette volonté manifestée semble s'être brisée sur les écueils de la crise économique et financière et du conservatisme de la classe politique, sans oublier la résistance de la haute fonction publique de l'Etat.

Le détricotage au rendez-vous...

Nous avons espéré un changement de ton dans les critiques, mais surtout un changement de discours et la mise en œuvre d'une réforme de nature à redonner un souffle à la décentralisation.

Notre Syndicat a réalisé un travail considérable

- de réflexion et de propositions, par l'entremise de la Commission Organisation territoriale et management qu'anime notre collègue **Stéphane Bussone**, vice-président national ;
- de participation, avec les Etats Généraux de la Démocratie Territoriale organisés en octobre 2012 à l'initiative du président du Sénat, **Jean-Pierre Bel**, et la rencontre, le 19 décembre 2012, avec le Cabinet du Premier ministre et les responsables des principales associations du cadre A de la FPT où nous avons présenté 20 propositions pour améliorer ce texte.

Dans le même temps, le CNFPT constituait un groupe de travail, auquel a notamment participé notre collègue **Jean-Luc Bertoglio**, Conseiller spécial du président, pour élaborer les nouvelles fiches "métier" de la direction générale.

- de concertation pour parvenir, au cours de l'année 2013, à écrire en collaboration - et en accord - avec les principales associations du cadre A (AATF, ADGCF, ANDGAGC et SNDGCT) un projet d'article modifiant le CGCT et définissant la mission générale d'exécution des actes de la collectivité qui est celle du DGS.

En cela, nous sommes dans notre rôle de syndicat professionnel : renforcer la qualité de la gestion des collectivités et EPCI, en institutionnalisant et en clarifiant les fonctions de direction générale.

Depuis, ce projet de loi qualifié de "pervers pour les communes" par le président de l'AMF, **Jacques Pelissard**, n'en finit pas d'être modifié, détricoté, tripatouillé au gré des lectures devant les assemblées parlementaires. Le constat est amer et douloureux pour tous ceux qui, comme nous, croient en la décentralisation.

Quelle revalorisation du cadre A ?

Si, sur le plan du statut de l'emploi de direction générale, le Syndicat a le sentiment

Tableau d'honneur

Le président Stéphane Pintre a souhaité souligner le travail de collègues qui se sont beaucoup investis à côté des présidents de ces commissions :

- **Béatrice Hakni-Robin** sur la parité et l'égalité homme-femme,
- **Jérôme Deschênes** sur les questions d'éthique et de déontologie, notamment dans le cadre des avant-projets de lois relatifs à la transparence financière de la vie publique auxquels nous avons beaucoup contribué,
- **Laurent Bacquart**, qui a préparé nos propositions en matière de péréquation financière,
- **Emmanuel Gros**, qui participe au groupe de réflexion Ressources humaines et secteur public du Cercle Colbert, mais a aussi rédigé une "Contribution à l'évolution du management territorial", travail de réflexion et d'analyse sur les fonctions de direction générale,
- **Bernard Bezard**, qui a été renouvelé comme représentant des collectivités au sein du Comité de concertation Normalisation et collectivités territoriales d'AFNOR et qui œuvre pour une meilleure prise en compte de la normalisation dans le monde territorial,
- **Bernard Bezard** et **Jean-François Maisonneuve** dont les rôles en matière de médiation et de contentieux sont connus de vous et qui ont réfléchi à une nouvelle rédaction de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1983, sur les modalités de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel,
- **Patrick Girot**, vice-président national, qui s'est beaucoup investi, au côté d'un pionnier de la Territoriale et de la Décentralisation, notre collègue **Jacques Marsaud**, pour la création d'une Métropole du Grand Paris multipolaire et démocratique, travail mené en collaboration avec nos collègues de l'ADGCF.
- Enfin, une mention spéciale pour **Mathieu Lheriteau**, qui a la lourde et délicate tâche de mener à bien nos manifestations nationales : la préparation des ETS, notre rencontre avec les magistrats des juridictions financières (organisée au Sénat le 22 mars dernier) et la journée E-administration de Pantin le 2 octobre en partenariat avec le CNFPT.

que les lignes peuvent encore bouger, en ce qui concerne la carrière, nous avons compris dès notre second entretien avec le Cabinet de la ministre de la Fonction publique, que l'heure n'était plus à la revalorisation du cadre A de la FPT.



Certes, le décret du 12 août 2013 a modifié celui du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, mais il s'agit en l'occurrence de la parution d'un texte élaboré et décidé par le précédent ministre, **François Sauvadet**, qui nous en avait fait l'annonce dès le Congrès de Brest en 2011.

Les retraites

Le Syndicat a été très actif aussi dans le cadre du projet de loi sur la réforme des retraites. **Jean-Marie Marco**, vice-président national (et président de la Commission Retraite), et **Elisabeth Le Tressoler** n'ont pas ménagé leur peine, jusque dans les derniers moments du débat parlementaire pour faire valoir nos propositions, notamment sur la prise en compte des années d'études.

La vitalité de nos instances

Cette vitalité se trouve dans:

- les instances nationales qui sont mobilisées en permanence pour réagir aussi vite que possible dans les dossiers nationaux qui nous concernent.
- les Commissions qui n'ont jamais été aussi fréquentées, permettant de conforter la légitimité des revendications que nous portons.
- les instances régionales et de les sections qui sont, pour la plupart, mobilisées pour assurer le renouvellement et l'accroissement de nos adhérents.

Certes les résultats sont encore au-dessous de nos objectifs et nos espérances, mais la dynamique est lancée

Des partenaires fidèles

Grâce aux partenariats que nous avons fidélisés depuis plusieurs années, nous disposons d'une plus grande aisance financière qui a permis au Syndicat d'investir dans la communication, tant interne (avec la production de nombreux documents diffusés dans les régions) qu'externe, en bénéficiant de l'assistance du cabinet Verley et de Identités Remarquables.

Nous avons encore, récemment, concrétisé un partenariat national avec le Groupe La Poste dont la proximité avec le monde des collectivités territoriales est évident. Par ailleurs nos partenariats vivent et se développent, et nos partenaires sollicitent de plus en plus notre expertise du secteur local.

Je remercie **Robert Serna**, vice-président national en charge des partenariats, **Jacques Billet**, membre du Bureau national qui l'assiste, ainsi que toutes celles et tous ceux qui pilotent un partenariat national, car c'est d'eux le plus souvent que dépend le renouvellement de cet accord.

Le président se réjouit particulièrement que nous puissions, enfin, réaliser la consolidation de nos comptes 2011 et 2012.

Si nos finances sont saines, c'est d'abord grâce à nous, adhérents du syndicat qui participons directement à notre fonctionnement par des contributions qui ont été ajustées, lors de la Conférence de Cabourg, à la situation de chacun.

Le président remercie **Gilles Raynard** et **Pierre Schmauch** pour l'investissement apporté dans cette tâche et les membres du Comité des finances, mis en place en 2012, pour leur travail dans ce domaine - et spécialement notre collègue **Frédéric De Koninck**.

Com-mu-ni-quer...

La communication est un objectif primordial du mandat confié au président. Le travail, initié depuis plusieurs années, par **Gérard Prodom**, secrétaire général adjoint du Syndicat, assisté de notre service de presse-communication (le cabinet Verley), a très largement porté ses fruits pour faire

connaître l'organisation tant au niveau national que local.

C'est un travail de longue haleine qu'il faut sans cesse recommencer tant il est vrai qu'en matière de lobbying, ceux dont on ne parle pas n'existent pas !

La communication interne est aussi essentielle à la bonne information des adhérents. Ils doivent avoir le sentiment permanent d'appartenir à un réseau actif, réactif et solidaire sur lequel ils peuvent s'appuyer. Notre site, la newsletter, tous nos outils de communication et sans doute prochainement, un compte Twitter, sont désormais indispensables pour être en contact permanent.

Stéphane Pintre remercie **Denis Renard** et tous ceux qui travaillent avec lui, et **Gérard Prodom** de mener à bien cette difficile mission.

Un œil sur le monde

Il a salué, dans son discours d'ouverture, les membres des délégations étrangères qui nous font l'honneur et l'amitié de participer à notre Congrès. Un syndicat doit, à l'instar des collectivités, demeurer ouvert sur l'Europe comme sur le monde, et particulièrement les pays francophones. A ce titre, la Commission Relations européennes et internationales, animée par

Jean-Marc Perier, essaie d'entretenir ou de tisser des liens nouveaux avec nos collègues étrangers. Arrivant, au terme de ce rapport moral que certains auront peut-être trouvé en "demi-teinte" et alors que beaucoup de nuages sombres pèsent sur la décentralisation, le président a rappelé les enjeux de 2014, une année électorale, primordiale pour la plupart d'entre nous.

Année de veille et de résistance, où la soli-

darité sera éprouvée et où le Syndicat devra jouer "à plein" son rôle de médiation et de défense de ceux qui seront concernés par une fin de détachement ; mais aussi année de défense de notre fonction en général, car dans un contexte qui risque d'être encore moins favorable aux collectivités, les directions générales ne seront sans doute pas à la fête.

Stéphane Pintre, président national, extrait du rapport moral - Congrès de Marseille



Les commissions au rapport...

Cinq commissions tissent le travail du Syndicat. Retour sur leurs défis, petites et grandes victoires... et leurs animateurs.

Anne Fennerich a toujours plaisir en début de congrès, comme nous, à découvrir la liste des congressistes. Cette année elle note beaucoup de nouveaux noms. Est-ce dû au renouvellement ou plutôt, au développement de notre Syndicat appelé de tous nos vœux ? C'est un peu tout cela bien sûr. Sans doute que les nouveaux présidents de sections se font un point d'honneur d'amener de nouveaux adhérents.

1 - Le Réseau Statut Carrière

Les revendications du Syndicat sont nombreuses. Elles ont été confirmées par la Conférence nationale de Cabourg, à savoir :

- Rendre obligatoire l'emploi fonctionnel de DGS,
- Augmenter l'indemnité de responsabilité de DGS (de 15 à 30%) et mettre en place celle du DGAS à 15%,
- Maintenir une meilleure attractivité des grilles de rémunérations fonctionnelles sur celles des grades,
- Doter le grade de directeur territorial d'un IB sommital 1015 et d'un accès à l'échelle lettre en transposant le système du grade d'attaché principal HC des attachés d'administration de l'Etat,
- Introduire une partie de nos primes dans les bases de la liquidation de la pension de retraite,
- Supprimer les freins à la mobilité de la FPT vers la FPE, notamment les conditions d'indice discriminantes,
- Harmoniser les filières administrative/technique dans la FPT sur les conditions de mobilité pour bénéficier d'avancement de grade.

2 - La mission Contentieux

Les 4 points d'amélioration qui peuvent être envisagés portent sur :

- La motivation de la décision qui est un point délicat,
- Le délai de 6 mois,
- Le reclassement sur un autre emploi de la collectivité,
- La durée du détachement sur emploi fonctionnel.

3 - La commission Vie du Syndicat

La commission Vie du Syndicat et communication est transversale. Elle réunit l'ensemble des présidents régionaux, les secrétaires généraux nationaux (Anne Fennerich et Gérard Prodom), les trésoriers nationaux (Gilles Raynard et Pierre Schmauch), les

"pilotes" de la communication et de l'information (Gérard Prodom et Denis Renard). Sont également associés les responsables des partenariats (Robert Serna et Jacques Billet), les membres du comité des finances et Florence Baco-Ambrass, chargée de l'organisation des prochaines élections professionnelles. Les travaux de la commission se sont articulés autour de 4 objectifs :



• Développer le Syndicat pour "durer" et être entendu

Inscrit par le président national comme prioritaire, le développement du Syndicat fait l'objet d'un travail dédié conduit par Jacky Benhamou. A partir des conclusions qui s'en dégageront, les instances régionales et départementales seront invitées à mener des actions pour renforcer le rayonnement du Syndicat. Dans le même esprit, un guide des élections professionnelles est en cours de rédaction par Florence Baco-Ambrass.

La Conférence nationale a adopté, en juin 2013, les rapports des 5 commissions, envoyés aux adhérents sous la forme d'un "relevé de décisions".

Il est du rôle, de la secrétaire générale de rappeler ces décisions afin qu'à l'issue de ce rapport en tribune, les membres du syndicat s'expriment sur leur adoption ou rejet.

• Mutualiser nos expériences pour dynamiser la vie syndicale

Un guide des partenariats et de l'organisation des manifestations délocalisées a été élaboré sous la responsabilité de Jacques Billet et de Stéphane Bussone. Il sera adressé aux présidents des Unions.

• Communiquer pour être visible et reconnu

Coordonnées par Gérard Prodom (supports écrits et relations presse) et Denis Renard (supports digitaux), l'information et la communication sont passées, depuis le congrès de Biarritz, à la vitesse supérieure. La commission a souhaité approfondir une réflexion sur les évolutions souhaitables pour renforcer les actions dans ce domaine vital. Faire connaître nos points de vue de "praticiens-experts", partager nos savoir-faire, mettre en évidence les initiatives de nos adhérents : tout cela suppose des moyens techniques mais aussi financiers que nous devons assumer.





• Gérer plus équitablement au bénéfice de tous

Installé il y a un an et demi, le comité des finances n'a pas ménagé ses efforts pour proposer des mesures concernant la grille de cotisations et les relations financières entre local et national.

4 - La commission Management

La commission est ouverte sur toutes les facettes si sensibles de notre profession. Elle regroupe également les thématiques Formations, Petites villes, Intercommunalité et Communes touristiques.

Elle s'est fixé 3 objectifs :

- positionner le Syndicat comme un réseau d'experts des questions territoriales,
- apporter aux DGS des outils professionnels,
- suivre et commenter l'actualité des collectivités pour une bonne information des DGS.

Elle fonctionne par thématique, chacune d'elles ayant un "réfèrent" qui approfondit le sujet. Toutes les contributions sont envoyées aux adhérents inscrits à la commission, qui fonctionne en réseau. Les référents ont travaillé sur les thèmes suivants : le management, la parité H/F, les valeurs de service, la mutualisation communes/EPCI, les architectures territoriales, la péréquation, la formation, les relations avec les universités, l'e-administration.

5 - La commission Retraite

En cette année de discussion de la réforme des retraites, la vigilance de la commission a été prégnante tout au long de l'année, plus particulièrement sur deux de nos revendications :

- La valorisation des années d'étude : l'objectif est de prendre en considération le temps de la formation dans une vie où l'enseignement prend de plus en plus de place alors que le système de retraite repousse l'âge de départ à la retraite.

- L'assouplissement des règles concernant les possibilités de cumul et leur alignement sur celles appliquées aux salariés du droit privé.

Relations internationales

La commission Relations internationales anime les liens avec d'autres pays, en priorité francophones, pour échanger les pratiques, les idées et réaliser des études de droit comparé : Québec, Wallonie, mais aussi Israël et Japon.

Son travail vise à organiser ces échanges, à activer les études et à les communiquer aux adhérents. Elle est très active au sein de l'UDITE (Union des dirigeants territoriaux de l'Europe). Elle a suivi les congrès des DGS en Wallonie et au Québec.

Eure et Franche-Comté

Grâce à ce travail sur tous les sujets, notre Syndicat jouit d'une audience nationale. Mais comment le faire connaître à nos adhérents, voire à tous les DG et DGA, si ce n'est par une réelle animation de niveau local ?

A ce sujet, le questionnaire envoyé par **Jacky Benhamou** démontre qu'il y a encore un effort à faire pour que les sections jouent ce rôle de relais et d'incubateur d'idées. Or nous avons la preuve que l'investissement du président départemental ou régional est payant. La secrétaire générale cite souvent le Limousin, qui tient le cap d'une douzaine de manifestations par an, mais cette année, elle a mis à l'honneur :

- L'Eure, pour son action et l'organisation presque mensuelle de demi-journées sur des sujets pointus d'actualité. Cette dynamique entraîne une augmentation significative de ses adhérents !

Crèche Attitude
Prendre soin de l'avenir

*Diagnostics de territoires,
gestion de crèches ou simple
réservation de berceaux*

**Plus d'une cinquantaine de
collectivités font appel à
nous pour mettre en
œuvre leur politique
Petite Enfance**

En savoir +

www.creche-attitude.fr
Tél. : 01 46 94 91 76
Mail : contact-collectivites@creche-attitude.fr

- L'union Franche-Comté, pour son organisation d'une journée de travail riche et très appréciée sur les finances et les ressources humaines, avec **Philippe Laurent**, président du CSFPT et vice-président de l'AMF.

Notre secrétaire générale termine en soulignant le travail continu du comité de pilotage et de préparation des congrès, animé par **Dominique Legrand**, auquel s'adjoignent les acteurs locaux de PACA qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous accueillir dans une tradition d'efficacité et de convivialité, fortement mobilisés par leur président régional **Didier Bonnefoy**.

Anne Fennerich,
secrétaire générale nationale
(extrait de son rapport -
Congrès de Marseille).



Retour sur les Assises...

Nées voici plus de 10 ans sous l'impulsion de notre regretté collègue Camille Peret les assises organisées chaque année à l'occasion de notre congrès national s'adressent à tous les dirigeants territoriaux souhaitant approfondir leurs connaissances dans de nombreux domaines qui sont généralement au cœur de leurs préoccupations.

Les ateliers, retenus par le Comité national de pilotage chargé de l'organisation des Congrès du syndicat, leur proposent pour chaque thématique du programme, d'analyser le contexte, voire l'actualité, réglementaire et de partager l'expérience, le vécu de certaines collectivités qui ont eu recours à des partenaires soucieux de démontrer leur savoir-faire. La mise en œuvre de ces temps forts nécessite donc un travail préalable important pour trouver des thèmes riches, variés, adaptés au contexte et valorisant la capacité d'innovation et les forces de propositions de nos partenaires exposants.

Chaque atelier trouve sa dynamique grâce à l'animation assurée à chaque fois par un Directeur Général des Services lequel doit s'assurer que l'expérience des intervenants sera de nature à proposer une solution, des alternatives permettant d'apporter à chaque sujet une réponse appropriée et de s'assurer

Ce réseau de collègues qui s'investissent dans cette démarche a été particulièrement apprécié lors du dernier congrès de Marseille. Un grand merci donc, à **Jean Christophe Daudet**, DGS de Fos-sur-Mer, **Emmanuel Gros**, DGS de la Roche-sur-Yon, **Mathieu Lheriteau**, DGS d'Asnières-sur-Seine, **Jean-René Moreau**, DGS du

Les partenaires qui sont intervenus :

François Cincinelli - UGAP • Sylvie Moulet - EDF • Arnaud des Cloizeaux - Duranton, Pierre Traml - GRDF • Guillaume Delmas - Cofely Ineo • Raphaël Apelbaum - Lexis Nexis, Lexcase Avocats • Jean-François Joguet - CIRIL • Robert Fitoussi - Singuliers & Co • Régis Emmanuel Gannet - GDF-SUEZ • Christophe Van de Walle - La Poste • Isabelle Forichon - Altra Consulting • Elisabeth Viola - Groupe Caisse des dépôts • Jacques Poche - directeur général adjoint en charge des ressources humaines, mairie de Gardanne • Cécile Vareilles - Direction des Ressources humaines, communauté urbaine de Marseille Provence Métropole • Damien Le Carreaux - ANCV • Claude Couric - GMF • Séverine Rocchia - Sodexo Avantages et Récompenses • Frédéric Rossi - Veolia • Pierre Guyard - Cofely Services • Philippe Labro - EDF • Matthieu Locci - CTR • Philippe Charton - Sofaxis • Emmanuel Hellegouarc'h - Berger Levraut • Sébastien Teissier - GFI • Marie-France Barbier - Veolia / Eaux de Marseille • Albert Asseraf - JC Decaux • Patrick Corral - ERDF • Nicolas Ricard - Chèque déjeuner •

SAN Ouest-Provence, **Gérard Poulain**, DGS d'Allauch, **Jacques Billet**, **Laurent Bacquart**, DGS de Saint-Michel-sur-Orge et **Patrice Girot**, DGS de la CAVAM dans l'ordre respectif de leurs interventions, pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacré pour nous proposer des ateliers de grande qualité...

Merci aussi à **Stéphane Bussone** et **Jean-Luc Bertoglio**, du Syndicat et à **Tanneguy des Rieux**, de Media Contact Services,

pour leur rôle déterminant en terme d'impulsion, de recherche et de coordination des différents acteurs en présence !

Pour mémoire

Jean-Christophe Daudet est intervenu sur la bonne gestion des parcs automobiles, **Emmanuel Gros** sur les enjeux de la mutualisation des services, **Mathieu Lheriteau** sur les enjeux, notamment financiers, d'une bonne gestion du patrimoine de la collectivité, **Jean-René Moreau** sur un premier bilan de la participation des employeurs territoriaux, **Gérard Poulain** nous a éclairés sur les nouvelles formes de contractualisation entre les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire, **Jacques Billet** sur les enjeux et objectifs du plan climat pour nos collectivités, **Laurent Bacquart** a planché sur les enjeux de la dématérialisation...

...et **Patrice Girot** sur les avancées en matière de ville intelligente !

Dominique Legrand,
DGS de Morlaix,
vice-président national en charge
du Comité national de pilotage
des Assises-Congrès.





73^e CONGRÈS ANNUEL
des *Directeurs Généraux*
des *Collectivités*



24^e SALON NATIONAL
des *Dirigeants*
Territoriaux



MARSEILLE 2013

Une organisation MediaContactServices

Stephane Pintre, Dominique Legrand, Didier Bonnefoy du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales
Médéric Petit, Tanneguy des Rieux, Jean-Luc Citti et Christine Duval de Media Contact Services

**Remercient l'ensemble des partenaires/exposants
pour leur participation active au succès du salon Expolis 2013**

PARTENAIRES EXPOSANTS

PREMIUM

JCDecaux COFELY INEO GDF SVEZ VEOLIA ENVIRONNEMENT

PRIVILÈGE

groupe chequedejeuner GDF SVEZ EnergiesFrance MNT SOFCAP - Groupe Sofaxis ECLATEC EDF Collectivités

ERDF Berger Levraut BL CTR UGAP CRDF LexisNexis®

PRÉSENCE

mut'est gfi Smad SYP COLAS GMF Mutame AASTRA

MNFCT anpège alfra CONSULTING Ulys Soft COLLECTeam CIRIL SPIE Digitaltech BFM

LAANAGE OAP AGYSOFT SUPPORTAGE www.emploi-collectivites.fr CNAS ancv Edenred EoVi

WEKA sodexo Finance /active Caisse des Dépôts QUANTIM SINGULIERS AIDE À LA DÉTERMINATION ACCOMPAGNEMENT adelyce BUL CSF

elior Clear Channel DURANTON CONSULTANTS delagrave CoPub SEMAPHORES

70 exposants - 8 ateliers thématiques - Votre congrès national...

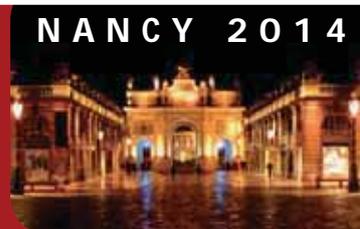
**...prenez date dès maintenant pour Nancy
et réservez les 16, 17 et 18 octobre 2014**
informations et inscription sur www.salon-expolis.com



74^e CONGRÈS ANNUEL
des *Directeurs Généraux*
des *Collectivités Territoriales*



25^e SALON NATIONAL
des *Dirigeants*
Territoriaux



NANCY 2014

16 - 17 - 18 octobre



73^e CONGRÈS ANNUEL
des *Directeurs Généraux*
des *Collectivités*

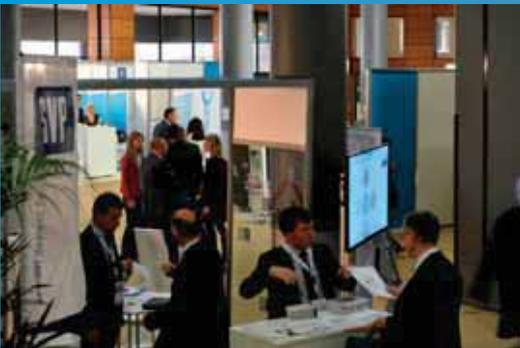


24^e SALON NATIONAL
des *Dirigeants*
Territoriaux



MARSEILLE 2013

Une organisation  MediaContactServices





Le Syndicat invité du Cercle Colbert et de l'Université d'Avignon...

En octobre, notre collègue Jean-Luc Bertoglio, conseiller spécial du président du SNDGCT, est intervenu sur la modernisation de l'action publique lors de deux tables rondes à Avignon. Il témoigne.

Dans la ligne des contributions importantes du Syndicat sur la réforme territoriale, sous la houlette de **Stéphane Bussone**, j'étais invité à apporter le point de vue du SNDGCT lors d'un colloque organisé à Avignon, le 25 octobre, sur le thème "La décentralisation : à la recherche d'un nouveau souffle".

L'initiative du Cercle Colbert, en lien avec SUEZ Environnement, était portée par **Henri de Grossouvre** (membre du conseil d'orientation du Cercle et responsable des affaires publiques à la Lyonnaise des Eaux) et **André Balesi** (délégué général du Cercle). L'Université d'Avignon et les pays de Vaucluse complétaient l'équipe d'organisation.

Que veut le citoyen ?

Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée à la Décentralisation, dans un propos introductif, pose le cadre de la modernisation de l'action publique sous l'angle des

attentes du citoyen, relayée par **Delphine Costal**, professeur de l'université d'Avignon. Les maîtres mots ont, une fois de plus, résonné : lisibilité, transparence, simplification, doublons, évaluation...

Il reste à mettre des actes derrière les mots - ce qui n'est pas une "mince affaire" au vu des incohérences introduites par les lois

notre collègue **Jérôme Deschenes** au sein du SNDGCT. Bien sûr, elle induit de garantir des "équilibres" sociaux, institutionnels, juridiques et financiers.

Pour autant, l'enjeu est celui du pays, du développement, de l'emploi et de la croissance.

Le cas Aix-Marseille Provence

J'ai été appelé, à mon niveau, à intervenir sur la métropolisation des aires urbaines, et sur le projet de métropole Aix-Marseille Provence.

Ce projet est basé sur la fusion, par la loi, de 6 intercommunalités soit 1,85 million d'habitants sur 3097 km² (91% de la population du département et 60% de sa superficie.)

La table ronde, introduite par Jean-Claude Ricci, réunissait des intervenants comme **Olivier Dussopt**, député-maire d'Annonay, **Claude Haut**, sénateur et président du Conseil général du Vaucluse, **Jean-Yves Caultet**, député-maire d'Avallon, **Etienne Brun-Rouet**, directeur de cabinet à Marseille, **Eric Maulin**, professeur de droit public à l'université de Strasbourg et **Yannick Blanc**, préfet du Vaucluse.

"Partager" le projet

Elle fut l'occasion de confronter, dans le cadre de la métropolisation, les notions d'"urbanité" et de "ruralité". Elle permit d'énumérer les facteurs clés pour réussir un projet métropolitain. Les intervenants ont cité des conditions et des équilibres au niveau territorial, fiscal, financier et de la gouvernance.

Pour beaucoup, le "projet partagé", base de toute évolution, doit se construire à partir de solidarités et d'un "affectio societatis" bien compris.

La table fut suivie d'une autre rencontre sur les nouveaux outils de financement tels les SEM-contrat, l'Agence France Locale et les fonds européens. Parmi les orateurs, **Frédéric Lombard**, professeur à l'université d'Avignon, **Igor Semo**, directeur des affaires institutionnelles de la Lyonnaise des Eaux, **Olivier Laendel**, délégué général de l'ACUF et **Pierre Meyer**, directeur de cabinet à l'ARE.

De la richesse des partenariats...

Au-delà de la qualité des débats, il est important pour le SNDGCT de s'attacher à la valeur de l'initiative du Cercle Colbert et de la Faculté d'Avignon. En effet, le Syndicat a, depuis quelques années, multiplié les relations avec les universités, les cercles de réflexion et, d'une manière générale, la formation, souvent, du reste, en lien avec le CNFPT, l'INET et les INSET.

Ces partenariats font souvent l'objet de conventions, avec des modalités diversifiées. Par de telles initiatives liées, bien évidemment, aux qualités de ses membres, le Syndicat est devenu un interlocuteur sur des questions essentielles liées à nos métiers et à la décentralisation.

Il convient de progresser en ce sens afin d'appréhender l'avenir et de disposer d'une vision prospective pour "faire bouger les lignes". Cette expertise est un facteur essentiel de positionnement de notre organisation. Nous devons la revendiquer au plus haut niveau.

successives. Le déficit de continuité et de compréhension a pour corollaire le "retour de l'Etat" réclamé par les citoyens eux-mêmes.

Bien sûr...

Par conséquent, les progrès sont annihilés et la gestion des collectivités, pourtant de bonne qualité, est vilipendée par des citoyens s'estimant, à juste titre, "boucs-émissaires fiscaux" !

Bien sûr, la décentralisation impose de lutter contre les conservatismes et les "prés-carrés". Bien sûr, elle suppose de la déontologie et des valeurs au service du citoyen, comme l'a montré le travail de

Article XIV

Une volonté politique nationale et concertée devrait pouvoir se mettre en place dans l'intérêt de tous et le respect de la libre administration des collectivités.

Du reste, dans le champ de la logorrhée administrative et fiscale, il est loisible, comme l'a exposé **Denys Pouillard**, professeur de sciences politiques (et directeur de La vie politique et parlementaire), de rappeler les termes de l'article XIV de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cet article, pourtant édité en 1789, redevient d'actualité. Je cite: "Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la

nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée".

Les rédacteurs des lois ne doivent pas oublier, conformément au préambule de cette déclaration, que, si un citoyen a des devoirs, il a aussi des droits, le premier étant de pouvoir comprendre la loi au sens de Montesquieu et de Descartes.

Déjà en 2012...

Une fois n'est pas coutume, ce colloque avait le mérite de la continuité. L'an dernier, des intervenants avaient disséqué la relation "Communes, intercommunalités, département, région" tant au niveau des compétences que des projets communs. Le sujet rejoignait les préoccupations du Syndicat sur la clarification des compétences, la simplification et la mutualisation. Le professeur **Jean-Claude Ricci** (professeur de droit à l'université d'Aix-Marseille) avait résumé la problématique 37 ans après le rapport Guichard intitulé "Vivre

ensemble". Il indiquait qu'il convenait de remédier au double système étatique et local, sans cesse redondant, en clarifiant les compétences tout en hiérarchisant les responsabilités de chaque niveau.

Le mal "endémique" des collectivités

Etait posée la question du pouvoir normatif ou réglementaire local ainsi que du "chef de file" doté des attributs lui permettant de structurer l'organisation territoriale. Malgré les lois de 1982, ainsi que les travaux et rapports des années 1960, l'Etat, et, surtout, ses administrations, ont peu évolué dans leur conception décentralisatrice. En parallèle, les collectivités ne sont pas parvenues à remédier à un mal endémique, le morcellement de leur action, malgré la création de 3 650 intercommunalités à fiscalité propre.

C'était donc tout le mérite du colloque d'Avignon d'avoir remis à la discussion la nécessité de réformes territoriales axées sur la modernisation.



Maîtriser l'information pour que chacun s'épanouisse dans la cité



EDITEUR DES LOGICIELS

- Ressources Humaines
- Enfance et Education
- Gestion Financière
- Services Techniques
- Services à la Population
- e-administration

Les dirigeants aquitains dans l'attente de l'acte 3

Pour leur 4^e édition, les Rencontres des dirigeants territoriaux aquitains ont sondé la décentralisation et exprimé des inquiétudes de plusieurs natures.

Depuis 2009, à l'initiative de **Gilbert Dupas**, DGS de Bazas, président régional honoraire, les Rencontres des dirigeants de collectivité d'Aquitaine mobilisent tous les ans l'ensemble des acteurs territoriaux de la région. La quatrième édition de cette journée, organisée par le Syndicat, en partenariat avec la Faculté de droit de Pessac, s'est tenue le 31 octobre dans les locaux de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Dans un contexte national d'attente de la publication de l'acte III de la décentralisation - et alors que rien n'est figé -, cette journée de réflexion a ciblé les grandes

problématiques qui s'y rapportent, afin de répondre à la question que se sont posés organisateurs et intervenants, ainsi que les

200 participants : "le modèle de décentralisation conçu dès 1982 est-il toujours viable ?"

“ Le modèle de décentralisation tel qu'il a été conçu dès 1982 est-il toujours viable en 2013 ? ”

En présence d'étudiants...

Sous la co-présidence de **Stéphane Bussone** (président Aquitaine du SNDGCT, DGS de Saint-Jean-de-Luz) et de **Jean-François Brisson** (professeur de droit public, doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques), cet événement de grande ampleur, organisé de main de maître par **Jacques Barcouzareau**, DGAS de Lormont, et **Marie-Christine Bertin**, DGAS de Talence, et rassemblant la plupart des dirigeants d'Aquitaine, a permis en parallèle de présenter nos métiers aux étudiants de la faculté, futurs dirigeants territoriaux, très présents à cette occasion.

La matinée était axée sur la prospective via la table-ronde "*la décentralisation a-t-elle un avenir ?*"

Animée par **Pascal Combeau**, professeur et directeur du mastère 2 Droit des collectivités, et par **Alain Pariente**, maître de conférences en droit public, directeur de la licence Métiers de l'administration territoriale, elle a réuni des intervenants de qualité.

Un ancien préfet de région

Ils étaient trois : **Christian Fremont**, ancien préfet de région Aquitaine et PACA,

ancien directeur de cabinet du précédent président de la République, **Jean-Luc Bertoglio**, docteur en droit, ancien DGS de la communauté urbaine de Marseille et spécialiste des problèmes liés à la décentralisation au SNDGCT, et **Jean-François**

Former les cadres de demain

A l'occasion de ces Rencontres, l'Université Bordeaux IV et le Syndicat ont signé une convention visant à rapprocher le monde des collectivités de celui des étudiants pour, d'une part, enrichir la réflexion des DG via le recours à des stagiaires, et d'autre part, former les cadres territoriaux de demain.



Brisson, professeur de droit public, doyen de la faculté de droit et de science politique de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Les interventions ont permis de réfléchir aux perspectives actuelles de la décentralisation au regard du chemin parcouru depuis trente ans.

Peut-on encore décentraliser ou faut-il seulement mieux décentraliser ?

Les questions de l'enchevêtrement des compétences et de la recherche de l'échelon pertinent sont-elles en passe d'être résolues ? Enfin, l'interrogation renforcée sur les moyens financiers trouvera-t-elle une solution ?

Vers un "crumble" territorial ?

Parmi les participants, une perplexité face aux réformes qui sont en cours s'est majoritairement exprimée. Alors que les territoriaux attendaient une clarification et une simplification, l'évolution pressentie est une complexification accrue du dispositif, risquant de créer un cumul de mandats locaux et d'éloigner la décision du citoyen... un aggravement qui a fait dire à **Jean-François Brisson** qu'au lieu d'avoir un millefeuille territorial, "nous aurons bientôt un crumble territorial" !

Toujours en lien avec le quotidien des DG, le vice-président du tribunal administratif - **Pierre Larroumec** - est revenu sur le rôle d'un tribunal, qui n'est pas forcément d'alimenter la "peur du juge", mais plutôt de s'intéresser à la responsabilité pénale des élus et des fonctionnaires.

Soutiens des CDG et du CNFPT

N'a-t-elle pas été exacerbée par l'exposition médiatique donnée à certains cas ? Est-ce la réalité des prétoires, et cet accroissement de la peur de la responsabilité pénale

ne conduit-elle pas à une certaine frilosité ? Ces questions ont été posées par son intervention.

D'une manière générale, les dirigeants se sont réjouis de la qualité des débats et ont apprécié le caractère convivial de la manifestation. Ils en ont profité pour échanger sur leurs pratiques et mieux faire connaître leur métier auprès du grand public.

A cette aune, nous avons eu des retombées presse et radio très intéressantes et nous

sommes félicités de la présence des 5 CDG de la région ainsi que du soutien du CNFPT, traduisant une reconnaissance de l'organisation comme du bon niveau des échanges.

La thématique 2014 - non encore arrêtée - dépendra de l'évolution des projets de loi en cours, et de la nouvelle configuration du projet initial, désormais en trois volets.

Pour en savoir plus : www.lesrencontresdaquitaine.fr



3 préoccupations majeures

- financière
- réglementaire
- déontologique

Qu'est-il apparu chez nos collègues, lors des ateliers programmés l'après midi ? Une préoccupation financière, d'abord, dans un contexte de rarefaction des ressources - puisque l'Etat réduit son concours aux collectivités (de 1,5 milliard en 2014 et 1,5 milliard encore l'année suivante). Cette morosité est nourrie par la diminution de recettes, tout particulièrement celles des collectivités voyant les droits de mutation impactés par la baisse du marché immobilier.

Une préoccupation réglementaire s'est aussi exprimée, avec l'émergence ou le maintien de règles de droit de plus en plus draconiennes, y compris autour de la responsabilité pénale. D'où un appel à une "vigilance accrue" des DG quant à l'impact de leurs décisions en matière juridique et judiciaire.

La menace Twitter...

Les ateliers, enfin, ont révélé une préoccupation d'ordre déontologique. La multiplication des TIC et les réseaux sociaux interrogent les DG sur leur place dans la communication, mais aussi la GRH au quotidien.

Le Code du travail est muet à ce propos, et seules font références des jurisprudences concernant ce que l'on autorise aux employés, y compris en termes de commentaires postés sur les réseaux sociaux concernant leur collectivité. Et ces mêmes outils - Facebook et Twitter - peuvent-ils être utilisés sur leur lieu de travail ?... et comment cette évolution cohabiterait-elle avec l'astreinte au devoir de réserve inhérent à ces professions ?

Stéphane Bussone,
DGS de Saint-Jean de Luz

Libre propos

Quelle direction pour le management territorial ?

L'Institut National des Etudes Territoriales a mis en place un Comité d'experts en management public territorial, avec pour objectif d'identifier les défis stratégiques qui se posent aux collectivités, en vue de développer une vision prospective en matière de management public et de formation.

L'extrait de contribution qui suit participe à cet échange.

C'est la capacité de l'encadrement des collectivités à s'inscrire dans un projet de territoire, à manager davantage de complexité, à accompagner le changement, à donner du sens à l'action qui doit être remise en perspective.

Dans l'environnement multi-partenarial qui est le nôtre, comment peut-on, comment doit-on se positionner au sein du bloc local ? En effet, intrinsèquement, les intérêts du territoire intercommunal ne sont pas les mêmes que les enjeux appréhendés à l'échelle communale.

Dans ce paysage non stabilisé, il convient que l'encadrement trouve sa place et travaille en collaboration accrue avec ses collègues des autres territoires (communaux-intercommunaux).

Les expériences menées montrent que les DG communaux peuvent se voir confier la gestion de commissions et de dossiers intercommunaux.

Dans d'autres cas, le territoire se contente d'organiser une information *a posteriori*. Action *a minima*, mais nécessaire au déploiement des projets qui passe souvent par le relais, ou le non-relais, des communes membres.

Quelle définition pour le management ?

Pour assoir cette évolution, particulièrement au regard des textes en cours d'examen ou à venir sur la décentralisation, le SNDGCT propose l'instauration d'un "comité de direction de territoire", avec une mise à disposition partielle ou totale des DGS communaux au service de l'intercommunalité. C'est aussi un moyen de faire reconnaître le rôle de l'encadrement dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Le rôle du manager est de fait clairement ré-interpellé. A ce stade, il faut se poser la question de la définition du management dans les services publics. Il en existe, en effet, de nombreuses qui déclinent les différents processus mis en œuvre. Je proposerais de retenir celle d'Anne Bartoli et de Hervé Chomienne (Université de Versailles-Saint Quentin): "Le management

stratégique des organisations publiques peut être défini comme la conception et la mise en œuvre de processus de finalisation, d'organisation, d'animation et d'évaluation visant à assurer le pilotage des organisations publiques et la gestion des relations entre les acteurs "parties prenantes" de l'action publique, dans le cadre des orientations publiques et de la loi."

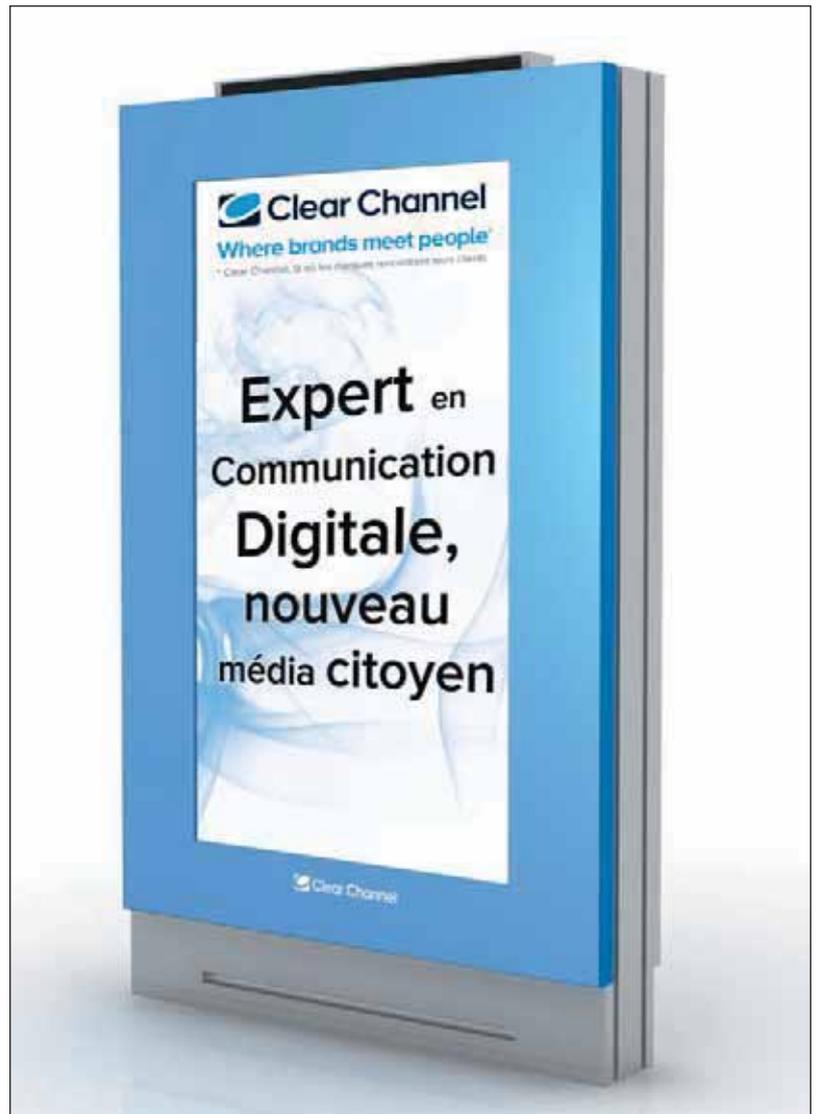
Le cadre ainsi repositionné comme acteur de la modernisation, disposant d'outils, doit cependant être accompagné. Corrélativement à l'application d'un principe de responsabilisation en subsidiarité qui doit être mis en œuvre, la complexité de l'action impose un suivi et une assistance spécifique à tous niveaux, y compris celle au DGS, condition pour que cette responsabilisation soit suivie d'effets.

Encadrer, c'est manager

Ce principe d'assistance est un devoir pour la hiérarchie. C'est pourquoi on voit se développer des actions qui impliquent les encadrants, permettant de décliner, tester, mettre en œuvre différentes facettes du management.

Cette reconnaissance du management comme facette clé de la mission des encadrants, porte un autre message. L'évaluation de la manière dont les équipes sont dirigées devient aussi importante que le résultat.

La qualité du management devient ainsi l'un des leviers essentiels de la performance collective. Compte tenu du rôle de l'encadrement, du positionnement des niveaux de direction générale, la question de la légitimité personnelle du DG doit être examinée.



La posture managériale permettant d'accompagner ses équipes, dans l'exercice de leurs responsabilités, n'est pas qu'une question de mots : elle ne fait que conforter la légitimité personnelle que le dirigeant a acquis au préalable. Et celle-ci est nécessaire à la cohésion de l'organisation ainsi qu'à sa performance.

Une étude menée par **Laurence Durat** et **Marc Bollecker** (Université de Haute-Alsace) permet de comprendre la spécificité du dirigeant public. Bien que les conditions d'exercice de la fonction puissent être proches de celle des dirigeants privés, les éléments constitutifs de cette légitimité diffèrent. Compte tenu de cette spécificité, l'étude montre qu'au final, le levier le plus déterminant, et le plus fragile, est la légitimité donnée par procuration par l'exécutif. C'est la seule garantie pour le dirigeant. Elle doit, de surcroît, être visible et manifestée en interne comme en externe pour être opérante.

Priorité à la confiance de l'exécutif

Le DG, et cela est vrai en commune comme en intercommunalité, n'a donc d'autre choix que de positionner sa zone de légitimité entre la sphère politique et la logique structurelle de son administration, en gardant comme priorité la confiance de son exécutif.

Cette fragilité de posture amène clairement à une interrogation sur la reconnaissance légale des fonctions du DG, au-delà de son statut.

Le rôle du management a évolué au rythme des réformes et de la maturation de la décentralisation.

Car le management public est un management de la complexité que l'on appréhende peu avant d'y être confronté, et pour lequel les cadres sont peu formés.

Parfois même, l'ambiguïté est volontaire afin de ne pas froisser les uns et les autres. L'organisation publique poursuit ainsi des finalités qui peuvent être contradictoires et ambivalentes.

En réalité, le cœur du rôle des managers, c'est la fonction de "traduction": donner des priorités et du sens, mettre en cohérence un ensemble d'attentes - parfois contradictoires - afin de rendre les actions possibles autour d'objectifs partagés, le tout avec des ressources de plus en plus contraintes. C'est au cadre qu'il incombe d'assurer ce rôle, chacun à son niveau, et de donner à voir l'utilité tout en assignant des objectifs individuels.

Le travail consiste ainsi à opérer des choix, des compromis pour construire un cadre d'activité qui permette aux équipes de travailler.

Le management, positionné au cœur de la

performance de nos organisations, doit nous amener à ouvrir le champ de la performance publique et à intégrer une logique d'amélioration continue. C'est aussi ce qui rend nécessaire un véritable dispositif d'accompagnement intégrant la qualité de vie au travail afin de "faire système" dans une démarche globale de modernisation.

Réinterroger la performance...

Le champ de la performance publique doit désormais intégrer la qualité managériale. Selon **Céline Desmarais**, de l'Université de Savoie, la performance des agents a longtemps été définie au travers de la conformité aux procédures et au droit.

Le référentiel de la responsabilisation définit, au contraire, la performance au travers d'objectifs mesurables, et la mesure de ceux-ci en termes de résultats attendus. Cette approche, bien que n'étant pas nouvelle (issue du New public management) ne va pas encore de soi dans l'univers des managers soumis à la complexité publique, bien que ceux-ci soient imprégnés de la culture de responsabilisation.

La définition de la performance publique serait donc plus complexe à appréhender que pour le privé.

Selon **Maurice Thevenet**, professeur au CNAM, lorsque des démarches de gestion sont mises en œuvre, il semble que les entreprises soient plus performantes sur le long terme, et que ce constat est également pertinent en dehors du secteur marchand. La gestion peut, et doit donc concerner tout le monde. Pour faire en sorte que la qualité du management soit reconnue comme la première contribution attendue des encadrants, il convient que le système d'évaluation l'intègre comme un critère objectivable, au même titre que la réalisation des objectifs fixés.

Mais cela ne suffit pas.

Il faut encore que le manager fasse preuve de leadership afin de favoriser l'engagement de ses collaborateurs, et faciliter l'atteinte des résultats dans un véritable jeu coopératif collectif. A cette condition, on pourra parler de performance collective.

Un des éléments de la performance vise, enfin, à promouvoir une logique d'amélioration continue.

Distinguer méthodes et démarches

Ces démarches, pour que tous se les approprient durablement, doivent pourvoir "faire système". Pour "faire système", pas un aspect ne doit être laissé de côté, et il est nécessaire de donner du sens aux méthodes de modernisation.

Car le changement implique que le sens de l'action soit compris par la mise en

évidence d'un système de management intégré et cohérent. Et un système intégré ne peut se réduire à la mise en œuvre de méthodes.

Sylvie Trosa, vice-présidente du Cercle de la réforme de l'Etat, propose de comprendre le terme "méthodes" comme étant les "instruments facilitant la modernisation". Dans ce sens, la démarche qualité, l'évaluation, la mutualisation, la comparabilité des performances sont des "méthodes".

A l'inverse, une "démarche" s'entend comme un processus de changement dont les finalités sont partagées avec les équipes et qui a besoin, pour se réaliser, de méthodes qui ne sont alors que des supports, et non des buts en soi.

Comme le rappelle **Sylvie Trosa**, si l'on veut que les agents s'emparent d'une initiative, il faut qu'ils comprennent pourquoi ils le font : la confiance rime avec le sens, mais aussi avec la gouvernance !

Alors la démarche managériale pourra "faire système".

Les DG ont du pain sur la planche pour conduire tous les chantiers. "Les espèces qui survivent ne sont pas les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements" (Charles Darwin).

La loi de l'évolution est ainsi qu'il faut s'adapter aux lois : contexte territorial, contrainte économique, évolution des besoins..."

Emmanuel Gros,

DGS de La Roche-sur-Yon,

membre du Bureau national du SNDGCT





A envoyer rempli et accompagné du règlement à l'ordre de SNDGCT, à : Gilles Raynard
21, Montée de la Hutte - 49320 Blaison-Gohier ou au président ou trésorier départemental

Ville siège de l'emploi _____ Département _____

Mme, Melle, M (Nom et prénom) _____

Nom de jeune fille _____ Date de naissance _____

Fonction _____ Grade _____

Situation professionnelle (*) Activité sur poste fonctionnel (*) : Oui Non Retraité

Adresse Professionnelle : Organisme _____

(commune, établis, intercom, département, région...) :

N° : _____ rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Mobile : _____ Publication du N° Oui Non

Lieu d'envoi du courrier pour les actifs (*) Lieu de travail Domicile (compléter ci-dessous)

N° : _____ rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Pour les actifs, les coordonnées ne figureront pas sur le fichier internet du Syndicat, sauf si vous indiquez oui

Catégorie démographique de la collectivité (*)

2 à 10 000 hab. 10 à 20 000 hab. 20 à 40 000 hab. 40 à 80 000 hab. 80 à 150 000 hab. 150 à 400 000 hab. + de 400 000 hab.

Nombre d'habitants : _____

En cas de mutation et de ré-adhésion, préciser le département et la collectivité antérieure :

"Déclare adhérer au SNDGCT et m'engage à payer la cotisation fixée par l'assemblée générale"

(la cotisation syndicale bénéficie d'une déduction fiscale de 66% lors de votre déclaration)

Fait à _____ le _____ / _____ / 2014 (joindre le règlement) signature : _____

(*) réponse obligatoire

Barème des cotisations 2014

Directeur général des services

Catégories	Code	Renouvellement			Nouveaux adhérents	
		Actifs fonctionnels	Non fonctionnels	Retraités	Actifs fonctionnels	Non fonctionnels
		2 à 10 000 hab.	1	159 €	133 €	57 €
10 à 20 000 hab.	2	201 €	159 €	68 €	101 €	80 €
20 à 40 000 hab.	3	231 €	201 €	86 €	116 €	101 €
40 à 80 000 hab.	4	245 €	231 €	99 €	123 €	116 €
80 à 150 000 hab.	5	281 €	245 €	105 €	141 €	123 €
150 à 400 000 hab.	6	307 €	281 €	120 €	154 €	141 €
+ 400 000 hab.	7	344 €	307 €	131 €	172 €	154 €

Directeur généraux adjoints des services

Code	Renouvellement			Nouveaux adhérents	
	Actifs fonctionnels	Non fonctionnels	Retraités	Actifs fonctionnels	Non fonctionnels
	1A	-	133 €	57 €	-
2A	159 €	133 €	57 €	80 €	67 €
3A	175 €	159 €	68 €	88 €	80 €
4A	197 €	175 €	75 €	99 €	88 €
5A	197 €	175 €	75 €	99 €	88 €
6A	210 €	197 €	84 €	105 €	99 €
7A	240 €	210 €	89 €	120 €	105 €

Adhésion à une autre structure (ADGCF...), si assurance à cette structure, réduction de 50 € en fonctionnel et 30 € en non fonctionnel (sur justificatif)
Pour tous les autres cas particuliers, contacter le Trésorier National : graynard@libertysurf.fr

Formation : réunis pour innover

L'IPAG de Limoges et l'Union Limousin du SNDGCT ont renouvelé leur convention. A la clé, une meilleure articulation entre les collectivités et le monde de l'enseignement. Entretien avec les porteurs de la démarche, Clotilde Deffigier, directrice de l'IPAG, et Christophe Verger, président de l'Union régionale Limousin du SNDGCT.

Clotilde, pouvez-vous présenter le fonctionnement de l'IPAG au sein de l'Université de Limoges ?

L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) est une composante de l'Université ; il a pour vocation de préparer aux professions d'administration, et plus particulièrement de la fonction publique d'Etat et territoriale. L'IPAG assure, en outre, une préparation aux concours internes pour les agents de l'Etat en poste, et peut organiser des formations à la demande. L'institut est habilité à délivrer la licence d'administration publique, mais aussi, ce

qui n'est pas le cas de tous les IPAG, le Master 1 Professions d'administration.

Quels sont les objectifs de votre IPAG ?

Notre but est de former les agents de demain. La formation est directement inspirée par les programmes des principaux concours de catégorie A et B. D'ailleurs, on peut souligner notre réussite ces dernières années pour le concours d'attaché territorial. La formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme bac +2 (DUT, BTS, lettres, langues, sciences, droit, AES...) ; elle est particulièrement adaptée pour une réorientation ou une valorisation des compétences par l'obtention d'une licence ou d'un Master 1. Enfin, je rappelle que la vocation de l'université et de l'IPAG est aussi d'intervenir sur la formation tout au long de la vie, à savoir offrir du sur mesure et un accompagnement pour les personnes en reprise d'études ou qui veulent obtenir ou valider un diplôme universitaire.

professionnel. L'IPAG, ses enseignants et étudiants, ont participé à des rencontres organisées par l'Union, comme en mai sur le thème des "villes de demain" sous l'angle de la gouvernance et du développement durable. Des journées d'études communes sont envisagées dans le cadre universitaire de l'IPAG ou du SNDGCT. Le renforcement de notre partenariat concernant l'offre de stage en direction de nos étudiants est aussi à saluer. Je crois qu'ici, l'Union régionale est un allié de poids et qu'elle va beaucoup nous apporter en terme de qualité et de diversité de stages, mais aussi de professionnalisation des formations. Ces liens sont un atout dans la préparation et l'insertion de nos étudiants.



Qu'attendez vous du rapprochement avec l'Union régionale du SNDGCT ?

Le partenariat mis en place avec l'Union Limousin du SNDGCT est déjà riche sur le plan scientifique et

Qui sont-ils ?

Clotilde Deffigier est professeur de droit public à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges. Elle est directrice de l'IPAG depuis septembre 2013. En tant que membre de l'Observatoire des mutations juridiques et institutionnelles, elle est spécialisée en droit des services publics, en droit de la responsabilité administrative et en droit des collectivités territoriales.

Christophe Verger est depuis 1996 DGS de Panazol (10 600 habitants), 2^e ville de l'Agglomération de Limoges et 3^e de la Haute Vienne. Il a commencé sa carrière à Ambazac, chef lieu de canton rural de 5 000 habitants en 1984. Depuis 2009, il est président de l'Union régionale Limousin et de la Section départementale de la Haute Vienne du SNDGCT. Le 30 août dernier, il a été élu président du Conseil d'Administration de l'IPAG de Limoges.

Question à Christophe Verger, président de l'Union Régionale Limousin du SNDGCT

Christophe, dans quel contexte s'est opéré le rapprochement avec l'IPAG de Limoges ?

En 2010, nous signions un partenariat avec l'Université de Limoges afin de participer à la professionnalisation des filières et de promouvoir les métiers de la FPT en créant des échanges entre le réseau des DG, les enseignants et les étudiants (conférences, journées d'étude, offres de stages...). Nous avons dénommé la démarche "UNITORIALE", marque que nous voulons déposer et faire labelliser. C'est en 2011 que j'ai rencontré Christian Moulinard, directeur de l'IPAG, afin de lui proposer une déclinaison de la démarche prenant

en compte la spécificité de l'IPAG, afin d'opérer un rapprochement dans un cadre similaire. Il a adhéré au principe avec la volonté affichée d'une collaboration DG-enseignants-étudiants. C'est ainsi qu'une première convention de partenariat fut signée le 21 juin 2011 - et renouvelée en septembre dernier.

Vous avez récemment été élu président du Conseil d'Administration de l'IPAG, et à ce titre quel rôle entendez vous jouer ?

Tout d'abord, j'ai été surpris et touché par cette marque d'attention de Christian Moulinard et Clotilde Deffigier, qui ont



proposé ma candidature, et des membres du Conseil d'Administration qui m'ont élu. "C'est pour moi le témoignage d'un intérêt pour notre réseau et nos actions. Au sein de l'IPAG, j'essaierai d'apporter mon expérience et mes conseils, d'être à l'écoute des enseignants et étudiants, d'assurer l'ouverture sur le réseau des DG de collectivités, mais aussi avec les autres administrations, de créer du lien.

Quelles actions envisagez-vous dans le cadre de ce partenariat avec l'IPAG ?

Notre ambition est d'innover. Innover dans l'approche pratique de l'administration en favorisant les rencontres avec les milieux

professionnels. Innover dans le domaine des interventions de l'IPAG pour la formation tout au long de la vie, afin de favoriser des reprises d'études, l'obtention ou la validation d'un diplôme. Enfin, je terminerai par mon souhait de voir se développer l'offre de stages dans les collectivités du Limousin selon le principe consistant à proposer une vraie mission, avec un accueil et un encadrement pour une démarche "gagnant-gagnant" entre la collectivité et l'étudiant, telle que nous l'avons conçue dans le cadre de notre Forum UNITORIALE qui en est à sa 4^e édition.

COFELY INEO
GDF SUEZ

UNE COLLECTION DE DEUX GUIDES PRATIQUES ET SYNTHÉTIQUES

! nouvelle édition

Pour en savoir plus et recevoir gratuitement vos guides :
cofelyineo-gdfsuez.com



Une ministre chez les DGS

Lors du Congrès, Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée en charge de la Décentralisation, est intervenue pour "assurer" les DGS sur la réforme de l'action publique territoriale et décrire ce qu'elle attend de la "nouvelle gouvernance".

Accueillie par Stéphane Pintre, qui a rappelé l'attachement des DGS à la République et à ses valeurs, Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée auprès de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, a assuré l'auditoire



de son "intérêt constant" pour le travail des territoriaux. Elle a indiqué que son intervention devait "expliciter et rassurer" les représentants des collectivités sur les intentions du gouvernement. Elle a conclu en relevant la transparence dans laquelle se sont inscrits les travaux autour de la réforme, citant Zarathoustra : "Ombre et lumière sont les éternelles voies de la connaissance et de la sagesse". DG Interface, détaille les étapes de son discours.

I. Une réforme ; deux piliers

Anne-Marie Escoffier a présenté la réforme de l'action publique territoriale comme un levier essentiel pour "apporter le meilleur service au citoyen, qui doit être au cœur de la réflexion sur les démarches nécessaires de l'action publique". Selon elle, la réforme s'inscrit dans le développement naturel, et non comme une énième étape, de la décentralisation.

La ministre a, ensuite, présenté succinctement les "piliers" sur lesquels la démarche repose. Le premier s'appuie sur le renforcement de la cohérence entre l'Etat et les collectivités pour clarifier, simplifier l'action des territoires dans leur variété. Le deuxième englobe la croissance, l'emploi et le retour à l'équilibre des comptes publics pour favoriser les valeurs de la République et la subsidiarité. Le projet veut "donner vie"

aux trois niveaux des collectivités que sont la région, le département et la commune, pour qu'ils s'épanouissent à côté de l'Etat.

La ministre a appelé l'attention sur le fait que, depuis la naissance de la décentralisation en 1982, c'est la première fois que cette cohérence est mise au cœur de la réflexion et traduite en un texte – même si, par souci de simplification, les parlementaires l'ont découpé en trois volets "indissociables" dont le premier devrait être voté d'ici à la fin de l'année. Le premier volet de cette réforme concerne la gouvernance, les métropoles et les pôles d'équilibre territorial ; le deuxième volet porte sur les régions et départements;

et le troisième sur les communes et l'intercommunalité.

II. Une réforme à trois volets

Pour rassurer les DGS, dont elle comprend l'inquiétude, la ministre a développé la philosophie de chaque volet de la loi en félicitant le Syndicat de son intérêt pour le texte dont il suit pas à pas toutes les évolutions, "gage de démocratie".

Sur le premier volet, s'agissant de l'organisation des collectivités entre elles et avec l'Etat, la ministre a précisé deux points.

D'une part, la mise en place de conférences territoriales de l'action publique doit permettre le dialogue au sein d'un territoire sur la meilleure organisation de l'action publique. Les compétences de chaque collectivité connaissent peu de changements majeurs. Ainsi, la région reste le niveau privilégié de l'économie, de l'enseignement supérieur mais devient le lieu privilégié de la gestion des fonds européens. Les départements conservent leurs compétences en matière de solidarité sociale et deviendront le lieu de la solidarité territoriale. Le gouvernement a souhaité faire bénéficier le niveau communal de la clause de compétence générale sous réserve du bon fonctionnement des conférences territoriales où devront se répartir les compétences partagées notamment en matière de tourisme, de culture ou de numérique.

Faire vivre le HCT

La ministre insiste sur la nécessaire "intelligence", au sens étymologique du terme, qui devra régner au sein de ces conférences pour permettre le déploiement des meilleures politiques dans les territoires.

Deuxième point, le Haut conseil des territoires, présidé par le Premier ministre et où sera représenté l'ensemble des collectivités, devra être LE lieu de débat national sur tout ce qui concerne les collectivités - hormis ce qui touche au légal et au réglementaire. C'est à ce Haut conseil que





seront rattachés le Comité des finances locales et le Conseil national de l'évaluation des normes, ce dernier ayant été adopté à l'unanimité tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat. Il pourra devenir ce lieu d'expertise où les DGS ont toute leur place. Ce premier volet fonde des lieux où "pourront s'organiser le mode de fonctionnement des collectivités entre elles et avec l'Etat" a relevé la ministre.

III. Sur les solidarités territoriales

Le deuxième volet concerne les solidarités tant au sein des métropoles que du reste du territoire. Selon la ministre, les métropoles - indissociables des territoires - sont des moteurs de croissance et d'emploi. "Ce sont des lieux intégrateurs". La loi définit donc une dizaine de métropoles de droit commun, au regard de critères démographiques et frontaliers, plus trois "atypiques" : Paris, Lyon et Marseille. Lyon devient métropole de plein exercice, réunissant les compétences métropolitaines et départementales - sans rien soustraire au département du Rhône. Marseille, par la volonté du gouvernement, devient métropole pour que, sur ce territoire, se mette en place une gestion équilibrée et équitable entre collectivités avec le seul objectif du mieux-être et de la meilleure intégration des populations. Paris, dont le périmètre se dessine, prendra en compte les trois départements de petite couronne.

Ces trois métropoles ne gommant pas la responsabilité des communes. Au contraire, a souligné Anne-Marie Escoffier, elles leur laissent toute leur place en instaurant des conseils de territoires, lieux fédérateurs et de dialogue. Tout le reste du territoire pourra donc se structurer en pôle de développement et d'équilibre territorial. Ces périmètres vont réunir des intercommunalités qui devraient coïncider avec les

SCOT voire les pays, puisque plus d'une centaine sont pays et SCOT en même temps. L'objectif est de poursuivre dans cette voie de "la rationalisation pour un meilleur service aux concitoyens", en améliorant la mutualisation, essentielle à la maîtrise des dépenses.

IV. De la transparence... et des finances

Le troisième volet, décrit par la ministre, a trait à la transparence c'est-à-dire "un dialogue privilégié entre collectivités territoriales ainsi qu'entre l'Etat et les collectivités". Des échanges avec les grandes associations d'élus locaux ont abouti à la conclusion d'un "pacte de confiance" entre acteurs, au moment où les finances de l'Etat doivent être maîtrisées. Ce niveau d'effort en matière de dépenses a été débattu et travaillé lors du Comité des finances locales ainsi qu'à l'occasion des rencontres avec les présidents des commissions des finances et les rapporteurs généraux de l'Assemblée et du Sénat qui ont arrêté la somme de 1,5 milliard pour 2014 et 2015, soit "0,69% des recettes réelles des collectivités". Ainsi, la répartition de l'effort se ferait à 12% pour les régions (184 millions), 32% pour les départements (476 millions) et 56% pour le bloc communal/intercommunal (840 millions).

Néanmoins, les dispositifs de péréquation doivent être améliorés entre collectivités. Un mode d'équilibre doit donc être trouvé tant au niveau vertical qu'au niveau horizontal, a relevé Anne-Marie Escoffier. Les outils de la péréquation verticale sont les dotations de solidarité urbaine et rurale qui vont augmenter de 4%, et la dotation nationale de péréquation, qui augmentera

aussi. Ceux de péréquation horizontale, FPIC et FSRIF, posent davantage de problème puisqu'il faudra retravailler les critères de revenu par habitant et d'effort fiscal au travers de la loi de finances pour 2014. Néanmoins, la mise en place de mesures fiscales est indispensable pour l'autonomie des collectivités.

Cohérence à cinq ans

Or, les départements et régions n'ont pas de fiscalité propre et ont été pénalisés par la réforme de la taxe professionnelle. La modification des bases locatives des locaux industriels se met en œuvre mais sera également impactée par les cotisations foncières des entreprises et les bases locatives d'habitation. Pour cette dernière, ce sont 46 millions d'habitations sur lesquelles le taux doit être révisé. Il faut donc trouver le bon échantillon pour évaluer la nature des mesures à mettre en œuvre et proposer un système cohérent à cinq ans. Pour les départements, la voie des droits de mutation à titre onéreux est ouverte, portant les DMTO de 3,8 à 4,5%. Pour les régions, il fallait remplacer les dotations par des ressources dynamiques qui seront prises sur les frais de gestion et la TICPE.



Enfin, pour les DG des départements, la ministre a souligné l'effort auquel s'était engagé le président de la République pour résoudre l'effet "ciseau" entre l'évolution des dépenses de solidarité et les recettes des conseils généraux. Pour permettre aux départements de bénéficier de ressources "stables et suffisantes", 827 millions d'euros ont été dégagés inscrits dans le projet de loi de finances.

Une table ronde sur la nouvelle gouvernance

Le 17 octobre, lors du congrès, une table ronde animée par le rédacteur en chef de La Gazette des communes, a décrit les conditions de réussite de la modernisation de l'action publique - notamment locale - portée par le projet de loi MAPAM.

Rédacteur en chef de La Gazette des communes, **Philippe Pottier-Sperry** ouvre le débat après avoir présenté les intervenants de la table ronde. Les échanges porteront sur trois sujets :

1 - le cadre proposé par le projet de loi Modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles (ou MAPAM) ainsi que la "nouvelle gouvernance" qui en découlera ;

2 - les métropoles, grande innovation du texte - et les inquiétudes qu'elles suscitent ;

3 - les effets de la réforme sur les agents et, particulièrement, les DGS.

Intelligence territoriale

Sur les Conférences territoriales de l'action publique, pivots de la "nouvelle gouvernance", **Stéphane Bussone** rappelle que c'était l'une des revendications du Syndicat. Le Sénat doit encore prendre position mais ne semble pas y trouver grand intérêt. Néanmoins, les territoires doivent pouvoir

s'organiser librement, dans un cadre fixé par la loi. Les conférences sont les pendants locaux du Haut conseil des territoires. Elles sont le moyen d'organiser des compétences, chacun définissant ce qui est le mieux pour son territoire. Elles doivent aussi être le lieu où est validé le schéma régional d'aménagement et de développement durable qui va conditionner les financements croisés. Ainsi, les conférences sont le lieu où se définit une action régionale, un schéma régional décliné par la contractualisation nécessaire à la négociation des contrats de projets Etat/région voire des fonds européens.

Jules Niyssen considère qu'il s'agit d'un premier pas vers l'"intelligence territoriale". Il espère que le principe de réalité budgétaire et la nécessité d'avancer plus efficacement permettront de mieux coordonner les interventions. Il lui semble préférable de ne pas chercher à tout définir dans la loi, mais de

laisser les acteurs locaux s'organiser afin de sortir de la centralisation historique du pays - ces acteurs ayant acquis la maturité nécessaire à l'action. **Bernard Reynes** souligne que les sujets ne sont pas d'actualité pour les maires. Entre la réforme Peillon, la loi Duflot et 4,5 milliards en moins à l'horizon 2015, ils veulent surtout "boucler" leur budget. La culture de "conférence", "colloque", "forum" ne correspond pas à leur pragmatisme. Il fait état d'un double scepticisme quant à l'outil proposé : inutile et inefficace. Il regrette qu'en matière de simplification administrative, rien ne soit proposé dans la loi pour répondre aux inquiétudes des élus locaux.

Mieux parler avec l'Etat

Sur le Haut conseil des territoires, **Stéphane Bussone** reconnaît que l'outil répond au constat fait par le Syndicat. Le dialogue entre Etat et collectivités est difficile en France. Les autres pays d'Europe ont des

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES ÉCONOMIES SUR VOS CHARGES ET ACCROÎTRE VOS RECETTES ?

Contactez-nous sans attendre pour un pré-audit gratuit !

contact@ctr-conseil.fr



www.ctr-conseil.fr

CTR, partenaire privilégié des collectivités locales depuis 1997. Charges sociales / Fiscalité / Achats / Energie



structures pour ce dialogue. Et c'est ce à quoi répond le Haut conseil des territoires. Le Sénat a, dans un premier temps, reconnu qu'il était l'instance majeure de dialogue entre Etat et collectivités pour lutter contre la parcellisation des associations d'élus. Or, il vient de le rejeter, illustrant les atomisements des décideurs et détruisant la cohérence d'un système réformé. **Jules Niyssen** considère ce Haut conseil comme souhaitable. Néanmoins, il n'est pour lui qu'un "point de départ". Le gouvernement ayant précisé qu'il devait traiter de tout ce qui ne relève ni de la loi ni du règlement, **Jules Niyssen** estime que cela laisse entier un champ aux collectivités qui doivent pouvoir participer à l'élaboration des textes parlementaires les concernant. Il souligne que le Haut conseil doit être présidé par le Premier ministre et s'occuper de tout ce qui est hors du champ législatif et réglementaire. Or, c'est bien ce champ dont il s'agit, la période actuelle devant obliger les collectivités à s'entendre.

Jules Niyssen rappelle le projet de loi Duflot sur le logement qui emporte intercommunalisation des PLU, le projet de loi sur la politique de la ville qui porte tous les sujets de rénovation urbaine de la politique de la ville à l'échelle intercommunale, et la loi RCT obligeant à des schémas de mutualisation de services. Il en conclut que la dynamique est bonne pour responsabiliser les élus locaux face à leurs citoyens et en matière de gestion des deniers publics. Il se dit convaincu de l'importance de la coopération, même si elle doit prendre du temps à se formaliser, et partage le pragmatisme évoqué quant à la Conférence

territoriale. Cela renvoie au souci, pour les DGS, de bien préparer les instances de cette Conférence pour qu'elle soit efficace et que l'Etat se place bien en arbitre entre les acteurs locaux.

L'exemple lyonnais

Sur le besoin de clarification des compétences : **Bernard Reynes** regrette la dénonciation de l'exclusivité de la clause de compétence générale des communes, puis des départements et des régions. Il se dit sceptique face aux compétences partagées. Il rappelle la lutte que doivent mener les maires pour obtenir leurs subventions. Il préférerait que cette clause de compétence générale soit confirmée, avec un chef de file. Il soulève la question de l'intercommunalité: a-t-elle pour rôle de donner davantage de moyens aux élus ou

de permettre des économies ? En période de difficulté financière, tout le monde doit s'atteler à restreindre les budgets de fonctionnement. L'intercommunalité devient la voie pour créer des structures, impossibles à mettre en place au niveau communal, en travaillant la mutualisation et diminuant les coûts de fonctionnement.

Benoit Quignon fait état de son expérience de dispositifs antérieurs peu mobilisateurs parce que trop institutionnels. Il rappelle les deux outils mis en place dans sa région, le pôle métropolitain autour de Lyon et le réseau des villes et agglomérations de la région, qui permettent aux élus de se rencontrer sur des programmes plus limités et pragmatiques, et de trouver des solutions bien adaptées. Sur les métropoles, **Benoit Quignon** se dit plus positif. Il note que, pour



la première fois, l'organisation jacobine n'est plus considérée comme la solution la plus appropriée mais, au contraire, qu'il faut partir des territoires qui se sont déjà structurés. Même s'il dénonce la difficulté du texte de loi, il y voit la reconnaissance du travail d'organisation déjà effectué par des territoires comme Lyon qui œuvrent depuis des années pour structurer leur pôle d'influence. Il explique que le projet a précédé les textes dans tous les domaines de l'action locale, avec une volonté marquée des élus de travailler ensemble.

Piège...

Stéphane Bussone fait état de la position du Syndicat sur ce sujet des métropoles. Il reconnaît que la métropole lyonnaise correspond à la conception qu'il a de la République dont l'organisation est désormais décentralisée depuis la loi constitutionnelle de 2003. L'organisation doit partir du terrain, d'un accord local. Pour les autres métropoles, la situation est plus délicate. C'est celle d'un piège : on justifie *a posteriori* d'un acte contraire à ce que l'on voulait faire. Ainsi, on arrive à un système complexe, où l'on éloigne la décision du citoyen, où l'on va créer, en pleine réforme de cumul, des "cumulards" locaux puisque le maire sera au Conseil métropolitain, au Bureau métropolitain, à la Conférence des territoires, où les conseils de développement vont être éparpillés. Il demande que l'on laisse les territoires s'organiser, chacun portant ses spécificités, contrairement à l'injonction du Sénat.

Jules Niyssen rappelle qu'au-delà des métropoles retenues par la loi, certaines se sont battues pour entrer dans les critères, ce qui prouve leur volonté d'accéder au statut. La métropole de droit commun n'est jamais qu'une communauté urbaine renforcée. **Stéphane Bussone** ne se dit pas contre la métropole, qui est un dispositif réclamé depuis longtemps, mais note que le texte pose problème. Il faut donner aux grandes villes la capacité d'être dans la concurrence européenne. **Bernard Reynes** relève que, pour la métropole marseillaise, elle a été créée avec une violence inouïe et les travaux d'harmonisation entre plusieurs établissements publics ne s'ouvrent pas sous les meilleurs augures.

Quid des agents ?

Benoit Quignon reconnaît la compétition du territoire lyonnais avec d'autres. Le monde allant très vite, ces places doivent organiser leurs talents, maintenir leur cohésion, au plan financier et social. Mais il rappelle les échecs retentissants qui ont

émaillé la construction de la métropole lyonnaise, la révolte des Minguettes et la révolte du mas du Taureau, qui ont obligé à trouver des solutions innovantes et durables pour lier les destins des territoires sur des compétences et des champs qui dépassent tout ce que les textes de la décentralisation peuvent dire. L'exemple de Lyon est illustratif de ce que doivent faire les territoires urbains ou ruraux : quel est le projet commun et comment s'organiser pour le mettre en œuvre ?



Sur les effets du projet de loi sur les agents, dont les DGS : **Thierry Jean-Pierre** constate les idées de simplification et de modernisation prônées par la loi mais les juge difficiles à retrouver dans les faits. Incrire dans la loi qu'il faille se parler l'étonne. Charger le Haut conseil de rédiger des circulaires d'application lui semble plus étonnant encore. Il avait en son temps suggéré un cours de droit de l'intercommunalité dont personne n'avait retenu la nécessité. Il rappelle le cadre contraignant du statut et suggère la piste de la refonte des emplois fonctionnels même s'il a noté le peu d'enthousiasme de Mme la ministre Escoffier quant à un statut des DGS. Il constate la présence de directeurs dans tous les grands établissements publics, celui de l'université étant en cours de création. Cela manque aux collectivités. La forme reste, selon lui, à imaginer.

Jules Niyssen inclut le problème du statut des DGS dans le cadre plus global de la professionnalisation des directeurs de la FPT, dans un contexte de complexité croissante et d'enjeux de service public de plus en plus forts. La définition du rôle des élus par rapport à l'administration se trouve en question. La France est le seul lieu où être élu donne automatiquement le rôle de chef de l'administration. Par ailleurs, il ne saurait y avoir responsabilité sans pouvoir. Or, le DGS a beaucoup de pouvoir mais il n'est pas réellement responsable, hormis devant l'appareil judiciaire.

Transferts d'agents

Thierry Jean-Pierre constate que s'écrit une sorte de droit de la FPT des personnels transférés dans le cadre d'une intercommunalité non pas dans le statut général mais dans le Code général des collectivités. Or, le premier ne protège en rien les agents. Le projet de loi s'inscrit dans cette logique amorcée depuis les années 90 mais contrarie la logique des juristes qui ne peuvent plus apprécier l'opportunité des décisions. L'intercommunalité est source de peu de conflits judiciaires puisqu'elle instaure des mécanismes qui achètent la paix sociale. Néanmoins, les juges rendent des décisions fermes pour combler les lacunes du législateur. **Thierry Jean-Pierre** dénonce également l'inscription dans les textes de notions qui n'ont pas à y figurer. Il cite la disposition de la mutualisation des services opérationnels ou fonctionnels que le droit ne définit pas.

Benoit Quignon évoque le transfert de personnels rejoignant la nouvelle métropole lyonnaise qui posera problème au niveau du département d'un point de vue rémunération, régime indemnitaire, temps de travail, etc. Il prévoit une feuille de route qui permette une remise à plat des situations inévitables et coûteuses.

Stéphane Bussone revient sur la question des DG en soulignant que plus le temps passe, moins les DG sont reconnus dans leur profession de dirigeants territoriaux. Il se dit déçu par cette loi qui ne traite pas du volet FPT mais va concerner beaucoup d'agents, des postes de DG d'intercommunalités devant être supprimés notamment en petite couronne parisienne. Le Syndicat doit jouer pleinement son rôle pour défendre ces postes. **Benoit Quignon** rappelle que la nouvelle métropole a vocation à travailler de manière déconcentrée, avec des dispositifs de délégation. A Lyon, la loi ne change pas le modèle retenu. En revanche,

Lexis® Actes

La nouvelle solution de rédaction et de gestion des actes administratifs dédiée aux mairies



NOUVEAUTÉ
spéciale Mairies

Enfin un outil qui sécurise le contenu et le suivi interne des actes administratifs !

Avec Lexis® Actes :

- **sécurisez la rédaction de vos actes** avec 600 modèles d'actes LexisNexis® Litec mis à jour automatiquement afin de vous garantir la fiabilité des textes visés.
- **optimisez les circuits de validation interne** dans le respect des conditions de confidentialité de vos services et des délais légaux.
- **gagnez en productivité** dans la rédaction et la gestion collaborative interne de vos actes.
- **impulsez et managez le changement en vue de la dématérialisation** des actes grâce à un outil intuitif et entièrement paramétrable.

Une alliance de l'expertise juridique de LexisNexis® Litec et de la dernière technologie au service des mairies.



Flashez ce code pour découvrir dès maintenant Lexis Actes : www.lexisnexis.fr/lexisactes



Photo © Factory - Fotolia.com

DEMANDE D'ESSAI GRATUIT

A renvoyer à **LexisNexis - Relation Client - 141 rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15 - relation.client@lexisnexis.fr ou par fax au 01 45 58 94 00**

OUI, je souhaite bénéficier d'une démonstration du logiciel Lexis® Actes et d'un essai gratuit.

Mlle MME M.

NOM / PRÉNOM _____

FONCTION _____

TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____

ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

DATE/CACHET ET SIGNATURE

14SPUSV023



LexisNexis S.A. - SA au capital de 1 584 800 € - 552 029 431 RCS Paris - 12-2013

l'ambition locale est de définir, avant l'application de la loi, une feuille de route du modèle territorial de la métropole pour fixer les lieux d'exercice et modalités des compétences des territoires. A ce stade, les modalités de construction de cette nouvelle gouvernance associent les territoires de la communauté urbaine. Et les conférences locales des maires, qui n'ont pas d'existence juridique, réunissent les élus mais également les DG. Ces derniers contribuent donc aux travaux de manière autonome.

Pour des "conseils de directions"

Stéphane Bussone rappelle que l'une des revendications du Syndicat est de permettre aux DG d'être acteurs de ce système. Le seul moyen est de le faire à travers la mutualisation. C'est pourquoi il demande la création de Conseils de directions des territoires au niveau des agglomérations pour permettre à la profession de DG une progression homogène et au métier de dirigeant territorial de rester le même quel que soit le thème à l'étude.

Echange avec la salle

Patrice Girot revient sur les problèmes engendrés par la gouvernance du Grand Paris.

Selon la dévolution de la compétence en matière de permis de construire, de policiers, etc., les impacts sur le personnel seront plus ou moins importants. **Jean-Louis Bertoglio** dénonce les amalgames entre les trois principales métropoles. Selon lui, chacune évoluera en fonction de ses spécificités. Toute la problématique est d'aller vers un projet maîtrisé qui partira, de son point de vue, d'une forme de gouvernance plutôt que d'un projet de territoire, ce qui explique l'absence de mention à la FPT dans la loi.



Les intervenants

- Stéphane Bussone, DGS de Saint-Jean de Luz et vice-président national
- Thierry Jean-Pierre, professeur de droit public
- Jules Niyssen, DGS de Montpellier
- Philippe Pottier-Sperry, rédacteur en chef de la Gazette des communes
- Benoit Quignon, DGS de la Communauté Urbaine de Lyon
- Bernard Reynes, député des Bouches du Rhône



Il s'interroge sur la façon de déconstruire ce qui existait sans mobilisation des acteurs techniques et sur la façon de construire les nouveaux projets mutualisés après les prochaines élections municipales. **Benoit Quignon** répond malicieusement qu'il s'agira, comme toujours, d'un travail en sous-main de l'administration communautaire. **Jules Niyssen** estime que tous doivent être très attentifs à la façon dont sera alimentée la FPT qui va offrir des variétés de métiers nombreuses avec des enjeux de qualification importants. Il dénonce les voies d'alimentation peu développées et la dévalorisation des perspectives qu'elle offre par rapport à d'autres carrières.

Audience en Cour de justice européenne : suite et fin

Les membres de l'UDITE avaient assisté, en juillet, à une audience mettant aux prises la société Sandler avec les autorités allemandes sur une demande de remboursement de droits de douane. L'arrêt depuis pris par la Cour, confirme leur pressentiment exposé dans le dernier DG Interface.

En écho à l'article paru dans le dernier DG Interface, il est apparu intéressant aux membres de l'UDITE de s'enquérir des suites données à l'audience de l'affaire Sandler à laquelle une vingtaine de membres avaient assisté à l'occasion de la visite, le 10 juillet, de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJCE) de Luxembourg. Il s'agissait, pour la Cour, de rendre une décision prudentielle quant à la possibilité d'appliquer, a posteriori, un tarif de douane préférentiel pour l'importation de fibres, lequel n'était plus en vigueur à la date de la demande de remboursement formulée par la société, et était assorti d'un modèle de cachet douanier non conforme à celui prévu par la Commission européenne.

Bien que les considérants de son arrêt du 24 octobre dernier soient complexes, il semble que la CJCE



Cachet apposé sur les certificats EUR.1

ait interprété le droit européen de manière "libérale" quant aux questions posées par la justice allemande au regard des revendications de Sandler. En premier lieu, le fait que l'accord de Cotonou avait expiré au moment où Sandler présentait sa demande de rem-

boursement des droits douaniers, ne constitue pas, pour la Cour, une raison pour que les autorités allemandes lui opposent une fin de non-recevoir.



Modèle de cachet communiqué par les autorités nigérianes

Berlin contrarié

La Cour rappelle que la "notion d'importation" devrait, "ainsi que l'a relevé la Commission, être comprise au sens large" et aurait vocation à couvrir "toute la période qui s'écoule jusqu'à l'extinction de toutes les obligations de l'importateur".

En d'autres termes, le fait générateur du "droit à remboursement" des taxes douanières fixé par le droit communautaire serait interprété par la Cour comme la date à laquelle les produits auraient été effectivement importés, et non celle à laquelle la demande de remboursement serait effectuée...

En second lieu, le simple fait que le certificat d'importation ait été déclaré "émis en remplacement" plutôt que "délivré a posteriori" ne saurait non plus constituer une raison pour que les autorités allemandes aient décidé de déclarer ce certificat inopérant, et de rejeter le remboursement demandé sur cette seule base réglementaire. Bien que la Cour reconnaisse, par ailleurs, explicitement que "les autorités de l'Etat membre d'importation ne pouvaient pas, en tout état de cause, accepter des certificats EUR.1" tels que ceux présentés par Sandler,

elle semble faire grief à l'administration allemande d'en avoir tiré des conséquences trop restrictives au regard du droit communautaire.



Excès de zèle ?

En rappelant que le protocole lié aux accords de Cotonou permettait "une certaine marge d'appréciation", la Cour semble même reprocher, à demi-mots, un excès de zèle des administrations allemandes en la matière. Sans préjuger de la décision qui sera prise par les juridictions allemandes suite à cet arrêt, on peut penser que la société Sandler obtiendra de la justice d'outre-Rhin le remboursement des 60 000 euros de droits de douane qu'elle a acquittés, manifestement à tort. Il est, par ailleurs, probable que cette jurisprudence influence durablement les décisions qui seront prises désormais par les juridictions nationales.

Cet arrêt confirme, s'il était besoin, l'interprétation davantage pragmatique que "formaliste" que peut opérer la CJCE du droit communautaire. Il est à parier que des juridictions nationales (françaises en particulier) auraient interprété ce dernier de manière plus restrictives, notamment au regard de la non rétroactivité des actes. Force est de constater, également, que le pressentiment des membres de l'UDITE, pour qui l'argumentation de la société Sandler avait "fait mouche", s'est vérifié: la CJCE a consacré une approche "pragmatique" du droit communautaire, fondée sur la réalité des enjeux économiques.

Telles sont les perspectives qu'en tire, pour le moment le "comité breton de rédaction" de l'UDITE, après lecture de cet arrêt... Libre à chacun de faire sa propre interprétation en consultant l'arrêt, dans sa version intégrale : <http://curia.europa.eu>



MediaContactServices

Créateur, organisateur et producteur d'événements professionnels

Des manifestations professionnelles au service des acteurs publics et de leurs partenaires

FORUM ABIDJAN
Forum international pour le Développement et l'Équipement des Collectivités de Côte d'Ivoire
Juin 2014 - Palais des Congrès - Sofitel - Abidjan - Hotel Ivoire

5^{ème} forum de l'action internationale des collectivités

Institut pour la Coopération Internationale des Collectivités

Partenaires:

mardi 1^{er} et mercredi 2 juillet 2014 - Palais des Congrès de Paris

www.coopdec-icic.org

8^{èmes} RENCONTRES INTERNATIONALES DES PPP
Concessions, DSP, Contrat de Partenariat
Paris Palais des Congrès - www.Lrippp.com
28 et 29 octobre 2014

74th CONGRÈS ANNUEL des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales & **25th SALON NATIONAL des Dirigeants Territoriaux**

NANCY 2014

16 - 17 - 18 octobre

INDO-FRENCH
INTERNATIONAL COOPERATION AND PUBLIC INFRASTRUCTURE
Jaipur - Rajasthan - www.mediacontactservices.com
10 et 11 décembre 2014

Créée en 2006 par Médéric PETIT et Tanneguy des RIEUX autour de professionnels de l'information multi-média, Media Contact Services est spécialisée dans la conception, la production, l'organisation et le développement de manifestations professionnelles à fort contenus techniques et exploitations éditoriales, en propre ou en copropriété. La société intervient aussi comme conseil et prestataire de services pour le compte de fédérations professionnelles, d'associations d'administrations et de collectivités territoriales.

Retrouvez les programmes et comptes-rendus : www.mediacontactservices.com

Media Contact Services - 21, rue Saint Pierre 92 200 Neuilly sur Seine - Tel : + 33 (0)1 47 45 17 08 Fax : +33 (0)1 47 45 26 18

Coopération : Au cœur de la relation Québec-France

En charge de la Délégation générale du Québec en France, Michel Robitaille présente à DG Interface son organisation diplomatique.



C'est le 5 octobre 1961 à Paris, lors de sa première visite officielle en France, à l'invitation du général de Gaulle, que le Premier ministre du Québec, Jean Lesage, a inauguré la "Maison du Québec" en présence du ministre de la Culture, André Malraux. Elle est devenue la "Délégation générale du Québec" à Paris, qui est aujourd'hui une mission diplomatique dûment accréditée.

Elle représente le Québec sur l'ensemble du territoire français et de la Principauté de Monaco. Son mandat est de développer et veiller aux intérêts du Québec dans tous les domaines : politique, culturel, commercial, coopération, investissement, immigration. La France et le Québec entretiennent "une relation directe et privilégiée". La Délégation a pour mission de maintenir, coordonner et développer cette relation avec les autorités françaises, tant aux niveaux national que local.

Visites de Premiers ministres

Cette relation se réaffirme constamment lors des Rencontres, tous les deux ans, de nos Premiers ministres. La dernière a eu lieu en mars 2013 avec une visite de Jean-Marc Ayrault au Québec. Ces rencontres permettent de définir les priorités des relations entre nos gouvernements. Parallèlement, des acteurs de tous niveaux (députés, sénateurs, élus locaux) effectuent chaque année des missions en France et au Québec.

Sur le plan économique, nos relations sont en constante évolution. Plus de 350 entreprises françaises sont au Québec, ce qui génère 30 000 emplois. La France est le deuxième investisseur étranger au Québec, après les Etats-Unis. Réciproquement, 150 entreprises québécoises sont sur votre territoire, générant 10 000 emplois directs. La France apparaît comme une porte d'entrée naturelle sur l'Europe pour nos entreprises.

120 projets d'ici 2015

Les projets, dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, touchent l'aéronautique, la biotechnologie, la nutraceutique, la jeunesse, la santé, la sécurité, la culture, l'environnement et le développement durable, la justice, l'éducation et l'enseignement supérieur. Ils impliquent annuellement des centaines de partenaires de tous milieux.

Le 21 mars dernier, la Commission a approuvé plus de 120 projets de coopération pour la période 2013-2015. Aujourd'hui, le Québec et la France poursuivent leur collaboration à la lumière des enjeux mondiaux.

Nouvel élan

Lors de la dernière visite officielle de la Première ministre Pauline Marois en France, en octobre dernier, il a été décidé avec le président Hollande de donner un nouvel élan à la relation franco-québécoise qui repose sur l'innovation et la créativité dans les domaines de la jeunesse, la culture et l'économie.

La maturité de nos relations nous permet aussi d'initier des projets conjoints en pays tiers.

La coopération du 21^e siècle ne se limite plus aux activités politiques et diplomatiques. La relation entre le Québec et la France illustre bien cette réalité où la société civile est pleinement intégrée".

Propos recueillis par Jean-Marc Périer,
DGS honoraire

NOUS AVONS CHOISI LA BANQUE QUI SOUTIEN LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES



- UNE OFFRE DE FINANCEMENT SIMPLE⁽¹⁾ DU COURT AU MOYEN/LONG TERME
- DES CRÉDITS DÈS 50 000 €
- UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



BANQUE ET CITOYENNE

N° Cristal 0769 36 88 00 ■ LABANQUEPOSTALE.FR⁽²⁾

⁽¹⁾ Après étude et acceptation de votre dossier par La Banque Postale. ⁽²⁾ Coût de connexion selon le fournisseur d'accès.
La Banque Postale - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 euros. Siège social et adresse postale : 115, rue de Sévres - 75275 Paris CEDEX 06. RCS Paris 421 100 645. Code APE 6419 Z. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.

Un ministère dans le viseur

Les directeurs de municipalités israéliennes se sont réunis à la rentrée sur les rives de la Mer Morte, accueillant notre représentant. Les relations avec le ministère de l'Intérieur ont été au centre des échanges.

“Autorités locales, acteurs majeurs de la vie publique” - C'est sous ce titre que l'Association israélienne des directeurs des municipalités (IAM) a conçu le programme de sa Conférence nationale qui s'est tenue à la rentrée à l'Hôtel Daniel, sur les rives de la Mer Morte, et à laquelle participait **Richard Delpierre**, DGS d'Halluin, mandaté pour représenter le SNDGCT.

Pour cause d'élections municipales (le 22 octobre dernier), devant conduire à renouveler les assemblées locales pour 5 ans, nos homologues avaient décidé d'avancer la date de leur rendez-vous, habituellement programmé en novembre.

Ont notamment été évoqués l'absence de moyens pour appliquer la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics, les limites de l'impulsion législative en matière de coopération intercommunale dans le domaine de la gestion de l'eau, le manque de cohérence des réponses des différents services du ministère de l'intérieur ou encore les écueils du processus d'instruction des permis de construire.

Yigal Zarfati, directeur général du ministère de l'Intérieur - nouvellement nommé, mais connu de la plupart des directeurs généraux pour avoir travaillé au sein du ministère de l'Education - a exposé sa volonté de réforme, notamment celle de renforcer les liens entre les autorités locales et ses services.



*Au pupitre : Gil Litov, président de l'IAM et directeur général de Beit Arye
Puis, de gauche à droite :*

Yehosua Klein, directeur général de Dimona et président de la Commission des relations internationales de l'IAM, Meir Cohen, ministre des Affaires sociales, ancien maire de Dimona, Yael German, ministre de la Santé, ancienne maire d'Herzeliya, Yechiam Hashimshoni, directeur général d'Herzeliya

Une fois encore, la conférence a attiré un grand nombre de participants (170), bénéficiant de la présence du ministre des Affaires sociales, ancien maire de Dimona, et de la ministre de la Santé, ancienne maire d'Herzeliya.

Questions sur l'accessibilité des ERP

Le futur scrutin était dans la plupart des esprits, mais n'a pas empêché nos collègues d'être très pugnaces à l'égard du ministère de l'Intérieur, notamment en présence de son ancien occupant, pour solliciter des réformes ou pointer des insuffisances.

Réduire la bureaucratie

Il a également reconnu le besoin de moderniser les textes qui régissent les relations entre le gouvernement central et les gouvernements locaux dans la mesure où ces lois datent de la présence britannique, et où elles limitent significativement l'autonomie des municipalités.

Les représentants des délégations étrangères (2 représentants de l'Institut international des greffiers municipaux ainsi qu'une représentante de l'Association bulgare des communes du Danube) ont, cette année, pu bénéficier à plusieurs reprises d'une traduction simultanée de l'hébreu vers l'anglais.

Cela démontre s'il en était besoin le sérieux avec lequel nos amis israéliens conçoivent ces occasions de partages avec leurs partenaires étrangers.

Richard Delpierre,
DGS d'Halluin



“Marseille était leur dernier congrès”

Jean-Marc Perier fait l'éloge de la fidélité des deux représentants de nos collègues wallons, Michel et... Michel, qui accompagnent le SNDGCT depuis dix ans et transmettront en mai leur flambeau syndical.

Cela fait 10 ans que Michel Stultiens et Michel Mulkens représentent la Fédération des secrétaires communaux de Wallonie... pardon, la Fédération "des directeurs généraux" de Wallonie" (changement opéré en sept. 2013 !). Le premier est président de l'organisation, le second vice-président. Ils ont remplacé Pol Baijot et Léopold Balthus qui nous faisaient déjà l'amitié de venir à nos congrès.

Quelques mots sur ces collègues que nous appelons amicalement "Les Michel". Après 19 ans de bons et loyaux services en tant que secrétaire (communal) de Seraing, Michel (Stultiens) a pris sa retraite en 2008, après 38 années de service public. Il est passé par plusieurs services (population, personnel, affaires



sociales...) et a occupé divers postes : sous-chef, chef, rédacteur-vérificateur, chef administrateur, secrétaire particulier du bourgmestre).

Musicien et funambule

C'est le 1^{er} février 1989 qu'il est devenu secrétaire communal. Michel (Mulkens), lui, a été secrétaire jusqu'en janvier 2011. Il était sur Remicourt. Pour ses loisirs, il joue d'un instrument à vent dans la "Grande

Fanfare" du Royal Guidon Hesbignon dont il a assuré la direction musicale. Particularité de l'ensemble : tous les musiciens jouent de leur instrument... à vélo. "Les Michel" ont assisté à nos congrès depuis 10 ans ainsi qu'à ceux de nos collègues québécois de l'ADGMQ. Ces moments, qu'ils

conjuguaient avec du tourisme, leur ont permis de découvrir beaucoup de paysages.

Transmission en mai

Ils sont même allés au "bout du bout" au Québec, c'est-à-dire à l'embouchure du Saint Laurent, là où la route ne peut pas aller plus loin. Gisèle et Monique, leurs épouses, ont aussi été très présentes, ces 10 ans, dans les sorties proposées par nos événements aux accompagnant(e)s. En mai, à Liège, "les Michel" transmettront, de concert, le flambeau syndical et profiteront de leur retraite. Marseille était le "dernier congrès" auquel ils assistaient - mais je suis persuadé, au regard des liens qu'ils ont noués avec beaucoup d'entre nous, qu'ils ne manqueront pas de venir de temps en temps nous saluer en France.

Jean-Marc Perier,
président de la Commission
Europe et Relations internationales

CETTE 1/2 PAGE VA OPTIMISER VOS ACHATS

OAP, Optimisation des Achats Publics, répond à une nécessité vitale pour les collectivités publiques: dégager de nouvelles ressources financières pour assurer leurs missions dans une conjoncture peu favorable.

Les objectifs sont afficher: Trouver des économies.

OAP a réussi à marier la rigueur des marchés publics aux bonnes pratiques des achats privés.

Pour mieux surmonter la crise découvrez les prestations d'OAP sur www.oap-conseil.fr et créez vous de nouvelles ressources financières.

Une vie de partage et de service

A la retraite depuis un an, Jacques Billet revient sur sa carrière. Il évoque, après 50 ans de métier – et “pas une journée avec des pieds de plomb” - l'utilité de la FPT et la “joie de la servir”.

“ Pour chaque être, il existe une sorte d'activité où il serait utile à la société, en même temps qu'il y trouverait son bonheur ”

Cette présence aux autres, je l'ai découverte jeune. Elevé dans une famille ouvrière de six enfants, pratiquante, j'ai eu à l'esprit dès l'âge de 10 ans la notion de rendre service.

Participant aux tâches que nécessitent une famille nombreuse, comme se rendre à la pompe pour remplir les brocs ou remplir la charbonnière, ces actions étaient une façon de participer à la vie - et non une corvée: il fallait s'ouvrir sur l'extérieur.

En devenant enfant de chœur, il fallait assurer la messe du matin, soit à 7 heures ou 7 heures 30, le dimanche 6 heures 30 plus les vêpres. Ce besoin d'être utile s'est développé et, à 14 ans, je deviens choriste, contribuant à l'animation de la messe et des grandes fêtes où le chant grégorien était roi.

A 15 ans, j'entrais dans la fonction publique territoriale. La notion du service public prend naissance.

Habitant la commune, le dimanche, il était fréquent que les habitants sollicitent un service. La mairie étant fermée, les personnes devant avoir recours à un médecin, devaient avoir en leur possession une feuille de maladie éditée par la CPAM pour être remboursées de nombreuses semaines après. Aussi, le bon cœur prenant le dessus et... ayant la clef de la mairie !, je m'y rendais sans rechigner, tout comme l'hiver, le dimanche, pour alimenter la chaudière et assurer de bonnes conditions dès le lundi aux collègues.

Responsabilités culturelles

Au même moment, je devenais membre du Foyer culturel de Robersart, association de jeunes, et responsable de l'édition d'un journal, pour en devenir quelques années plus tard le président. Quatre cents jeunes le fréquentaient. Sous cette présidence et



Je suis à gauche, je carde la laine des matelas sur une cardeuse, c'est en 1964

étant fondateur d'une association pour la sauvegarde du château local (j'en étais le secrétaire), de nombreuses expositions ont été proposées à la population sur : l'histoire de Wambrechies - les étains - la dinanderie, la tapisserie, dans lesquelles étaient présentés divers objets mais aussi la manière dont étaient réalisés ces “œuvres” (présence d'artistes ou de métiers comme celui de haute lisse), concerts d'orgue, etc...

L'armée m'a donné une occasion de rendre service à une région fortement atteinte en 1967 par la catastrophe du Torrey Canyon - la Bretagne - où j'ai ramassé le “mazout” sur les belles plages de granit rose de Perros-Guirec pendant trois semaines. Puis, après un stage, j'obtenais mon diplôme d'infirmier militaire, fonction que j'ai exercée dans plusieurs casernes de Lille.

Les années, toujours actives dans le bénévolat, passent. Elles m'amènent à prendre la direction des services de Wambrechies et mon adhésion au SNDGCT.

En 1977, je deviens secrétaire de la section du Nord puis président en 2003 et président régional en 2012. Membre du CA National

et du Bureau, j'ai répondu présent aux sollicitations et contribué à des réflexions ou productions du SNDGCT. Novembre 2012, la vie professionnelle arrive à terme.





Mars 1967.

Au moment de la marée noire du Torrey Canyon je suis à Perros-Guirec. Ici (à gauche) dans une famille d'accueil pour prendre un repas

Transmettre...

Mais la vie active continue, toujours animé par la volonté de servir ou rendre service. C'est ainsi, qu'outre les missions qui me sont confiées par le SNDGCT, je suis devenu membre du CRO (Comité Régional d'Investissement) Nord - Pas-de-Calais et qu'à la sollicitation du CNFPT régional et de l'INSET de Dunkerque, j'ai accepté de faire profiter de mon expérience (auxiliaire de bureau en 1963 Indice 100, administrateur territorial en 2006 et DGA de Lille en 2007 terminant ainsi au 3^{ème} chevron de la Hors échelle B) les nouveaux attachés ainsi que celles et ceux qui sont titularisés pour leur formation d'intégration.

Continuant à suivre l'actualité, j'ai effectué les formations pour le dispositif d'accompagnement territorialisé à la démarche d'évaluation.

Passer de la vie professionnelle à la retraite, n'est qu'une page à tourner. La volonté de servir et celle d'être utile, rendent la vie agréable où l'on y trouve son bonheur : celui du partage. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette vie passionnante qu'est la territoriale en m'accordant leur confiance.

50 ans de service et pas une journée avec des pieds de plomb, c'est cela le service public, la proximité avec le citoyen qui donne la dimension de l'utilité de la fonction publique territoriale et la joie de la servir.

altra CONSULTING

membre du réseau

&and

Conseil en stratégie aux collectivités locales

- TVA, FCTVA
- Ficalité locale
- Social
- Développement durable

www.altraconsulting.fr



Région Centre

Améliorer la relation aux citoyens

A l'invitation de la section d'Indre-et-Loire, une quinzaine de collègues se sont retrouvés à l'Hôtel de ville de Saint-Cyr-sur-Loire le 10 octobre 2013 pour la traditionnelle journée professionnelle annuelle. Même si la journée a moins rassemblé que les éditions passées, les thèmes n'en étaient pas moins porteurs et suscitèrent le vif intérêt des participants.

Le matin, dans le cadre de la déclinaison du partenariat national et régional avec La Poste, une présentation du produit Localeo, commercialisé par Docapost, a permis de mieux mesurer les enjeux de la mise en œuvre d'une démarche de gestion relations citoyens (GRC). La présence de **Jean-Marc Broux**, ancien DGS de Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne), a permis d'appréhender comment la démarche fut

initiée puis conduite dans sa commune, pour en faire un outil de pilotage partagé et pérenne.

Recruter des postiers ?

Avant la pause-déjeuner, était rappelé aux collègues l'intérêt de contacter La Poste lors de recrutements, au regard des compétences que les personnels en situation volontaire de mobilité externe peuvent porter.

L'après-midi était consacré à une présentation par la direction régionale de l'INSEE des possibilités qui s'offrent aux collectivités dans la recherche d'une meilleure connaissance de leur territoire,



bien au-delà des analyses issues du recensement, et dans le cadre d'études spécifiques d'un coût accessible. La journée s'est clôturée par l'assemblée générale de la section.

Le SNDGCT 45, d'un Hôtel à l'autre...

La section du Loiret a multiplié les actions pour montrer qu'elle est ouverte aux collègues des intercommunalités, des départements et de la région.

L'Union régionale du Centre veut apporter une attention particulière aux relations avec les Conseils généraux et le Conseil régional, notamment au profit d'une meilleure ouverture et représentativité de son organisation aux DGS et DGAS de ces grandes institutions. C'est pourquoi la section du Loiret a été accueillie, le 29 août, à l'Hôtel du département, à Orléans, pour une demi-journée d'échanges mutuels et respectueux sur l'actualité du conseil général (nouvelle organisation, nouvelle dynamique de territoire, création de SPL, de centrale d'achat, etc), mais aussi du SNDGCT. Une cinquantaine de collègues étaient présents.

... puis à l'Hôtel de région !

Six semaines plus tard, **Jean-Daniel Heckmann**, DGS du conseil régional (et adhérent SNDGCT), accueillait une cinquantaine de collègues à Orléans, toujours, pour la 3^e Rencontre de l'Intercommunalité de la section. Cette rencontre entre DG d'EPCI et de

mairies du Loiret portait sur les nouvelles modalités électives des assemblées délibérantes communautaires.

Organisée par **Valérie Lenormand**, vice-présidente chargée de l'intercommunalité, en partenariat avec l'ADGCF Centre, la matinée bénéficiait de l'intervention de l'avocat spécialisé **Eric Landot**. Il s'agissait d'une réplique d'un colloque national organisé, un mois plus tôt, par l'ADGCF à Paris.

Frédéric De Koninck



Au cœur de la centrale nucléaire de Chinon

Dans le cadre de la déclinaison au niveau régional du partenariat entre le SNDGCT et EDF, l'un des quatre centres de production d'énergie nucléaire de la région Centre a fait l'objet, le 11 juillet, d'une visite de 4 membres de la section d'Indre-et-Loire du Syndicat. Accueillis par des guides du centre d'information au public, la délégation, conduite par **Laurent Beuzit**, président, a pu passer une après-midi sur le site. Après une présentation sur les enjeux énergétiques, l'histoire de l'électricité, les moyens de production, le fonctionnement d'une centrale nucléaire et l'histoire de celle de Chinon - dont il faut rappeler qu'elle a

accueilli le premier réacteur français en 1963 -, nos quatre collègues tourangeaux se sont prêtés aux mesures de sécurité très exigeantes imposées par la nature des lieux avant de visiter le réacteur B2, en travaux, dans le cadre de la révision décennale, puis la "piscine" de la tranche B1. Il s'est agi d'une expérience "marquante" pour chacun. Elle a notamment permis de mieux appréhender cette filière et, probablement, de dissiper quelques interrogations. Trois

De gauche à droite : Martine Gouquet (Bléré), François Lemoine (St Cyr sur Loire), Laurent Beuzit (La Riche) et Emmanuel Dutay (Ballan-Miré)

nouvelles visites étaient prévues au cours du second semestre 2013 dans les centrales de Saint-Laurent des Eaux (Loiret-Cher), Dampierre en Burly (Loiret) et Belleville sur Loire (Cher).



Ames en peine...

Louis Letonnellier nous a quittés le dimanche 20 octobre dernier, à l'âge de 87 ans, au lendemain du Congrès National de Marseille. Tout un symbole pour celui qui vivait sa vie syndicale, aux côtés de Danièle, son épouse, décédée en 2009 et au rythme des congrès nationaux, années après années. S'il était souvent perçu comme accompagnant son épouse Danièle, il ne faut oublier que Louis était un de nos collègues (il a terminé sa carrière territoriale au CNFPT) très actif sur le plan syndical.

La dernière apparition publique de Louis, dans la vie du SNDGCT, remontait à l'automne 2010, lorsqu'une réunion départementale du SNDGCT Loiret faisait étape à Fay-aux-Loges.

Et pourtant, après quelques minutes d'échanges, les anecdotes des Congrès Nationaux reviennent parfaitement à sa mémoire. C'est cela Louis Letonnellier.



Pour les plus jeunes, Danièle était une figure historique du Syndicat qui a contribué à l'abaissement du seuil de fonctionnalité des DGS, a créé le réseau national de Médiation, et a défendu les valeurs de notre profession auprès des pouvoirs publics.

Frédéric De Koninck,
président de la section
du Loiret

Vos réactions

"J'étais l'ami de Danièle et de Louis depuis de longues années. Ils ne manquaient jamais mes congrès en Bourgogne, où nous avons vécu tant et tant de moments d'amitié et de solidarité syndicales, bien avant que je vienne en Rhône-Alpes. Louis était un complice absolu de l'action de Danièle, inoubliable, et son humanisme chaleureux en faisait un ami adorable".

"En 2009, à Lille, nous avons rendu hommage à son épouse pour marquer le combat qu'elle avait mené au long de sa carrière. Elle avait créé le réseau de médiation de notre Syndicat avant de le confier à Corinne. 14 ans après, au lendemain d'un congrès, c'est son mari qui nous quitte. Je garde de Louis le souvenir d'un homme affable, discret et humain. Tout le Nord Pas-de-Calais se joint à ce témoignage et aura une pensée pour Louis ce 24 octobre 2013".

"Depuis le décès de Danièle, à l'occasion de chaque congrès, j'avais une pensée pour elle et Louis. J'imagine alors les bons moments qui auraient pu être partagés s'ils avaient été

encore là. Louis, qui se définissait lui-même avec humour comme le "prince consort", a beaucoup œuvré pour notre Syndicat au côté de Danièle. Il avait une forte opinion de notre profession et de nos fonctions qu'il défendait avec acharnement. Enfin, doté d'une forte personnalité, il ne laissait personne indifférent, et tous ceux qui l'ont connu ne peuvent l'avoir oublié".

"Toujours dans le sillage de Danièle, Louis ne manquait pas d'appuyer son action. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont apprécié sa gentillesse et sa discrétion".

"Louis "le bon" a rejoint Danièle "la guerrière" dont il était inséparable, et ils ont reformé le couple attachant et emblématique de nos congrès pour poursuivre, de là-haut, leur veille sur notre profession qu'ils ont toujours tirée vers le haut ! Que leur courage, leur ténacité et leur fidélité inspirent nos combats et nos comportements syndicaux ! Avec vous tous, nous sommes dans la peine de la perte d'un ami, d'une figure de notre histoire

qui savait si bien nous toucher par la justesse de ses jugements et la chaleur de son sourire".

"Louis aurait été très sensible à ces témoignages qui se manifestent à la nouvelle de sa disparition. Louis était un normand bien charpenté qui avait connu la guerre, les privations, les villes détruites - notamment sa ville de Saint-Lô-, l'exode à la campagne, la reconstruction. Il gardera la blessure intérieure d'une mémoire à jamais disparue. Louis était devenu ligérien, amoureux des ciels changeant de la Loire, de la Sologne et de la forêt d'Orléans depuis son arrivée à Chécy, où Danièle a été, de nombreuses années, l'âme du développement de la ville. Mais Louis était aussi un joyeux compagnon, aimant les plaisirs de la vie, racontant les histoires avec un œil malicieux, et célébrant l'amitié. Il aurait aimé qu'au-delà de la tristesse de sa disparition, ceux qui l'ont connu se remémorent les combats de la profession, les bons moments ensemble, et qu'ils trinquent à l'amitié et aux beaux métiers qui nous rassemblent".

Le Groupe LA POSTE accueilli dans les départements

Après la signature, le 8 mars 2013, d'un partenariat régional avec le Groupe LA POSTE, plusieurs déclinaisons départementales ont pu être mises en œuvre au cours du second semestre 2013 :

Le 12 septembre, c'est la section départementale du Cher, qui a pu visiter les activités de la plateforme nationale de régulation et des approvisionnements courrier de Vierzon, et bénéficier, à cette occasion, d'une intervention sur les offres de gestion documentaire.

Le 26 septembre, la section départementale du Loiret, a accueilli LA BANQUE POSTALE, pour une présentation de son action et de sa stratégie de développement pour le financement des investissements des collectivités territoriales.

Le 3 octobre, en troisième lieu, la section départementale de l'Indre a visité la plateforme de préparation et de distribution du courrier

de Déols, avec démonstration des machines de tri. Puis, les différents services proposés par le Groupe LA POSTE aux collectivités territoriales, ont été développés.



Le 10 octobre, c'est enfin la section départementale d'Indre-et-Loire, qui a bénéficié d'une présentation du produit Localeo commercialisé par Docapost (gestion relations citoyens). Il a été, par ailleurs, rappelé aux collectivités l'intérêt de contacter La Poste lors de recrutements, au regard des compétences diverses et variées que les personnels en situation volontaire de mobilité externe peuvent apporter.

Un partenariat régional de qualité, diversifié et apprécié, qui mérite d'être reproduit dans d'autres Unions Régionales.

Région Picardie

Sections départementales et actualité professionnelle

La section départementale de l'Oise a tenu son assemblée annuelle le 4 octobre dernier à Thourotte. Ce fut l'occasion pour les collègues présents de préparer le congrès annuel de Marseille.

La salle a pris connaissance en détail du nouveau dispositif du cadre d'emplois des administrateurs mais regrette les difficultés pour faire aboutir les revendications relatives au cadre d'emploi des attachés ; en effet la Picardie est une terre rurale, bâtie sur des petites communes, où les collègues administrateurs membres du syndicat, se comptent sur les doigts des mains.

Les sections de l'Aisne et la Somme ont quant à elles programmé leurs assemblées générales en novembre à l'issue du congrès pour échanger et travailler sur les orientations validées au niveau national.

Les études et travaux réalisés par la commission organisation et management

territorial intéressent particulièrement les DG de Picardie. Aujourd'hui nous avons en effet tous conscience que pour faire découvrir et connaître le syndicat il faut prendre des positions sur l'actualité et les thématiques professionnelles qui nous entourent.



AG section Oise Thourotte, 4 octobre 2013

C'est dans cet état d'esprit que la section départementale de l'Aisne a orienté son assemblée annuelle du 28 novembre à Soissons sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Des collègues membres du syndicat ont mis en place cette réforme en septembre 2013 et ont apporté leurs témoignages. Ils ont décrit leurs projets et les difficultés rencontrées. L'idée était de donner des pistes de travail pour les autres collectivités qui mettront en place la réforme en 2014. Les échanges ont été nourris, productifs et surtout très concrets ; il s'agissait en effet de ne pas polémiquer en évitant un débat sur le bien fondé ou non de la réforme.

Sébastien Carton,
président régional UR Picardie

Région Limousin

Corrèze : réunion de section à Allasac

Le 9 octobre, la section corrézienne du Syndicat s'est réunie à Allasac. Une première pour une journée organisée avec le CNFPT et l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France.

Au "menu", formation et visite de la Chapelle du Saillant avec ses vitraux de Chagall.

Le thème de la formation, la réforme des

scrutins électoraux, la communication en période préélectorale et les comptes de campagne, ont retenu l'attention de nombreux collègues qui ont fait le déplacement, dérogeant au principe de centralisation des stages dans la capitale limousine. Une quarantaine de personnes était présentes dont une vingtaine du département.



Creuse : un Club au cœur du réseau

Le 9 octobre dernier, la section corrézienne du Syndicat des DGS s'est réunie à Allassac. Une première pour une journée organisée en collaboration avec le CNFPT et l'Association des Directeurs Généraux des Communes de France avec au menu, formation et visite de la Chapelle du Saillant avec ses vitraux de Chagall. Le thème de la formation : la réforme des scrutins électoraux, la communication en période préélectorale et les comptes de campagne a retenu l'attention de nombreux collègues qui ont fait le déplacement jusqu'à Allassac, petite commune de la Basse Corrèze,



*Cécile Roussel,
présidente de la Section Creuse*

dérogeant ainsi au principe souvent appliqué de centralisation des sessions de formation dans la capitale Limousine. Une quarantaine de personnes était présente dont une vingtaine corrézienne. Les apports théoriques, professionnels et syndicaux ont été rehaussés par la lumière de Chagall et la qualité de l'accueil d'une petite commune rurale.

Eurovia accueille les DG du Limousin à Mérignac

Une journée d'étude était proposée à Mérignac le 10 octobre, dans le cadre du partenariat entre Eurovia et le SNDGCT Limousin. Elle consistait en la visite du Centre de recherche international d'Eurovia. Parmi les organisateurs, **Jean-Jacques Rousseau**, trésorier régional du SNDGCT, **Bertrand Duplessy**, chef d'agence à Limoges, **Jean-Louis Darthout**, directeur Eurovia Poitou Charentes Limousin, et **Fabien Cordier**, délégué commercial Eurovia. Etaient conviés les DGS et DST des communes et intercommunalités. La journée a permis de mesurer l'évolution des métiers et des

techniques liés à la route. Ce centre, inauguré en 2003, avec ses 4 000 m² comprenant des laboratoires et un parc important de matériel, est apparu comme la "synthèse de ce qui peut se faire de mieux" selon Eurovia, dans ce domaine. Il est la preuve que "sécurité routière, pérennité des ouvrages et protection du milieu naturel peuvent coexister", et s'inscrivent désormais dans le développement durable.



Haute Vienne : départ à la retraite

DGS de Bellac, **Jean-Louis Léonard** a fait valoir ses droits à la retraite fin septembre après 35 années de loyaux services.



Président de l'Union Régionale et de la section Haute Vienne, de 1996 à 2009, Jean-Louis est une figure appréciée en région de même qu'au niveau des instances nationales du Syndicat. A l'initiative de sa collectivité, une réception s'est tenue le 25 octobre, réunissant nombre d'élus et

de fonctionnaires venus lui témoigner leur amitié et reconnaissance pour le travail accompli à Bellac et au sein du réseau.

A la suite du maire de Bellac, **Christophe Verger**, président de l'Union, soulignait que Jean-Louis faisait partie de ces "rares collègues" qui auront fait la totalité de leur carrière dans la même commune et que cette longévité témoignait, à la fois, d'un attachement à sa collectivité et de sa capacité d'adaptation aux trois maires qui ont présidé aux destinées de Bellac et lui ont fait confiance. Jean-Louis est un serviteur de l'administration et de la décentralisation, attaché aux valeurs du service public et de l'intérêt général, au bien être des concitoyens et au développement de sa commune.

Le SNDGCT lui souhaite une
"Bonne retraite" !



Région Lorraine

Une Assemblée plénière "ultra-régionale"

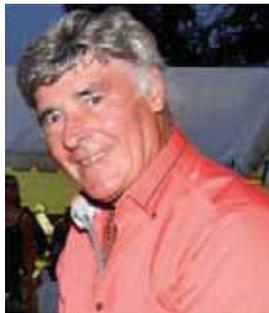
Tout le Grand'Est du SNDGCT s'est retrouvé au casino de Contrexéville, le 20 septembre, pour une Assemblée Plénière (AP) d'un nouveau genre...

Qu'avait cette AP de si particulier ? Elle réunissait les AP des trois sections de la région Lorraine (Meurthe-et-Moselle & Meuse, Moselle et Vosges) et également l'AP de Champagne-Ardenne tandis qu'une délégation de l'Union régionale d'Alsace, conduite par Pascal Turri, représentait nos amis d'outre-Vosges !

Sous la double houlette de Franck Lefebvre, président de l'Union régionale de Lorraine, et de Gérard Ruelle, président de l'Union régionale de Champagne-Ardenne, et à l'invitation de Chantal Lemoine, DGS de Contrexéville, les DGS, adhérents du Syndicat et sympathisants, se sont réunis dans la somptueuse salle du casino pour aborder les sujets d'actualité du syndicat et débattre, avant le congrès de Marseille, des orientations à donner aux négociations en cours.

Hommage

L'Assemblée a aussi rendu hommage à Christian Clavel décédé brutalement cet été, le 6 août, à l'âge de 68 ans. Notre collègue, DGH de Rosières-aux Salines (où il a servi durant 40 ans) était un membre actif et fort apprécié de la Section 54. Son souvenir ne s'éteindra pas. Trois nouveaux collègues ont été élus au comité de la section de Meurthe-et-Moselle & Meuse : Joëlle Geoffroy-Marchal, DGSA de Jarville-la-Malgrange, Sylvie Poirson-Cevalte, DGS d'Ecrouves, et Eric Chapays, DGS de Baccarat.



L'invité d'honneur de cette Assemblée était Denys Lamarzelle, économiste, directeur territorial au conseil général de la Côte d'Or, qui présentait son dernier ouvrage, "Les relations élus-fonctionnaires territoriaux".

Quelques mois avant l'échéance de mars 2014, c'était l'occasion pour les DGS d'évoquer les questions cruciales de la relation maire ou président / DGS et de réaffirmer la volonté d'obtenir (enfin... !) une reconnaissance de la fonction de direction générale.

Signature de convention

Pour agir dans ce sens, il était convenu de développer nos arguments auprès des élus avec lesquels chacun d'entre nous est en relation (maires, présidents d'EPCI, députés, sénateurs...). A ce propos, la récente signature d'un partenariat entre l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle 54 (dont le responsable de la formation était présent) et la section du SNDGCT, témoignait de l'intérêt de travailler ensemble pour faire avancer les mentalités. Il a été proposé de réunir, après les élections, les maires, les présidents d'EPCI et les DGS afin de préciser la "complémentarité" de leurs fonctions. Affaire à suivre !

L'autre point fort de cette Assemblée ultra-régionale fut l'annonce de l'organisation, par la Lorraine, du Congrès national du SNDGCT à Nancy, du 15 au 18 octobre 2014. Avec enthousiasme, l'assemblée s'est



portée unanimement volontaire pour mener à bien cette mission confiée par Stéphane Pintre et le conseil d'administration national, lors de sa séance du 12 avril 2013.

Nancy, star du Congrès 2014 !

Les mots d'ordre sont clairs : "mobilisation générale" et "accueillir au mieux" les Congressistes en leur faisant découvrir les facettes d'une région méconnue ou injustement ignorée...

Après un accueil dans les salons de l'Hôtel de ville par Véronique Perussault, 1^{er} adjointe au maire, un déjeuner "gastronomique" a été offert aux participants, à la table du lycée professionnel régional Pierre Mendès France.

Les congressistes ont ensuite visité la Vigie de l'eau à Vitel, un espace dédié à l'eau et qui accueille les enfants des écoles comme les chercheurs, mettant à leur disposition un fonds documentaire remarquable, des espaces multimédia et ludiques tout à fait passionnants où l'on jongle tantôt avec les images ou les sons et les expériences. A voir absolument !

Région Nord Pas-de-Calais

Forum de l'innovation territoriale : où en est-on de l'acte III de la décentralisation ?

Le Syndicat des DGS du Pas de Calais organisait pour la 9^e fois, son forum de l'innovation territoriale, le 19 septembre dernier à Arques en partenariat avec l'INSET de Dunkerque et l'association des maires du Pas de Calais et en présence notamment de Stéphane Bussone, Patrice Girot et Robert Serna, vice-présidents du SNDGCT.

L'Acte III de la décentralisation : continuité de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales était au cœur du débat.

Que faut-il penser de son évolution actuelle ? Beaucoup s'interrogent sur la finalité de ce projet de loi, qui a subi tant d'évolutions depuis l'origine, que personne ne peut parier sur son issue, d'autant qu'on n'en perçoit plus le chef d'orchestre.

Que la création de la métropole (en tant que territoire d'attractivité et de compétitivité) se substituera à tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 500 000 habitants ne fait plus aucun doute.

Le Département devrait conserver ses principales compétences, alors que la Région ne serait plus qu'animateur de la décentralisation et chef de file économique pouvant se retrouver en concurrence avec la métropole. Le projet devrait prévoir aussi de nouveaux transferts de compétence vers les communes.

Que la métropole soit la principale cible du projet... au détriment des territoires ruraux inquiète les élus qui trouvent le texte trop complexe et exhausteur d'inégalités. Ils

pensent que, dans un contexte de crise, les citoyens ne comprendront pas la création de cette nouvelle couche au mille-feuille français, alors que l'esprit de la loi à l'origine était de l'alléger pour réaliser des économies.

Les D.G.S. sont inquiets par un projet qui ne reconnaît plus leur métier et les oublie dans le concept de la métropole, mais aussi dans les intercommunalités... Ce projet de loi qui se devait être l'aboutissement final

de la décentralisation ne semble pas atteindre son objectif, car l'Etat y reste trop présent, au détriment d'une réelle délégation de confiance aux élus... sans régler la phase financière des transferts de compétences.

Ces craintes peuvent ainsi laisser entrevoir la main cachée de Bercy qui, par les métropoles, crée un instrument de déconcentration de l'Etat plutôt qu'un nouvel outil de décentralisation.

Usine à gaz, acte manqué, main de Bercy sont autant de définitions données à ce projet qui, pour être une réussite devra être porté par les élus et les fonctionnaires territoriaux.

Il faudra donc attendre le vote définitif de la loi, et faire confiance aux hommes pour utiliser les outils qui lui seront offerts vers plus de gouvernance et de proximité des habitants.

Mieux prévenir la corruption

Le 10 octobre, la ville de Courrières accueillait l'Union Régionale du SNDGCT, présidée par Jacques Billet, qui avait invité la profession, avec la SMACL, à se pencher sur le thème de "la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts dans les collectivités".

Luc Brunet, juriste à l'Observatoire des Risques de la SMACL, a abordé par la jurisprudence, de façon très intéressante, ce thème délicat. La question peut toucher la profession, de près ou de loin. Pour autant, même s'il y a de vraies "affaires", la formule "tous pourris" n'est pas fondée : le juriste a fait état d'un taux de 2 pour mille d'affaires chez les élus, 5 fois moins pour les territoriaux, avec un grand nombre d'infractions non intentionnelles.

"Prudence, précaution et diligence"

Lionel Benaïche, magistrat et secrétaire général du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), a présenté les missions de cette institution qui a fêté ses

vingt ans ; elle centralise les informations pour mieux prévenir et détecter les infractions, donne un avis aux autorités administratives et judiciaires qui le demandent, et apporte son aide à l'établissement de chartes de déontologie.

Lionel Benaïche a évoqué les "devoirs de prudence, de diligence et de précaution". Le SCPC peut être consulté en amont des risques pour éclairer l'action municipale. Il a rappelé également les dispositions de l'article 40 alinéas 1 et 2 du code de procédure pénale sur le signalement des faits anormaux, voire des infractions, "signalement à ne pas confondre avec la délation".

S'abstenir ?

Notre commentaire : "force est de constater l'intérêt de prévenir les conflits d'intérêt ; nous avons le devoir de prévenir nos élus sur des atteintes à la probité, même si nous avons intérêt à ne pas entrer en conflit avec eux. La récente loi du 17

septembre 2013, qui définit mieux les devoirs de probité et d'impartialité, prévoit un "devoir d'abstention" en cas de risque de conflit d'intérêt, voire la nécessité de refuser d'obéir à des instructions d'un élu pourtant prévenu des risques, pour ne pas être jugé complice.

Pourtant, notre code de déontologie prévoit un devoir d'obéissance ! Luc Brunet citait une affaire dans laquelle une collègue, qui s'était opposée à son maire dans un délit de favoritisme, avait été condamnée à ses côtés pour avoir obéi aux instructions que celui-ci lui avait données...

S'assurer...

Sachons qu'en cas de jugement, le risque existe "tant que le soupçon peut avoir cours". Nous avons pu apprécier ces éléments qui justifient, si besoin était, l'intérêt de la couverture assurance prévue avec la cotisation au SNDGCT".

Région Auvergne

Cap sur les élections professionnelles

Accueilli par Yvonic Ramis au Centre aquatique de la Communauté Vichy Val d'Allier, le Bureau régional, sous la présidence de Pierrick Lozé, a abordé, le 23 novembre, les questions d'actualité et enregistré les décisions commentées par les douze représentants de l'Union au Congrès à Marseille. Chacun a rendu compte des débats qui ont animé ateliers, tables rondes et plénières des commissions. L'ambiance de ce Congrès était valorisante, ont décrit nos représentants, et permis d'exposer à Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée à la Décentralisation, nos revendications et souhaits. Il est toutefois apparu que, malgré l'intense activité

déployée par nos représentants nationaux, le chemin de la réussite risquait d'être encore long dans la perspective d'un nouveau projet de loi relatif à la Fonction publique.

Ligne de conduite régionale

Le Bureau a aussi réfléchi aux élections professionnelles de 2014. Le point fut fait au niveau de chaque section, départementale et inter-départementale, en fonction de la spécificité de son département par rapport aux élections de 2008. Une nouvelle réunion de coordination sera organisée au printemps afin d'élaborer une ligne de conduite

régionale et formaliser une démarche pour les sections départementales, dans le respect des accords envisagés.



Pierrick Lozé a également partagé des connaissances sur l'acte 3 de la Décentralisation (1^e partie et décret et arrêté du 23 août 2013 consacré à la promotion interne trop restrictive sur le grade d'Administrateur).

La réunion s'est conclue en abordant la pré-organisation du congrès régional et diverses questions.



Région de Haute Normandie

Un paysage bancaire "bouleversé"

La section a demandé à un cadre de la Banque postale d'intervenir sur les perspectives du financement aux collectivités. Il sera difficile aux décideurs locaux de concilier besoins d'investissement et moyens restreints.

Dans la continuité des cycles de travail qui ont eu lieu depuis le début de 2013, la section de Seine Maritime du Syndicat organisait le 4 octobre, avec l'aide de la mairie de Darnetal et en présence de Yann Cougard, directeur territorial Ouest à La Banque postale, en charge du secteur public local, un échange autour de la situation du financement aux collectivités.

En effet, le bouleversement du paysage bancaire en direction des collectivités et la pression sur leurs finances ont conduit le bureau de l'union départementale à proposer à l'ensemble des DG et secrétaires de mairies une réunion sur ce thème central.

Lors de cette matinée, les participants ont disposé d'une présentation autour du repli des excédents de fonctionnement en 2012, phénomène rarement observé qui n'a pas

induit pour autant une baisse notable de l'investissement des collectivités. La crise du financement semble, selon nos intervenants, connaître un retour au calme, en raison essentiellement d'une baisse de la demande et de la conjonction d'un retour des prêteurs historiques et de l'intervention d'urgence de la CDC.

Baisse de DGF

Au final, la dette du secteur public local progresse de 5% par an depuis 10 ans. Aussi, le besoin de financement est toujours présent et peut être anticipé, paradoxe, comme en progression.

Cependant, le renforcement des contraintes en matière de ressources vient impacter cette vision des finances locales. En effet, la modification annoncée des relations

entre Etat et collectivités, avec la baisse de la DGF et la limite technique et politique de l'utilisation du levier fiscal, conduit les communes à devoir anticiper un impact fort pour leurs budgets.

Cette intervention de Yann Cougard a amené un échange autour des politiques d'investissements ainsi que sur les problématiques de gestion induite, conduisant à devoir - en plus du contexte normatif actuel - gérer la contradiction entre le besoin de modernisation des patrimoines communaux et l'émergence de besoins nouveaux.

La question des métropoles et, globalement, de l'intercommunalité s'est naturellement invitée. Cette matinée (riche) a généré de nombreux échanges. Une brève présentation de la Banque postale et de sa politique de prêt aux collectivités a conclu les travaux.

Région Pays de Loire

Un premier Congrès sur le renouvellement des pratiques

Remettre du sens dans l'action

Sous la houlette d'Hélène Guillet, présidente de la section Loire-Atlantique, Philippe Dressayre, consultant, Bruno Paulmier, DGS de Niort, et Pierre Julian, DGS de la communauté d'agglomération de Niort, ont croisé leurs regards et pratiques pour (re)mettre du sens dans l'action publique locale. La deuxième table-ronde, animée par Dominique Garnier, délégué régional de l'ADGCF, portait sur la complémentarité des directions générales, et s'intitulait "Renouveler la gouvernance entre les EPCI et les communes membres pour donner corps aux projets de territoire : ni frères ennemis ni siamois, les DGS au cœur du succès".

Trois témoignages ont permis de dépasser l'organisation du partage des compétences entre communes et EPCI, reposant sur les principes d'exclusivité et de spécialité, pour assurer l'efficacité de ce partage à travers des pratiques innovantes.

Co-production et gouvernance

Ainsi, Yves Maugey a présenté l'expérience de la communauté de communes de la région de Nozay, engagée depuis longtemps dans une démarche de mutualisation. Arnaud Latour, DGS de la communauté de communes Les 4B-Sud Charente, a expliqué comment cet EPCI et ses communes membres ont choisi d'assurer en commun l'exercice d'une compétence traditionnellement réservée aux communes : la vie scolaire.

Enfin, Philippe Grandjean, DGS de La Montagne, a apporté un éclairage sur le dispositif de co-production et de gouvernance non-politique construit entre les 24 DGS de l'agglomération nantaise et l'équipe de direction de la communauté urbaine de Nantes. Les échanges ont fait l'objet d'une compilation dans des Actes mis à disposition de l'ensemble des membres du SNDGCT.

Le 24 mai, la ville de Saint-Jean de Monts a mis à la disposition de l'Union régionale son Palais des congrès pour le premier Congrès du SNDGCT en Pays-de-la-Loire, organisé en lien avec l'Association des Directeurs généraux des Communautés de France.

Quinze partenaires s'étaient aussi mobilisés pour accueillir les 80 collègues venus échanger au cours de tables-rondes ayant comme thématique "Le DG, acteur du renouvellement de l'action publique locale". Après que Vincent Aubelle, universitaire et consultant, eut introduit la journée en précisant le cadre dans lequel s'inscrit le renouvellement de l'action publique, la première table-ronde a abordé une question centrale dans nos pratiques de management : "Entre service public, efficacité et bien-être des équipes : trouver du sens à l'action pour recomposer intelligemment l'intervention publique sur les territoires".

Région Poitou-Charente

Le SNDGCT organisait les 1^{er} Rencontres territoriales de Poitou-Charentes avec l'AITF, l'ADGCF et le CNFPT.

Avec plus de 140 inscrits, les Rencontres territoriales de Poitou-Charentes, organisées dans le cadre exceptionnel du forum des Perthus, le 14 juin à La Rochelle, ont remporté un succès mérité compte-tenu de la qualité du programme "concocté" par les organisateurs.

Huit ateliers, 2 forums métiers et un débat ont été proposés sur des thématiques techniques et généralistes. Co-animés par des partenaires et des collègues, les échanges ont permis de confronter les expériences et de bénéficier de l'expertise des intervenants.

Montées en partenariat avec le CNFPT de Poitou-Charentes, l'Association des Ingénieurs territoriaux de France (AITF), l'Association des Directeurs Généraux de Communautés de France, et pilotées par l'Union, épaulée

par la section Charente Maritime, ces rencontres "nouvelle version" ont suscité une réaction quasi-unanime : "Quand-est ce qu'on recommence ?"

Pérenniser

Une évaluation est en cours - mais la question sera à l'ordre du jour ! Les instances régionales sont désireuses de pérenniser un temps fort annuel, à l'image des rencontres de Bressuire qu'avait lancées, il y a quelques années, le président régional de l'époque, **Dominique Legrand**.

L'Union adresse ses remerciements particuliers à **Claude Audinet**, son président, **Christian Valentini**, président de la section de Charente Maritime, **Yves Nonciaux**, directeur de la délégation régionale du CNFPT, **Cyrille Devendeville**, délégué

régional de l'ADGCF, **Sophie Grandjean**, présidente Sud-ouest de l'AITF et aux responsables des sections ainsi qu'à l'agence BEC.



Région Aquitaine

L'Union a déjà en tête le congrès 2014

Le 31 octobre 2013, l'Union régionale Aquitaine réunissait, après les Rencontres des dirigeants territoriaux, ses effectifs pour dresser le bilan de l'année. Mais toutes les pensées étaient tendues vers la préparation de la Conférence nationale, en juin prochain, à Bayonne...

Stéphane Bussone présidait l'assemblée. Un bilan des Rencontres des dirigeants territoriaux est d'abord dressé. Le président remercie **Marie-Christine Bertin**, **Alice de Sigy** (dont il présente les excuses pour son absence) et **Jacques Barcouzareau** pour le travail qu'ils ont fourni à ses côtés pour préparer la journée. Il est convenu que les Rencontres, dont c'était la 4^e édition, se dérouleront chaque année le dernier jeudi d'octobre.

Stéphane Bussone fait ensuite le point sur le congrès de Marseille et l'intervention d'**Anne-Marie Escoffier**. Il rappelle la parution du décret pour les administrateurs et indique qu'il rencontrera, avec le président national les collaborateurs de **Marylise Lebranchu**, le 19 novembre. Le syndicat va demander la transposition, dans la FPT, de la grille des attachés des corps interministériels. Enfin, il fait part de l'avis défavorable donné par le CSFPT à la proposition de grille de catégorie C.

Les 4^{es} Rencontres : faits et chiffres

200 personnes... et la relève

Il y a eu 1 450 invitations envoyées du fait de la volonté des organisateurs d'élargir le prisme des participants potentiels. Le Jour J, 200 participants étaient présents, dont une quarantaine d'étudiants. Le déroulement de la journée s'est effectué... tel que prévu. Tout le monde a relevé la qualité des intervenants de la table ronde. Les ateliers ont connu un franc succès. Les étudiants, qui ont participé à l'atelier qui leur était "réservé", ont indiqué qu'avoir côtoyé des "professionnels" a pour eux, été très enrichissant. De plus, la signature d'une convention avec l'université a été un temps fort de la journée. Les partenaires ont, quant à eux, fait part de leur satisfaction.

Nouveau prestataire

Afin d'améliorer les rencontres, il semble nécessaire de remettre à chaque participant un badge et de doter les intervenants de table ronde d'un chevalet. Sur le plan financier, un nouveau prestataire, Côté Ouest, avait été choisi et a mené la mission qui était attendue. La nécessaire remise en forme des documents, le site informatique et quelques soucis dans la recherche de partenaires laissent penser que la session sera déficitaire. Cependant, les excédents des années précédentes devraient en minimiser les effets.

Côté médias, la manifestation a eu une bonne couverture : article dans Sud Ouest, entretiens à France Bleue Gironde et la "Grande Radio". **Stéphane Bussone** doit rencontrer un journaliste d'Objectif Aquitaine pour un article dans ce mensuel.

La société Côté Ouest va réaliser une lettre d'information électronique afin de mettre en exergue cette journée avec le bilan, des photos et les "retombées" presse.

Faculté, CNFPT et CDG...

S'agissant des relations avec les partenaires institutionnels, chaque CDG de la région a apporté 1 000 € de subvention pour la journée et était représenté pendant la manifestation.

En revanche, compte tenu des procédures de marchés, des petits problèmes sont apparus avec le CNFPT (notre partenaire principal de manifestation, avec l'Université de Bordeaux) : financement d'un intervenant, choix hôtelier pour les intervenants extérieurs, repas pour ces mêmes intervenants, problème d'inscriptions. Une rencontre avec le Délégué général et le directeur régional est programmée afin de mieux définir le rôle et la participation du CNFPT aux Rencontres.

Jean-Marie Marco évoque le projet de loi concernant les retraites. Il insiste sur le projet d'amendement relatif au rachat des années d'études qu'a porté le Syndicat auprès des parlementaires et qui pourrait être inscrit dans la future loi.

Jean-Marc Perier mentionne les délégations étrangères présentes au congrès, ainsi que la présence du délégué général du Québec. Il indique que la "feuille de route" de la Commission nationale prévoit un dialogue avec ces collègues sur des problématiques communes comme les élections locales. Ces échanges feront l'objet d'une communication sur le site du Syndicat.

La voix aux sections

Chaque président de section a fait le point sur la vie de son département. Chacune organise des réunions régulières, si possible à thème pour intéresser la profession.

A noter, l'organisation par la Dordogne d'une conférence autour du démographe Emmanuel Todd et de son dernier ouvrage "Le Mal français" le 22 novembre, avec près de 900 participants attendus. Toutes ont signé des partenariats avec les CDG et pris contact avec les associations locales de maires.

Francis Notte présente l'état des finances de l'Union régionale. Il précise que l'ensemble des comptes devra être régionalisé au 31 décembre 2013. De plus, les comptes ne couvriront plus la période du 1er avril de l'année N au 31 mars de l'année N+1, mais l'année civile. Ils devront donc, à l'avenir, être arrêtés au 31 décembre.

Stéphane Bussone indique que les orientations (régionales) qui avaient été prises en début de mandat ont été respectées et

précise que le Bureau s'est réuni 4 fois dans l'année. Dans le cadre des modifications de statut, la Commission Vie du syndicat est composée des présidents d'Unions. Ainsi les présidents régionaux se sont retrouvés 4 fois dans l'année.

Il rappelle la nécessité d'alimenter le site national au niveau régional ainsi que le site des Rencontres.

Pour terminer, il rappelle que c'est l'Aquitaine qui a charge de la prochaine Conférence nationale, à Bayonne, les 13 et 14 juin 2014. Les membres de l'Union régionale y participeront s'ils le souhaitent.

Par Jean-Marc Perier,
président de la CERJ

Plein feu sur les rythmes scolaires

L'aménagement des rythmes scolaires était le thème d'une rencontre organisée par l'Union Aquitaine du Syndicat, en septembre. Près de 140 personnes ont assisté à la réunion dont le cadre fut posé par Jean-François Ruaud, chargé de mission à l'Education nationale, et Pascal Pique, directeur de l'éducation à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles (33), dont la collectivité a mis en place les nouveaux rythmes à la rentrée. Plusieurs DGS étaient en estrade, parmi lesquels Christophe Henry, DGS de Coutras, Véronique Levoy,



DGS de Carcans, Sophie Puyo, DGS de la communauté de communes de Captieux-

Grignols, et Pascale Berthelot, DGS de la communauté de communes du Créonnais. Leurs questions ou témoignages ont permis de découvrir le "retour d'expérience" de ceux qui ont commencé à appliquer cette réforme discutée, et de mettre à jour des difficultés, dans les intercommunalités et avec les partenaires institutionnels en particulier.

Jean-Marc Perier,
coordonnateur de la manifestation

La Conférence des Villes de Bretagne, en partenariat avec l'Union Bretagne du Syndicat et le cabinet Décision Publique, organisait un séminaire sur "La mutualisation des services avec les intercommunalités" à l'Hôtel de ville de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) le 26 novembre. Ce séminaire a réuni une centaine de personnes, dont 50% de DG de Bretagne.

Au cours de cette matinée, les participants ont réfléchi à la mutualisation des services entre villes et intercommunalités autour d'expériences en Bretagne et ailleurs, chacun ayant à cœur de mieux saisir les enjeux de cette évolution avec les répercussions budgétaires et organisationnelles qui en résultent.

Donner à réfléchir

Les expériences de Brest Métropole Océane, de la Communauté de communes de Châteaugiron (volet culturel) et de Lamballe (ville et Communauté) ont été l'occasion



Une partie de l'Assemblée (Salle du Conseil Municipal-Hôtel de Ville de St-Brieuc)

d'échanges, d'interrogations et de points de vue qui serviront de base à la réflexion de chacun pour sa collectivité.

La Conférence des villes de Bretagne est une association qui regroupe, depuis 16 ans, les élus de 37 villes issues des 4 départements bretons ayant décidé de mettre en commun leurs réflexions, idées et expériences sur les sujets relatifs à la vie des collectivités.

Que les élus et DGS réfléchissent ensemble aux problématiques territoriales est notable et de bon augure, chacun de ces décideurs ayant pour objectif la bonne gestion et le développement de sa collectivité ainsi que l'amélioration du service public et son efficience.

Région Bretagne

Quand élus et DG planchent ensemble...

La réussite de cette dernière rencontre a "engagé l'avenir" puis-que les organisateurs et leurs partenaires ont marqué la ferme intention de renouveler l'expérience sur d'autres sujets de la vie publique.

Du côté de l'Assemblée plénière...

A l'issue du séminaire, les DGS bretons ont tenu une Assemblée plénière au cours de laquelle ils ont pris connaissance des décisions prises au cours du congrès de Marseille et, notamment, de la "feuille de route" des commissions nationales. A l'occasion, **Corinne Hervé** a invité chacun à s'investir pour participer à l'une d'entre elles.

Les DGS bretons ont également fixé le calendrier de leurs rencontres (plénières, journées professionnelles...) sur 2014. Ils ont travaillé sur les démarches à lancer pour préparer les élections paritaires de novembre 2014 à l'aide du document établi, au niveau national, par **Florence Baco-Ambrass**. Ils se sont engagés, enfin, à présenter une liste dans les 4 départements de la région, avec d'éventuelles alliances au niveau local. Ils ont décidé, dans la mesure du possible, de présenter dans les 4 départements une liste pour les CTP.



Les DGS bretons en Assemblée plénière

Région de Basse-Normandie

Haute et Basse Normandie font curiosité commune

Lors de leur rencontre commune, plusieurs partenaires – dont l'INSEE, l'UGAP, Chèque Déjeuner et la Mutame – sont intervenus.

Après l'organisation de la Conférence nationale à Cabourg (Calvados), les 21 et 22 juin, les Unions régionales de Basse-Normandie et de Haute-Normandie ont tenu leur 5^e rencontre commune, le 22 novembre dernier, à Saint-Lô (Manche).

Une cinquantaine de participants étaient présents. **Anne Fennerich**, secrétaire nationale, représentait le SNDGCT. Après le mot d'accueil de **Claude Tajan**, président régional de Basse-Normandie, **Jérôme Deschênes**, vice-président, a fait un compte-rendu des sujets abordés au Congrès de Marseille.

Le directeur de la Mutame Normandie, dont le siège est à Saint Lô, a présenté



les possibilités de prise en charge des prestations et contrats de prévoyance. La suite était consacrée à l'opération réalisée à Saint-Lô par Chèque Déjeuner et sa filiale CEV : la mise en place d'une "carte de vie quotidienne" dénommée CITEPLUS.

La présentation a fait l'objet d'un reportage par TV Normandie pour faire découvrir

l'usage de cette carte dans les différents services.

Réussir son recensement

Un reportage a également été tourné avec l'UGAP, qui a présenté ses nombreuses possibilités d'intervention, notamment en matière d'achat automobile. La fin de la matinée était consacrée aux schémas de mutualisation présentés par le cabinet KPMG, suivi de l'intervention du maire de Saint-Lô.

L'après-midi a permis une présentation du matériel reprographique "à froid" de la société RISO. La journée s'est terminée avec l'intervention de l'INSEE sur "les clefs d'un recensement réussi". Le rédacteur en chef d'ID-Efficience territoriale, **Michel Simon**, était présent toute la journée.

Une conférence "d'actualité" s'est tenue le 20 septembre sur le thème de la "Refondation pour l'école" à Bormes-les-Mimosas. Elle était organisée par le SNDGCT Provence Alpes Cote d'Azur et l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV).



Patrick Genre, DGS de la ville, a souhaité la bienvenue aux dirigeants des (nombreuses) collectivités représentées, dont **Didier Bonnefoy**, président régional du Syndicat. Il a donné la parole à **Chantal Blandel**, DGA de Vitrolles et responsable nationale de l'ANDEV.

Son propos a permis de :

- Présenter la loi du 8 juillet 2013 pour "la Refondation de l'école de la République", qui s'appliquera pour toutes les communes à la rentrée 2014, et les décrets et circulaires s'y rapportant,
- Confronter les avis pour savoir comment appréhender l'application du décret sur les rythmes

scolaires et les enjeux du Projet éducatif territorial (PEDT),

- Proposer des méthodes en termes de concertation, de proposition et d'organisation.

Les conférenciers n'ont pas manqué de s'interroger sur le financement des PEDT. L'ensemble du public s'est félicité de la qualité des débats, ainsi que des supports réalisés par l'ANDEV. Un déjeuner, offert par la ville, a facilité la poursuite des échanges.

Le Bureau s'est ensuite réuni pour aborder l'état des finances régionales et départementales, et finaliser l'organisation du Congrès de Marseille.

Région Paca

L'ANDEV décrypte la réforme des rythmes scolaires



**CHOISIR L'UGAP,
C'EST AUSSI SOUTENIR
PLUS DE 400 PME
ET L'EMPLOI LOCAL**

Avec près de 2/3 de ses fournisseurs qui sont des TPE-PME-ETI, l'UGAP est une passerelle privilégiée entre commande publique et entreprises locales. En vous approvisionnant à l'UGAP, vous soutenez l'économie et l'emploi dans les territoires.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.ugap.fr/pme

La centrale
d'achat public

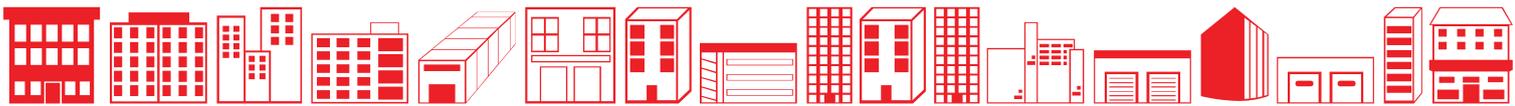


VEOLIA ENVIRONNEMENT, CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DES TERRITOIRES

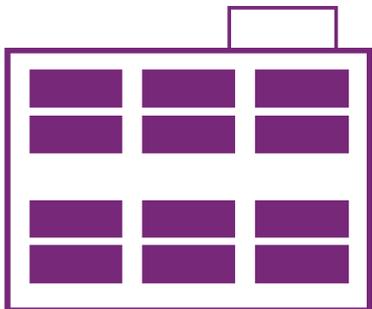
En France, Veolia réinjecte

96%

de ses recettes
dans l'économie
et **investit 1,1 milliard**
d'euros par an.



Veolia soutient



6 milliards d'euros de services, énergie et fournitures sont dépensés par Veolia chaque année, dont 2 milliards auprès des 10 000 PME que l'entreprise fait travailler en France. Veolia est ainsi un acteur essentiel du développement économique et de l'emploi dans toutes les régions.